

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'INTÉGRATION DES DIASPORAS AFRICAINES DANS LE DÉVELOPPEMENT DU  
CONTINENT, L'EXEMPLE DES DIASPORAS ASIATIQUES

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

ANOUK-LOUEZI BIKANDOU

FÉVRIER 2024

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

J'adresse mes plus profonds remerciements à mon directeur de mémoire Monsieur Issiaka Mandé pour la confiance et la bienveillance dont il m'a témoignée, pour ses conseils avisés et ses précieuses recommandations. Je le remercie tout particulièrement pour la disponibilité, la patience et la réactivité dont il a toujours fait preuve à mon égard.

Je tiens également à remercier le corps professoral du département de science politique de l'UQAM pour la qualité des enseignements prodigués tout au long de mon parcours académique et tout particulièrement Monsieur Ting-Sheng Lin dont les cours ont, en partie, inspiré ce travail.

Je remercie le Togo et les Togolais pour avoir bercé mon adolescence, m'avoir permis de me sentir chez moi, d'avoir changé à tout jamais mon rapport à mes origines et d'avoir marqué un ancrage aussi fort avec le continent, rendant l'Afrique moins lointaine.

Je remercie mon frère, Florent Bikandou, ainsi que mes amies pour leurs encouragements, leur soutien sans faille et leur implication dans ma réussite académique ainsi que mon oncle Julien Boukambou pour ses réflexions inspirées que j'espère avoir retranscrites dans ce mémoire. J'ai une tendre pensée pour ma mère, Gisèle Bikandou, qui a su me redonner confiance quand le doute et l'angoisse m'envahissaient et dont les multiples relances m'ont permis de ne pas me détourner de mon objectif final. Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement mon père, le Dr Blaise Bikandou, qui m'a inspiré à écrire ce mémoire, lui l'exilé qui n'a jamais pu retourner dans son Congo natal. Je remercie mes parents de m'avoir transmis l'amour du continent, de mes racines, d'avoir entretenu ce lien, cet attachement et l'espoir d'un avenir meilleur pour l'Afrique.

## TABLE DES MATIÈRES

<i>LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES</i> .....	v
<i>RÉSUMÉ</i> .....	vi
<i>ABSTRACT</i> .....	vii
<i>INTRODUCTION GÉNÉRALE</i> .....	1
1. PRÉSENTATION DU SUJET, SES CONTOURS ET SES LIMITES .....	1
2. QUELQUES PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES.....	6
3. RETOUR HISTORIQUE ET PERTINENCE DE L'ÉTUDE DU SUJET .....	10
<i>CHAPITRE I : UNE DIASPORA OU DES DIASPORAS AFRICAINES ?</i> .....	12
1.1) LA DIASPORA « HISTORIQUE ».....	12
1.2) LA DIASPORA « CONTEMPORAINE ».....	20
1.3) LES MIGRANTS CIBLÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT .....	33
<i>CHAPITRE II : RAPPROCHEMENT ENTRE AFRIQUE ET ASIE DANS LE COMPORTEMENT DE LEURS DIASPORAS RESPECTIVES</i> .....	41
2.1) L'ENJEU DES TRANSFERTS DE FONDS .....	41
2.2) L'EXODE DES CERVEAUX .....	51
<i>CHAPITRE III : EXEMPLES D'INITIATIVES DE MESURES INCITATIVES DE TRANSFERTS DE CONNAISSANCES</i> .....	59
3.1) EXEMPLE DE LA CHINE .....	59
3.2) EXEMPLE DE L'INDE.....	66
3.3) EXEMPLE DE LA CORÉE ET DE TAÏWAN.....	68
<i>CHAPITRE IV : LEÇONS, TRANSPOSABILITÉ DANS LE CONTEXTE AFRICAIN, LIMITES DE L'ÉTAT-NATION ET ALTERNATIVES</i> .....	72
4.1) LES INITIATIVES DU CÔTÉ AFRICAIN .....	72
4.2) L'ENJEU DE GOUVERNANCE .....	79

4.3) LIMITES DU FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL, RECOMMANDATIONS....86

*CONCLUSION GÉNÉRALE* ..... 93

*BIBLIOGRAPHIE* ..... 98

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES**

APD : Aide Publique au Développement

BAD : Banque Africaine du Développement

BM : Banque Mondiale

CAD : Comité d'aide au développement

CER : Communautés économiques régionales

FEF : Facilité en faveur des États fragiles

HTAs : Hometown Associations

IDE : Investissements Directs Étrangers

MIDA : Migrations pour le développement en Afrique

NPIA : Nouveaux Pays Industrialisés d'Asie

NRI : Indien non-résident

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OIM : Organisation internationale pour les migrations

OSFU : Unité des États fragiles

PIB : Produit Intérieur Brut

PMA : Pays les Moins Avancés

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PMR : Pays Membres Régionaux

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

TOKTEN : Transfert de connaissances par le biais des Nationaux expatriés

UA : Union Africaine

## RÉSUMÉ

Parmi la diaspora africaine issue de l'immigration, une certaine élite intellectuelle s'est démarquée du reste dès lors que l'on a pris conscience de l'opportunité que ces intellectuels représentaient pour leurs pays d'origine. En effet parmi eux figurent des ingénieurs, médecins, scientifiques, partis étudier dans des pays du Nord où ils ont finalement fini par s'établir définitivement, ce qui constitue une perte de capital humain (*brain drain*) pour des pays du Sud avec une faiblesse institutionnelle dans ces secteurs. Les envois de fonds vers leurs pays d'origine continuent d'atteindre chaque année des dizaines de milliards de dollars et sont le témoignage du lien affectif encore fortement présent avec leur pays d'origine. Cependant, même si les populations locales ne pourraient pas se passer de ces fonds, montrant qu'ils ont un effet positif sur le développement au niveau microéconomique, ils restent insuffisants pour penser un réel projet de développement. Les pays asiatiques sont également d'énormes bénéficiaires des fonds envoyés par leurs ressortissants et sont eux aussi largement dépendants de ces fonds en particulier les Philippines ou l'Inde. Pourtant, à la différence des pays africains, un meilleur réinvestissement de ces fonds notamment dans le cas de la Chine semble avoir été fait dès lors que le pays destinataire a pris conscience de l'opportunité que représentaient ses nationaux se trouvant à l'étranger. Si les pays africains espèrent encourager chez leurs ressortissants un retour effectif de leurs cerveaux (*brain gain*), il semble intéressant d'analyser ce que leurs homologues asiatiques, en particulier la Chine, ont pu entreprendre en matière d'efforts pour mobiliser leurs ressortissants et les intégrer à leur projet de développement. Ainsi, il sera intéressant de se pencher sur les moyens de s'inspirer, les éventuelles limites de transposition et les leçons à tirer des exemples asiatiques pour que les pays africains puissent à leur tour tirer profit de leurs forces extérieures.

Diaspora – développement – envois de fonds – fuite de cerveaux – retour de cerveaux – gouvernance

## ABSTRACT

Among the African diaspora resulting from contemporary migrations, a certain intellectual elite stood out from the rest as soon as we became aware of the potential that these intellectuals represented for their countries of origin. Indeed, among them are engineers, doctors, scientists, who left to study in countries of the Global North where they finally ended up settling permanently, which constitutes a loss of human capital (brain drain) for countries of the Global South with an institutional weakness in these sectors. Remittances sent to their countries of origin continue to reach billions of dollars each year and are testimony to the emotional bond with their homeland. However, even if local populations could not do without these funds, showing that they have a positive effect on development at a microeconomic level, they remain insufficient to think about a real development project. Asian countries are also huge beneficiaries of remittances sent by their nationals and are also largely dependent on these funds, particularly the Philippines or India. However, better reinvestment of these funds, particularly in the case of China, seems to have been made once the recipient country became aware, in the 1980s, of the opportunity represented by its nationals found abroad. If African countries hope to encourage among their nationals an effective return of their brains (brain gain), it seems interesting to analyze what their Asian counterparts, in particular China, have been able to undertake in terms of efforts to mobilize their nationals and integrate them to its development project.

Diaspora – development – remittances – brain drain – brain gain – governance

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

### 1. PRÉSENTATION DU SUJET, SES CONTOURS ET SES LIMITES

Lorsque l'on parle de diaspora africaine, les chercheurs ont une définition plus ou moins inclusive puisqu'en effet, la traite atlantique a eu pour effet de « démembrer » l'Afrique en dispersant ses membres et cette dispersion s'est amplifiée à travers les différents flux migratoires qui ont suivi les indépendances politiques des pays africains. C'est pourquoi il est difficile de parler de l'Afrique sans la mettre en relation avec sa diaspora, fruit d'une histoire large et complexe. Les vagues de migrations plus ou moins volontaires témoignent d'une Afrique qui ne se limite pas au continent mais a fait naître des forces transnationales. La commission de l'Union Africaine a déclaré que la diaspora africaine réunissait « les personnes d'origine africaine vivant hors du continent africain, qui sont désireuses de contribuer à son développement et à la construction de l'Union africaine, quelles que soient leur citoyenneté et leur nationalité<sup>1</sup> ». Selon cette définition, cette diaspora compterait des dizaines de millions d'Afro-descendants présents sur tous les continents. Mais il serait précipité de considérer l'entièreté de cette masse comme étant partenaire active de l'Afrique. En effet, pour les raisons que nous aborderons dans le premier chapitre, il faut commencer par identifier quelle diaspora est réellement ciblée pour le développement du continent africain et surtout pourquoi. Nous nous appuierons sur une étude de la BAD sur les mesures socio-économiques et politiques et les responsabilités que les États africains doivent prendre s'ils veulent optimiser cette coopération. Pour ce faire, nous ferons le parallèle avec le développement de la

---

<sup>1</sup> [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/11/17/pourquoi-l-afrique-se-mefie-encore-de-sa-diaspora\\_5032892\\_3212.html#:~:text=%C2%AB%20La%20diaspora%20africaine%2C%20affirme%2D,leur%20citoyennet%C3%A9%20et%20leur%20nationalit%C3%A9.%20%C2%BB](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/11/17/pourquoi-l-afrique-se-mefie-encore-de-sa-diaspora_5032892_3212.html#:~:text=%C2%AB%20La%20diaspora%20africaine%2C%20affirme%2D,leur%20citoyennet%C3%A9%20et%20leur%20nationalit%C3%A9.%20%C2%BB)

Chine et de l'Inde principalement mais aussi de la Corée du Sud et de Taïwan. En effet, l'approche asiatique d'attraction des élites intellectuelles de leur diaspora constitue un exemple à suivre pour beaucoup de pays en voie de développement qui connaissent un phénomène accru de fuite de cerveaux (*brain drain*). La question du retour (*brain gain*) de cette diaspora qualifiée est difficilement envisageable pour grand nombre de ces pays dont l'environnement économique et socio-politique n'est pas encore favorable. C'est dans cet intérêt pour l'articulation entre un État et ses diasporas que le cas de l'Asie en particulier de la Chine, de l'Inde, de la Corée du Sud et de Taïwan représente un objet d'étude intéressant. La Chine en particulier est parvenue à convaincre une partie des Chinois de sa diaspora d'y retourner ou d'y investir donc dans le cadre de ce travail, nous chercherons à étudier sur quels leviers les gouvernants chinois ont-ils recours pour persuader ces hommes et ces femmes de contribuer au développement de leur pays d'origine. Quelles seraient les conditions de transposition des stratégies et du modèle mis en place par la Chine et l'Inde ?

Les résultats devront permettre de confirmer ou infirmer mon hypothèse de départ selon laquelle la place de l'État est au centre du phénomène de retour de cerveaux. Il s'agit donc d'une hypothèse argumentée dans laquelle l'enjeu de gouvernance devrait être montré ici comme la limite de transposition du modèle asiatique dans le contexte africain puisque les conditions sociopolitiques ne sont pas réunies à l'heure actuelle. L'absence à la fois de volonté politique, le clientélisme, le manque ou l'absence d'État de droit, la forte répression dans certains pays, l'instabilité politique sont autant de facteurs qui ne permettent pas à la diaspora africaine qualifiée installée dans les pays du Nord de se projeter revenir et contribuer au développement de leur pays d'origine (Banque africaine de développement, 2011). Il est donc attendu, à l'issue de cette approche comparative, de pouvoir tirer des leçons et formuler des recommandations concernant la gouvernance à améliorer dans les pays africains.

Une fois le problème de gouvernance relevé, il sera intéressant de voir ce qui est entrepris et proposé notamment par la BAD malgré les barrières institutionnelles liées à la mauvaise gouvernance de ces pays. L'objectif de ce travail de recherche est d'explorer s'il est possible de contourner l'État en allant voir directement au sein de la société civile les façons dont elles peuvent s'organiser par réseaux avec les ressortissants. La Chine a par exemple elle-même d'abord encouragé un retour (physique) de ses ressortissants avant de comprendre que cette approche était trop contraignante et engageante pour les membres de sa diaspora voulant malgré tout prendre part au développement de leur pays. Elle a alors assoupli ses politiques pour montrer qu'il était possible de « servir son pays » à distance, que cela passe par des investissements étrangers ou des transferts de compétences (Elie, Lieber, Lutringer, 2011, p. 215). Les résultats attendus pourront donc ouvrir une discussion sur la ou les façons dont la diaspora africaine doit adapter ses stratégies de développement aux propres défis que posent les contextes socioéconomiques et politiques africains, certains étant plus stables que d'autres. En effet, l'appellation « diasporas africaines » est un terme assez large et générique qu'un tel travail de recherche ne permet pas de couvrir de façon exhaustive. Souhaitant couvrir le maximum de pays africains, j'ai pris le parti de ne pas aller autant en profondeur et dans le détail qu'en en sélectionnant seulement quelques-uns. La limite de cela est évidemment la simplification d'un tout complexe donc la question de ce que l'on mettra derrière l'appellation « diasporas africaines » fera l'objet de tout un chapitre afin de resserrer cette définition. Nous verrons qu'il s'agit moins d'une diaspora que de diasporas africaines plurielles et hétéroclites qui s'organisent différemment en fonction des pays dont elles sont originaires mais aussi des pays dans lesquels elles sont implantées. La diaspora malienne en France par exemple, extrêmement active et moteur économique important pour le Mali se comporte différemment de la

diaspora nigériane aux États-Unis qui elle est statistiquement plus éduquée<sup>2</sup>. En effet les mécanismes d'intervention diffèrent, certaines diasporas étant plus organisées que d'autres, d'autres ayant un impact moindre sur le pays d'origine. Ainsi, prendre le parti d'englober l'ensemble des diasporas sous l'appellation très générale « diasporas africaines » exigera d'être prudent tout au long de ce travail de recherche et de procéder au cas par cas en citant les pays spécifiquement autant que faire se peut.

Une autre difficulté concerne la définition de ce qui constitue « la » diaspora africaine. Certains chercheurs ont adopté une définition très large englobant tous les ressortissants afro-descendants, y compris la diaspora dite « historique » issue de la traite atlantique, c'est par exemple le cas de l'Union Africaine (Union Africaine, 2005). D'autres ont une définition beaucoup plus restreinte en limitant la diaspora aux migrants africains, ce qui est le cas de la Banque Mondiale (Plaza, Ratha et al., 2011). Cependant, même en limitant la diaspora africaine à ses migrants contemporains apparaît une autre question : faut-il se limiter à parler des migrants africains hors du continent (migrations Sud-Nord) ou doit-on inclure les migrants africains ayant émigré vers un autre pays africain (migrations Sud-Sud) puisqu'ils représentent une majorité de migrants ? En effet, on observe des tendances migratoires majoritairement vers des destinations du Sud intermédiaires, plus convoitées, ce qui rompt avec la tendance dans les années 1960 à aller presque automatiquement vers le Nord (80% des migrations) (Guengant, 2002). Également, lorsque la Banque Mondiale choisit de restreindre la diaspora africaine aux migrants hors du continent, que fait-on de la seconde voire troisième génération née à l'étranger ? Chukwu-Emeka Chikezie, co-

---

<sup>2</sup> Les immigrants africains aux États-Unis sont le groupe dont le niveau d'éducation est le plus élevé dans le pays. *Le Journal des Noirs dans l'enseignement supérieur*, No. 26 (Hiver 1999-2000), pp. 60- ; Voir aussi : "Démographie et Statistiques des immigrants : Asian American History, Demographics, & Issues", Asian-Nation. <<http://www.asian-nation.org/immigrant-stats.shtml>>

fondateur de la African Foundation for Development (AFFORD) soutient la thèse selon laquelle les enfants et petits-enfants de migrants africains, même contemporains, représentent une ressource importante à aborder et à impliquer donc la pertinence de l'inclure ou non dans le projet de développement sera également abordée (Plaza, Ratha et al., 2011).

Enfin, une troisième difficulté entourant ce qui doit être inclus ou exclu derrière l'objet d'étude « diaspora africaine » concerne la pertinence de cibler notre analyse sur la diaspora éduquée. En effet, le sujet divise les chercheurs ayant travaillé sur la diaspora africaine, certains considérant cela comme une démarche élitiste qui tend à invisibiliser les contributions du reste de la diaspora (Bakewell, 2008), d'autres encore avancent l'argument numérique selon lequel la diaspora éduquée ne représente pas une masse critique qui justifierait le fait de ne cibler qu'elle (Ratha et Shaw 2007). On abordera cette querelle et pourquoi dans ce travail de recherche le parti pris est celui de se concentrer uniquement sur la diaspora éduquée et sur la notion de fuite de cerveaux pour pouvoir la mettre en parallèle avec les diasporas asiatiques.

La première étape a donc été d'identifier quelle diaspora africaine allait être ciblée par ce travail de recherche étant donné la multitude de définitions disponibles sur le sujet et son absence de consensus, ce qui constituait une difficulté en tant que tel puisque chaque approche avait des arguments convaincants à défendre. C'est en resserrant la définition qu'il est apparu pertinent d'analyser la diaspora à l'échelle du continent pour ouvrir des pistes de réflexion intéressantes sur la façon dont les impulsions peuvent suivre une logique *bottom-up* plutôt que *top-down*, la gouvernance en Afrique étant globalement mauvaise depuis plusieurs décennies. Il faudra donc trouver des moyens alternatifs hors des canaux institutionnels pour la diaspora de s'organiser sous forme de réseaux transnationaux facilités par les moyens de communications actuels pouvant

permettre qu'un minimum d'initiatives soit entrepris en dépit des conditions sous-optimales en matière de gouvernance.

## 2. QUELQUES PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES

Étant donné que ce travail de recherche porte sur la diaspora africaine (ou comme nous le verrons *les* diasporas africaines), il convient de revenir brièvement sur les origines du terme diaspora pour mieux comprendre notre objet d'étude. « Diaspora » signifiant « peuple dispersé », faisait à l'origine référence au peuple juif et à sa condition historiquement tragique de déplacement et d'aspiration à sa propre patrie (Bruneau, 2004). Ce terme grec signifiant l'état de dispersion ou de dissémination d'un peuple est fondé sur le paradigme de la diaspora juive. Il a donc à l'origine une dimension historico-religieuse. Toutefois, le terme diaspora est utilisé ici dans son sens plus générique pour désigner tout groupe de personnes ayant un sentiment d'identité partagé et un lien avec un lieu réel ou imaginaire ou un sentiment d'origine et de « chez-soi » qui se trouverait ailleurs qu'à l'endroit où il vit.

Ainsi, la pertinence d'étudier la diaspora, selon John Agnew repose sur l'intérêt de sortir du « piège territorial » qui consiste à situer une société seulement à l'intérieur d'un territoire délimité par des frontières (Agnew, 1994). Or, si les flux migratoires ont existé de tous temps, la mondialisation a accru la circulation des hommes, rendant impossible le fait de limiter une société à l'intérieur d'un territoire défini. La diaspora désigne l'exil forcé des Juifs dans l'Antiquité mais décrit également leur conscience identitaire et leur présence minoritaire dans un grand nombre de territoires au-delà de la Palestine. On a donc d'abord parlé de diaspora pour désigner la diaspora juive mais on peut

désormais l'élargir à d'autres diasporas comme les diasporas africaines ou encore, celles qui nous intéresseront ici, les diasporas asiatiques. Le politologue Gabriel Sheffer retient trois critères pour définir le concept de diaspora (Sheffer, 1993) :

- Une conscience et la revendication d'une identité ethnique
- Une forte densité des liens communautaires transnationaux
- Un maintien de contacts, réels ou imaginaires, avec le territoire d'origine.

Le professeur de sociologie Abdoulaye Gueye (2006b) retient parmi les chercheurs qui se sont le plus souciés d'avancer une définition rigoureuse de la diaspora celle de Safran (1991), largement reprise par Cohen (1997 : 26) en déclinant les critères suivants :

- Le déplacement, parfois traumatisant d'un foyer originel
- La dispersion sur plus d'un territoire
- La formation d'une mémoire collective
- L'expérience d'une exclusion sociale fondée sur sa différence en tant que minorité
- Le projet de retour au foyer d'origine

Ainsi, selon les critères retenus par Safran, Gueye considère que la dispersion des peuples afro-descendants présenterait donc un caractère diasporique. En concentrant principalement son travail sur la diaspora noire présente en France, il démontre comment la France a été « un espace d'élaboration d'une diaspora noire » avec une présence qui s'est intensifiée au sortir de la Seconde Guerre (2006b). Ces flux sont la traduction du premier critère de formation d'une diaspora à savoir le déplacement. Cependant, Cohen (1997) établira une distinction entre déplacement forcé et déplacement volontaire dans sa définition que Gueye refusera de retenir, estimant que la frontière

entre les deux n'est pas toujours identifiable. En effet, la violence pouvant être symbolique (il cite l'exemple des Noirs Américains confrontés au Jim Crow s'étant réfugiés en France, notamment), la pauvreté et l'absence de perspective socioprofessionnelle pouvant être des contraintes mettant à mal la qualification de ces déplacements comme « volontaires ». Les autres critères en particulier la mémoire collective et l'exclusion seront abordés ultérieurement et aideront à comprendre pourquoi la diaspora noire entre dans les critères d'une diaspora typique. Enfin, la notion de retour constitutive des diasporas sera l'idée centrale de cette recherche. Nous analyserons les contraintes institutionnelles qui empêchent le retour et nous verrons comment articuler une réflexion autour du retour des diasporas (notamment les plus qualifiées) dans une perspective de développement. Nous verrons également en quoi le projet de retour n'est pas nouveau et permet de lier les deux diasporas, ancienne comme contemporaine. En effet, Edward Blyden, intellectuel noir né dans les Caraïbes et faisant partie de la vague de Noirs de la diaspora partie s'installer au Libéria où il a fourni un héritage intellectuel qui a servi de terreau à l'émergence du panafricanisme, disait lui-même ceci :

J'ai éprouvé – et j'éprouve encore – le plus grand intérêt pour l'histoire actuelle des Juifs – en particulier pour ce merveilleux mouvement qu'on appelle le Sionisme. Par certains de ces aspects, cette question est similaire à celle qui agite en ce moment même des milliers de descendants de l'Afrique en Amérique désirant revenir sur la terre de leurs pères. Pendant de nombreuses années, j'ai eu le privilège et la mission d'étudier cette question à partir du point de vue africain. Et comme l'histoire de la race africaine – sa mise en esclavage, sa persécution, sa proscription et ses souffrances – ressemble de près à celle des Juifs, j'ai également été conduit, par un processus naturel de la pensée mais aussi par la sympathie que j'éprouvais, à étudier cette grande question qui

est désormais de la plus haute importance pour des milliers, voire des millions, de Juifs.

(Blyden dans Lynch, 1971)

Ces propos, qui remontent à 1898, témoignent du rapprochement que Blyden faisait entre le destin du peuple juif et le destin du peuple noir. Il voyait dans le Sionisme un modèle de retour pour les Afro-descendants désireux de retourner sur le continent originel et de reconstruire le continent. On retrouve dans sa pensée comme dans celle de beaucoup de figures du panafricanisme le mythe du retour. Ce mythe de la « patrie perdue » est fondamental lorsque l'on parle de la diaspora parce qu'elle est constitutive de la conscience collective et des revendications identitaires mentionnées par Sheffer, ce qui permet de comprendre pourquoi on retrouve l'idée de retour déjà chez la diaspora ancienne (ou « historique ») issue de la traite atlantique avec des figures telles que Edward Blyden ou Marcus Garvey, le « sioniste noir », sous une forme plus ou moins fantasmée mais qu'on continue de retrouver cette même idée de retour à travers la diaspora plus contemporaine issue des migrations. Les trajectoires de ces diasporas divergent mais le mythe du retour reste ancré : « le déracinement originel dû à la traite esclavagiste transatlantique a été suivi d'un second déplacement, dû à des impératifs économiques et sécuritaires. Mais dans un cas comme dans l'autre, le souvenir, la mémoire et l'appel de l'Afrique demeurent » (Soumahoro, 2019). Car effectivement, on retrouve encore aujourd'hui chez l'immigrant africain le projet de retour comme on a pu le retrouver plus d'un siècle plus tôt chez le descendant d'esclave. Le panafricanisme est en ce sens pertinent à étudier lorsque l'on parle d'articulations et d'échanges entre le continent africain et ses ressortissants puisque c'est un mouvement né en dehors du continent et né de sa diaspora, ce qui permet de comprendre pourquoi le projet de retour se réactualise avec cette « nouvelle » diaspora dont l'ancrage à la société d'accueil reste difficile ou partiel et ramène inéluctablement à l'ailleurs originel.

### 3. RETOUR HISTORIQUE ET PERTINENCE DE L'ÉTUDE DU SUJET

Ainsi, en effectuant un rapide historique sur les deux-cents dernières années, nous avons des exemples évidents dans lesquels la diaspora africaine a joué un rôle central dans les affaires de l'Afrique. Chukwu-Emeka Chikezie nous parle de l'exemple des esclaves affranchis, comme Olaudah Equiano, qui ont trouvé leur chemin vers le Londres du XVIIIe siècle et ont joué un rôle de premier plan dans l'abolition de la traite négrière atlantique et dans la mise à voile du premier navire de personnes espérant se réinstaller en Afrique, à commencer par ce qui est devenu Freetown, aujourd'hui capitale de la Sierra Leone (Plaza, Ratha et al., 2011).

De même, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, des militants de diverses parties de l'Empire britannique ont profité du Cinquième Congrès panafricain de 1945 à Manchester, en Angleterre, pour lancer un appel en faveur de l'indépendance. Chukwu-Emeka Chikezie rappelle que la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud a été un autre point de ralliement pour la diaspora africaine, en particulier parmi les étudiants afro-américains dont les campagnes de désinvestissement ont soutenu les efforts internes visant à affaiblir le régime de l'apartheid et à provoquer des changements importants (Plaza, Ratha et al., 2011). Aujourd'hui, s'il y a un grand point de ralliement pour la diaspora africaine, il s'agit probablement de la lutte contre la pauvreté. Dès les années 1970, des chanteurs de reggae jamaïcains comme Bob Marley et Dennis Brown déploraient le remplacement des chaînes de l'esclavage par les liens de la pauvreté (Plaza, Ratha et al., 2011).

Ces faits placent les défis actuels du développement en Afrique dans un contexte historique qui pourrait avoir du sens pour de nombreux Africains de la diaspora et rappellent également aux gouvernements africains que leur quête pour impliquer leurs propres ressortissants à l'étranger est compréhensible puisque l'engagement de la diaspora s'est toujours exprimé et a tout intérêt à être transformé en défis et opportunités. Ainsi, l'objectif de ce travail de recherche est d'aider les gouvernements africains à identifier les moyens de capitaliser sur l'atout que représente la diaspora africaine et à mieux systématiser les contributions de la diaspora au développement de l'Afrique. Bien que l'intérêt croissant des gouvernements africains à impliquer l'Afrique en tant que ressource de développement soit logique, la diaspora n'est ni la solution miracle au développement ni une panacée à tous les maux de l'Afrique (Plaza, Ratha et al., 2011). En effet, exploiter les ressources de la diaspora africaine ne réduit pas le besoin de solutions locales, d'un leadership solide, d'une gestion efficace et d'une bonne gouvernance, pierres angulaires absolues du développement au XXIe siècle. Au contraire, renforcer les contributions des diasporas au développement et les amener à un nouveau niveau impose de nouvelles exigences supplémentaires aux gouvernements africains.

Néanmoins, à mesure que la gouvernance démocratique s'améliore en Afrique et que les élus responsables devant leurs peuples de la prestation de services efficaces deviennent la norme, les perspectives d'une relation productive entre l'Afrique et ses diverses diasporas semblent prometteuses.

## **CHAPITRE I : UNE DIASPORA OU DES DIASPORAS AFRICAINES ?**

Dans ce premier chapitre, nous resserrerons la définition de « diaspora africaine » en faisant une distinction fondamentale entre deux types de diaspora, l'une plus ancienne ou « historique » et l'autre « contemporaine » deux types qui sont le fruit de processus historiques distincts et marquent des différences dans leurs comportements, conscience identitaire et liens avec le continent. Cette distinction nous amènera à comprendre qui est précisément ciblé lorsque l'on parle de diaspora pour le développement. Nous verrons également que parmi cette diaspora contemporaine issue des flux migratoires existe une diversité de profils qui ne font pas tous l'objet du même intérêt dans la recherche pour le développement. Nous reviendrons sur ces querelles entre chercheurs pour déterminer qui parmi les migrants sera retenu dans le cadre de cette recherche en justifiant nos critères d'inclusion et d'exclusion.

### **1.1) LA DIASPORA « HISTORIQUE »**

Si la diaspora africaine est de plus en plus considérée comme un élément clé pour réaliser le potentiel de développement des migrations internationales (de Haas 2006a, Nyberg-Sorensen 2007 ; Van Hear, Pieke et Vertovec 2004), dans le même temps, une confusion considérable demeure quant à savoir qui constitue exactement la diaspora et quels groupes devraient être ciblés pour « l'engagement de la diaspora » (Bakewell 2009a). Pour certains, la diaspora est constituée de tous les migrants d'origine africaine vivant hors d'Afrique. Selon l'UA, la diaspora africaine « comprises people of African origin living outside the continent, irrespective of their citizenship and

nationality » (Union Africaine, 2005, p. 7). Toutefois, l'UA qui avait pour membre associé à part entière Haïti, a refusé son adhésion en 2015<sup>3</sup> montrant malgré tout une différence de considération envers les Afro-descendants n'ayant pas un ancrage direct avec le continent. Pour recontextualiser, Haïti avait reçu un statut d'observateur depuis 2012<sup>4</sup> avec l'enthousiasme des autres membres africains en déclarant elle-même « Haïti, c'est l'Afrique dans la Caraïbe<sup>5</sup> ». En effet, l'intégration d'Haïti dans l'UA, devenue la première République noire en 1804, est un coup de force et un grand symbole d'une diaspora noire réunifiée qui vient pallier l'éloignement et la dispersion forcée de ses membres. Son intégration aurait donc dû servir de pont entre l'Afrique et ses descendants brusquement arrachés au continent. Le geste est symboliquement fort mais ne s'est pas accompagné de réelles mesures puisque, mis face à des barrières juridiques et institutionnelles qui ne reconnaissent pas à Haïti le statut d'État africain, l'UA se retrouve face à une distinction de fait, démontrant qu'elle n'est pour l'instant disposée à clamer Haïti comme descendant que sur le plan symbolique sans lui reconnaître une légitimité totale.

Tout en brandissant l'article 29, alinéa 1 de l'acte constitutif de l'UA qui stipule que seuls les États africains peuvent adhérer en qualité de membres effectifs. En ajoutant que tant que ce texte ne sera pas modifié pour ouvrir les portes de l'organisation à des pays extra-africains, Haïti garderait son statut d'observateur. Le rêve et les espoirs de 10 millions d'Haïtiens guidés par leur très panafricaniste président Michel Martelly se

---

<sup>3</sup> <https://www.voafrique.com/a/haiti-n-est-pas-membre-de-l-union-africaine-/3334334.html>

<sup>4</sup> <https://www.courrierinternational.com/article/2012/02/20/bienvenue-dans-l-union-africaine>

<sup>5</sup> [https://www.lepoint.fr/afrique/haiti-dans-l-union-africaine-un-reve-evanoui-21-09-2016-2070161\\_3826.php](https://www.lepoint.fr/afrique/haiti-dans-l-union-africaine-un-reve-evanoui-21-09-2016-2070161_3826.php)

sont donc brusquement évanouis dans le fracas d'un motif aussi stupéfiant qu'incompréhensible tant le processus d'intégration était bien engagé. (*Le Point*<sup>6</sup>)

L'exemple de l'UA et de ses relations avec Haïti est pertinent pour opposer le rêve de retour d'une figure marquante du panafricanisme telle que Marcus Garvey, le « sioniste noir » et une institution initialement pensée pour être la traduction de ce mouvement idéologique panafricain mais prend finalement le parti de fermer ses portes à des Afro-descendants désireux d'être (ré)intégrés dans le corps, le destin et l'avenir du continent. Si pour Laurent Lamothe, l'ex Premier ministre d'Haïti, cette demande d'adhésion va au-delà de la proximité culturelle mais repose également sur une « justification historique »<sup>7</sup>, les réticences de l'UA montrent la complexité à matérialiser un projet panafricain et donner un réel statut aux Afro-descendants de première génération.

Néanmoins se détache la volonté de plus en plus affirmée des gouvernements africains de reconnaître l'importance du rôle de leurs citoyens résidant à l'étranger ou « la nouvelle diaspora africaine » dans le développement national et régional. Pour des raisons opérationnelles, le rapport de la BAD considère qu'une population d'expatriés ne constitue pas automatiquement une diaspora : « une population d'expatriés devient une diaspora lorsqu'elle devient une communauté dont les membres communiquent les uns avec les autres, ont construit et institutionnalisé une autonomie collective, et partagent des objectifs et des activités donnés » (OSFU, 2011). Ainsi, peu de chercheurs adoptent la définition très inclusive de l'UA lui reprochant notamment d'être trop

---

<sup>6</sup> [https://www.lepoint.fr/afrique/haiti-dans-l-union-africaine-un-reve-evanoui-21-09-2016-2070161\\_3826.php](https://www.lepoint.fr/afrique/haiti-dans-l-union-africaine-un-reve-evanoui-21-09-2016-2070161_3826.php)

<sup>7</sup> <https://afrique.latribune.fr/politique/integration-regionale/2016-12-14/haiti-notre-demande-d-adhesion-a-l-ua-est-basee-sur-la-proximite-culturelle-mais-egalement-sur-une-justification-historique.html>

large pour se fédérer autour d'une idée et préfèrent resserrer cette catégorie afin de cibler précisément les partenaires potentiels du développement du continent.

La Banque mondiale affine également la définition large de l'UA en distinguant une composante involontaire et volontaire et donc une composante historique et une composante contemporaine de la diaspora : « Over four million voluntary immigrants of African origin reside in the West. This 'voluntary' Diaspora is distinct from the vastly larger 'involuntary' Diaspora that populates North America, Europe, the Caribbean, and Brazil. On matters of African development, however, the interests of both groups often intersect » (Banque Mondiale, 2008). En effet, l'émiettement qu'implique le phénomène diasporique peut créer une relation complexe entre la diaspora et le territoire d'origine et l'histoire n'est pas commune à tous ces Afro-descendants dont il convient de distinguer au moins deux grands types. La première diaspora, la plus ancienne, à laquelle fait référence la Banque Mondiale lorsqu'elle parle de diaspora « involontaire » est liée à l'histoire de la traite atlantique. Les diasporas africaines issues de l'esclavage sont principalement présentes en Amérique du Nord, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

L'écrivain et anthropologue franco-sénégalais Tidiane N'Diaye, dans un numéro d'*Africultures*, reprend l'historique de la diaspora africaine depuis l'esclavage jusque maintenant pour expliquer comment, en quelques siècles, ces Afro-descendants ont vécu leur déracinement à leur terre d'origine et se sont créés une identité nouvelle pour s'adapter à leur terre d'accueil (N'Diaye, 2010). L'auteur illustre son propos en prenant exemple sur les réalités socio-anthropologiques des Caraïbes et du Brésil, sociétés post-esclavagistes, et analyse la dualité de ces sociétés où règnent à la fois un héritage africain très prononcé et une identité nouvelle créée dans l'exil. Il y observe tout d'abord des relents de croyances africaines, notamment à Cuba où des rites originaires du Nigéria

ou encore du Congo y sont toujours pratiqués. Au Brésil, on retrouve également une forme de résistance culturelle dans les expressions artistiques se traduisant dans la danse et la musique (comme la Capoeira ou la Samba). Aux Antilles françaises, il relève certaines habitudes alimentaires et modes de préparation de certains mets créoles largement inspirés de ceux des populations africaines. À titre d'exemple, les beignets « Acras » dont l'étymologie désignerait soit la ville ghanéenne Accra ou, plus vraisemblablement, viendrait du mot yoruba Akara, qui signifie « beignet ». La culture afro-américaine a elle aussi gardé une empreinte de l'esclavage, notamment dans les différentes formes d'expression musicale. De fait, le gospel qui donnera naissance à la soul et le blues qui donnera lui-même naissance au jazz sont nés du Negro spirituals chanté par les esclaves et modernisé avec le temps (Baraka, 1963). Par ailleurs, la Louisiane témoigne notamment dans sa cuisine (avec le gombo et d'autres épices) de la « créolisation » de cette société marquée par l'esclavage (Fertel, 2013). L'auteur conclut que « partout où les peuples noirs ont survécu, l'héritage culturel et le lien historique à l'Afrique restent forts mais le cordon linguistique est rompu » (N'Diaye, 2010). Cependant, cette rupture dépasse largement l'enjeu de la langue. Le processus planifié et organisé de « déculturation » consécutif à la déportation forcée durant plusieurs siècles d'esclavage a généré des transformations profondes. Au fil du temps, plusieurs aspects de l'identité culturelle de ces peuples noirs ont été perdus. En dépit de quelques « reliquats » (comme précédemment mentionnés), la plupart des caractéristiques socio-anthropologiques de ces peuples ont progressivement disparu puisque ces peuples étaient forcés de s'adapter dans ces nouveaux environnements et ce malgré une forte résistance comme en témoigne la communauté Palenque de

San Basilio en Colombie qui a préservé, notamment à travers sa langue (le *palenquero*), ses traditions héréditaires en résistant à l'influence espagnole<sup>8</sup>.

Qu'il s'agisse d'Afro-caribéens, d'Afro-latins ou d'Afro-américains, ces Afro-descendants ont dû se forger de nouvelles identités pour survivre dans le contexte d'exil forcé. Cela s'exprime par le fait qu'ils doivent se reconnaître et parfois se revendiquer comme étant Étasuniens, Antillais, Brésiliens etc. non seulement par le droit du sol, fondement juridique et constitutionnel mais aussi et surtout parce que ces descendants et des générations avant eux n'ont connu que ces pays, loin des terres africaines de leurs aïeux. Le lien avec le continent originel a été rompu et est devenu lointain à la fois géographiquement et temporellement. C'est d'ailleurs ce qui, dans les luttes panafricaines, marquaient une scission entre des personnalités comme Kojo Tovalou Houénou, né au Bénin, davantage au fait des réalités du continent et de l'autre côté Marcus Garvey, né en Jamaïque donc descendant des Noirs déportés avec une vision plus radicale mais assez lointaine, idéaliste, fantasmée et globalisante montrant les limites d'un regard exogène sur l'Afrique (Boukari-Yabara, 2017). Ces affrontements et divergences au sein même du mouvement panafricain traduisent les différences profondes entre membres de la diaspora, l'une étant plus lointaine à la fois temporellement et géographiquement, l'autre ayant un regard assez frais et quelque part plus juste et plus nuancé sur la diversité de cette diaspora. On peut supposer que cette différence repose sur le fait que la diaspora issue et marquée par le passé esclavagiste aura tendance à avoir une approche plus proche du pan-négrisme donc « le sentiment d'une unité sur la simple base d'être noir » (Boukari-Yabara, 2017) là où la diaspora issue des migrations aura une conscience plus forte des différences qui les traversent. Maboula Soumahoro, universitaire

---

<sup>8</sup> <https://ich.unesco.org/en/RL/cultural-space-of-palenque-de-san-basilio-00102>

française issue des migrations africaines contemporaines dit ceci dans un article de la revue *Tumultes* : « le nationalisme noir tout comme le Panafricanisme se sont développés avec pour objectif la réparation identitaire du groupe et de la communauté en s’interrogeant notamment sur l’origine supposée — le continent africain — ainsi que sur le ciment communautaire envisagé à travers la signification du phénotype noir » (Soumahoro, 2019). Il apparaît clair que l’appartenance nationale posant problème, elle est remplacée par une appartenance raciale qui donne lieu à un projet politique. Dans son livre *Le Triangle et l’Hexagone*, Soumahoro poursuit ses réflexions sur les identités noires de son point de vue de femme noire française ayant étudié aux États-Unis et ce qui ressort de son expérience est l’impossibilité de penser une identité noire commune. Les populations « afropéennes » comme elle les appelle ne peuvent pas être confondues avec les populations afro-américains car selon elle, « à chaque nation son Noir », autrement dit chaque pays a son histoire propre, même si on retrouve dans chacun d’eux des processus d’exclusion qui pourraient amener à se penser comme semblables et unis (Soumahoro, 2020). Elle illustre avec l’exemple de l’écrivain et journaliste afro-américain Ta-Nehisi Coates dans *Between the World and Me* (2015) qu’en dépit du fort intérêt qu’il manifeste pour l’histoire et les cultures africaines et panafricaines, ancre malgré tout son identité sur le sol étasunien, en particulier dans les enclaves culturelles et éducatives que constituent les universités noires depuis leur création à partir de la moitié du XIXe siècle avec parmi elles Howard, l’une des plus connues. Ainsi, la notion d’appartenance, l’ancrage dans un territoire, la question du retour divergent selon les trajectoires de cette diaspora et ne permettent pas de penser une diaspora africaine unifiée. Leur lien à l’Afrique ne sera inévitablement pas le même que celui d’Africains ayant quitté le continent il y a à peine quelques décennies. Certes, des vestiges de l’esclavage perdurent dans toutes les cultures où les Afro-descendants sont présents mais les descendants d’esclaves ont eu le temps de se créer une

nouvelle identité sur leur terre d'arrivée et d'avoir un ancrage beaucoup plus fort qui les amènera à être bien moins impliqués dans le sort de l'Afrique.

Ainsi, si l'on se fie à ce que l'UA qualifie de « diaspora africaine », les États-Unis où on ne compte pas moins de 40 millions d'Afro-descendants<sup>9</sup>, ou le Brésil estimé à près de 15 millions<sup>10</sup> devraient constituer l'atout majeur de l'Afrique par rapport à l'Europe, où on estime à un peu moins de 15 millions<sup>11</sup> le nombre d'Afro-descendants. Cependant, le fait que la première diaspora présente dans les Amériques soit une diaspora ancienne change considérablement leur rapport à l'Afrique pour les raisons évoquées précédemment et ne permet pas de les considérer comme des partenaires actifs et privilégiés pour le développement du continent.

Même s'il a été observé des phénomènes sporadiques et cycliques de tendance à la « re-africanisation » avec quelques cas de « retour aux sources » de certains Afro-américains souhaitant reconnecter avec leurs racines, notamment avec l'engouement qui a émergé avec les avancées des tests ADN<sup>12</sup><sup>13</sup><sup>14</sup> permettant de pallier cet éloignement, ce phénomène reste marginal. Si l'on excepte le cas historique de repeuplement du Libéria à une certaine époque des suites du retour sur le continent d'esclaves noirs affranchis, les phénomènes de retour aujourd'hui venant de cette partie de la diaspora relèvent davantage d'une démarche identitaire que d'un projet politique. Cette

---

<sup>9</sup> ["Race and Ethnicity in the United States: 2010 Census and 2020 Census"](#). U.S. Census Bureau. August 12, 2021.

<sup>10</sup> ["Censo Demográfico 2010 Características da população e dos domicílios Resultados do universo"](#). 8 November 2011.

<sup>11</sup> <https://www.la-croix.com/Monde/Europe/En-Europe-Noirs-revendiquent-Afro-Europeens-2020-06-05-1201097677>

<sup>12</sup> [« Tests ADN : des Brésiliens sur les traces de leurs ancêtres africains – Jeune Afrique »](#), sur *JeuneAfrique.com*

<sup>13</sup> [« La vogue des tests ADN aux Etats-Unis alimente le tourisme des origines vers le continent africain »](#), sur *Franceinfo*, 11 février 2019

<sup>14</sup> [« "Quand j'ai mis les pieds au Cameroun, j'ai versé des larmes de joie" »](#), sur *BBC News Afrique*, 7 février 2019

tendance est trop peu importante en termes de nombre pour constituer une masse critique susceptible d'avoir un effet d'entraînement dans ces pays et donc un réel impact sur le développement de l'Afrique. L'implication de cette diaspora n'est donc pas attendue lorsque l'on parle de diaspora africaine comme force alliée. Nous excluons donc cette catégorie de la diaspora dans le développement de cette discussion pour nous intéresser aux comportements d'un autre type de diaspora africaine, beaucoup plus récent.

## **1.2) LA DIASPORA « CONTEMPORAINE »**

La rupture subie en raison de la traite atlantique avec le continent originel est radicalement différente de l'histoire de la diaspora africaine plus contemporaine davantage liée aux vagues de migration amorcées depuis la colonisation et qui se sont poursuivies après les indépendances politiques des pays africains dans les années 1960 (Royoux, 2013). Ces migrants, économiques pour la plupart, se sont installés principalement dans les pays d'Europe de l'Ouest (ou Nord-Américains) et ont depuis donné naissance à une nouvelle génération d'Afro-descendants née en Europe, d'où l'émergence du concept de « nouvelle diaspora », en ce sens qu'elle est un phénomène relativement récent par rapport aux diasporas issues de l'esclavage beaucoup plus anciennes.

Nous verrons ici que la diaspora issue des migrations étant plus récente, elle est plus à même de contribuer au développement du continent africain. Comment cela s'explique-t-il ? Tout d'abord, c'est en Europe que se trouve la plus forte population issue de l'immigration africaine, en particulier en France et en Grande-Bretagne qui étaient les deux principales puissances coloniales sur le continent africain et sont devenues par la suite les deux principales terres d'accueil en Europe

pour une immigration (Barou, 2010). C'est donc dans ces pays que s'est constituée principalement la nouvelle diaspora africaine. Les ressortissants africains ont eu tendance à émigrer dans le pays qui les avait colonisés : les migrants issus des pays anglophones comme le Nigéria ou le Ghana ayant été colonisés par la Grande-Bretagne ont principalement émigré là-bas dû aux liens existants entre ces différents pays depuis l'époque coloniale. De son côté, la destination privilégiée des migrants issus des pays africains francophones anciennement colonisés par la France a naturellement été leur ancienne puissance coloniale : Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Cameroun, Burkina Faso, République du Congo et République Démocratique du Congo (bien que cette dernière ait été une colonie belge, le lien linguistique permet d'expliquer le rapprochement culturel avec la France et donc leur forte présence sur le territoire français) (Lessault & Beauchemin, 2009). On observe le même phénomène pour les anciennes colonies portugaises (Cap-Vert, Mozambique, Angola, Guinée Bissau) présentes au Portugal ou ancienne colonie espagnole comme la Guinée Équatoriale pour l'Espagne, démontrant que les liens créés pendant la période coloniale n'ont pas été rompus après les indépendances politiques mais se sont plutôt poursuivis à travers les flux migratoires.

Toutefois, « former colonies continue to send significant numbers of emigrants to what used to be the mother country. But the importance of colonial ties has weakened over time as new destinations for African migrants have emerged » (Plaza, Ratha et al., 2011, p. 5). Autrement dit, ce qui était particulièrement vrai pendant plusieurs décennies notamment après les indépendances politiques s'estompe peu à peu au fur et à mesure que de nouveaux pôles d'attraction comme la Chine s'imposent comme nouvelles destinations pour les migrants africains (Bredeloup, 2014). Ratha et Plaza nous parlent aussi de pays comme le Qatar ou les Émirats Arabes Unis comme nouvelles destinations émergentes tandis que les États-Unis restent un pays où la diaspora africaine est

relativement petite avec tout de même les Nigériens en première place, suivi des Éthiopiens ou encore le Canada avec davantage de pays de l'Est (Kenya, Somalie, Éthiopie) (Plaza, Ratha et al., 2011).

Cette diaspora contemporaine se distingue de la diaspora plus « historique » issue de la traite atlantique par ses liens culturels encore fortement présents dans la société d'accueil que l'on observe dans les us et coutumes de ses membres. Ici on ne parle évidemment pas de vestiges mais de réelles habitudes à la fois culinaires, vestimentaires (le port du pagne, du wax bien que ce tissu ne soit pas proprement africain), culturelles avec la coiffure notamment le tressage, la musique, les tontines communautaires mais aussi les pratiques linguistiques (transmission intergénérationnelle en fonction de l'appartenance ethnique) (Bruneau, 2006). Le professeur de sociologie Abdoulaye Gueye nous dit ceci : « la plupart des sociétés contemporaines sont devenues des sociétés ethniquement hétérogènes abritant aux côtés de citoyens se définissant comme autochtones des populations allochtones qui se soucient d'exprimer leurs différences d'autant qu'elles subissent une discrimination et un rejet de la part de la majorité autochtone » (Gueye, 2006a). Ainsi, la création de magasins « exotiques » dès lors qu'une communauté africaine se forme quelque part est l'un des nombreux témoignages du maintien de la culture d'origine. Que ce soit à travers l'ouverture de commerces dits « ethniques » ou « exotiques » par lesquels les membres de cette diaspora continuent de consommer les plats et produits alimentaires importés d'Afrique (manioc, igname, feuilles de manioc, huile de palme, etc.), la consommation de produits ethniques joue un rôle positif dans le commerce car les immigrants ont une préférence pour les biens et services de leur pays d'origine (soutien au « nostalgic trade » des produits ethniques) (Light, Zhou, and Kim 2002).

Ce phénomène, Michel Bruneau, géographe français, l'aborde dans la revue *L'Espace géographique* : « toute population en diaspora éprouve le besoin de se référer à son territoire d'origine » (Bruneau, 2006). Selon l'auteur, le groupe diasporique sur son territoire d'accueil ressent la nécessité de conserver sa culture d'origine dans un contexte dans lequel il se retrouve minoritaire. Bruneau affirme qu'il s'agit d'un mécanisme de défense : « Ainsi, la mémoire collective est une composante essentielle de l'identité en diaspora face au danger de dilution et d'assimilation dans les sociétés d'accueil ou d'installation, danger très réel dans les pays modernes du Nouveau Monde et d'Europe occidentale » (Bruneau, 2006). Ce qu'il nomme « stratégies de conservation et de transmission » de cette mémoire d'une génération à l'autre sont tous les marqueurs tels que la langue, l'éducation dans la famille, la religion, les rituels commémoratifs, la vie associative mais aussi des espaces publics notamment les quartiers ethniques. On peut citer comme exemples des quartiers entiers dans la ville de Paris (Château rouge, Château d'Eau) avec des salons de coiffure « afros », des restaurants africains, des couturiers africains, etc<sup>15</sup>. Tous ces marqueurs territoriaux tendent selon lui à compenser la coupure nette avec le territoire d'origine et à faire valoir une identité préexistante. Cette idée d'une identité qui préexiste l'arrivée du migrant sur le territoire d'accueil est un point important quant à son ancrage sur le nouveau territoire car c'est précisément le fait de vouloir recréer, retrouver, reproduire sur le plan symbolique ce qu'il a connu ailleurs qui peut créer des points de tension avec la société d'accueil. Abdoulaye Gueye appuie cette idée en expliquant ceci : « les immigrés sont souvent porteurs d'un projet, jamais réalisé dans quelque cas, de retour au foyer d'origine, qu'ils s'efforcent de présenter comme inéluctable par des entreprises symboliques telles l'acquisition d'un domicile au pays d'origine, la transmission de la langue maternelle aux enfants » (2006b). En effet, la communauté diasporique

---

<sup>15</sup> Marie Chabrol, « Qui sont « les Africains de Château Rouge » ? », Métropolitiques, 6 mars 2013 ([lire en ligne](#))

se trouve dans des lieux qu'elle n'a pas produits et qui sont porteurs d'autres identités et d'autres histoires. Or cette mémoire qu'entretiennent les diasporas se réfère à d'autres lieux, « ceux au sein desquels s'est constituée leur identité, celle de leurs parents, de leurs ancêtres, leurs lieux d'origine » (Bruneau, 2006). On retrouve d'une part une population animée par un besoin de sauvegarde identitaire pour laquelle les Afro-descendants vont contourner une assimilation excessive qui amènerait peu à peu à atténuer voire faire disparaître tout signe de leur identité d'origine à travers un système de formation de communautés ethniques ou de transmission au sein de la famille via l'éducation, les habitudes, les valeurs. C'est à travers ce travail de mémoire que, de génération en génération, les enfants issus de cette immigration maintiennent une certaine identité africaine et un lien avec le continent africain. Car en effet, ces communautés venues s'installer en Occident ont depuis donné naissance à une nouvelle génération d'Afro-descendants née en Europe. Les enfants d'immigrants africains nés dans ce contexte (dans les pays du Nord) sont alors exposés à une double culture : celle de la société dans laquelle ils évoluent et celle de leurs parents. Cela explique en partie qu'ils aient un ancrage avec le pays d'origine de leurs parents qui reste plus ou moins fort, selon les efforts de transmission déployés par les parents, ce qui s'illustre par le fait que cette jeune diaspora aura plus souvent tendance à visiter l'Afrique au cours de sa vie et plus largement à y porter un intérêt nullement comparable à la diaspora ancienne mentionnée précédemment.

Si l'on quitte un instant le contexte français pour s'intéresser aux diasporas installées au Québec, Gélinas et Meintel (2012) se sont penchés sur les façons dont la religion et institutions religieuses contribuent à l'intégration dans la société québécoise. Les groupes religieux d'après leur étude aident à l'insertion des nouveaux arrivants et aident à créer des relations interethniques (à savoir que les groupes religieux ne sont pas eux-mêmes monoethniques). Ces groupes encadrent

l'insertion en matière de logements, d'emplois, de services gouvernementaux et donc servent de complément (et non de substituts) aux services fournis par l'État. Au-delà de l'aide à l'installation, ils fournissent des outils symboliques d'appartenance, visent à inculquer les coutumes locales tout en rejetant certaines mœurs locales. L'objet de leur étude est de déconstruire l'idée selon laquelle ces groupes vivraient en marge en soulignant qu'au contraire, le communautarisme qui est souvent indexé dans la sphère politique et médiatique serait en fait un facilitateur pour l'insertion de leurs membres et que ces groupes offrent une participation économique et civique tout en conservant un mode de vie et des valeurs qui à plusieurs égards s'éloignent du modèle québécois. L'étude permet ainsi de nuancer l'idée selon laquelle les différences religieuses constitueraient une incompatibilité ou une source inévitable de conflit social et de ghettoïsation (Meintel, Gélinas, 2012).

Dans le même thème, Connor (2011) propose un point de vue plus ambivalent sur le lien entre religion et intégration en concentrant son analyse sur l'insertion dans la vie professionnelle. Il commence par citer les trois « principes » tacites de ces groupes religieux, à savoir : refuge, respect et ressources. Refuge à comprendre au sens de soulagement/réconfort psychologique de trouver un espace partagé par des personnes de la même religion/ethnie. Les communautés religieuses offrent également un respect à échelle individuelle et permettent des ouvertures dans la société d'accueil. Enfin, elles offrent des ressources au-delà de l'assistance (hébergement, éducation, apprentissage de la langue), elles permettent la recherche d'emploi. Les communautés ethniques homogènes forment des sortes de réseaux pour créer des mécanismes d'entrepreneuriat. C'est ce dernier point que l'auteur va questionner : est-ce que la participation à un groupe religieux a toujours des résultats positifs pour l'immigrant en matière de débouchés professionnels ? Il va émettre plusieurs hypothèses. La première étant que les immigrants affiliés à des groupes religieux minoritaires ont des débouchés économiques plus faibles que les immigrants affiliés à un groupe religieux

majoritaire. La deuxième étant que les immigrants qui participent régulièrement à un groupe religieux ont des débouchés plus faibles. Et ses résultats lui permettent d'affirmer que la religion en tant que ressource n'est pas aussi positive et que les débouchés sur l'emploi ont un lien fort avec le niveau de participation à une affiliation et le type d'affiliation (groupe majoritaire ou minoritaire). Autrement dit la participation religieuse n'est pas toujours positivement associée à des bons débouchés économiques pour les immigrants. Toutefois, la religion joue un rôle similaire à l'ethnie en ce sens qu'elle crée des opportunités pour contrer les discriminations sur le marché de l'emploi via la création de réseaux (Connor, 2011). Cela renvoie au rôle des États d'accueil dans l'ancrage des diasporas et dans ses relations avec le territoire d'origine. Le rapport du pays d'accueil à l'affirmation de l'identité culturelle des diasporas, la xénophobie, l'exclusion sociale, mais également une certaine forme de solidarité que les diasporas peuvent retrouver à l'intérieur de groupes communautaires d'origine étrangère plus qu'ils ne la trouvent dans la société d'accueil elle-même contribuent à cimenter, renforcer le tissu social et le sentiment d'appartenance à la communauté non autochtone (Bruneau, 2004). Abdoulaye Gueye appuie ce lien entre solidarité intracommunautaire et rejet social : « Par cette conscience d'être dépositaires d'une culture autre, de se confronter à une discrimination et de vivre en situation de minorité dans un pays qu'on leur refuse ou qu'ils hésitent parfois à considérer comme leur patrie d'origine, ces populations allochtones tissent des réseaux de solidarité avec leur foyer d'origine et cultivent l'espoir de la réhabilitation de leur communauté et le retour fantasmé ou planifié au pays d'origine » (Gueye, 2006a).

Le concept de « double absence » de Sayad (2016) permet de comprendre dans quelle mesure le fait migratoire est en tant que tel, dans sa réalité d'émigration et d'immigration, un objet d'étude. Sayad y aborde le poids pour l'immigrant de reproduire un mensonge collectif par respect pour le

groupe qui lui a donné mandat de s'exiler et donc se retrouve contraint de dissimuler les souffrances liées aux réalités qu'il vit dans le pays d'arrivée, parmi elles, l'exclusion dont il est victime ainsi que l'altérité fondamentale des populations immigrantes. Ce récit d'une existence déplacée est pertinent lorsque l'on revient à la question d'ancrage, à quel territoire la diaspora s'ancre-t-elle si ce n'est pas à son pays d'accueil. Ce problème d'ancrage, si l'on considère qu'il est un problème, se poursuit dans les générations qui suivent les populations immigrantes, montrant bien que l'affirmation et même parfois la résurgence de la question identitaire et le sentiment presque de défiance à l'égard de la société d'accueil dépend aussi largement de ce que le pays d'accueil entreprend pour favoriser ou non leur sentiment d'appartenance. Le conflit de loyauté auquel sont soumis les populations immigrantes et leurs descendants, contraints de renoncer partiellement ou totalement à leur identité préexistante pour faire partie du corps national (du moins telle est la promesse) ne peut que cristalliser les tensions identitaires. Or, Abdoulaye Gueye explique que la diaspora noire étant « dépositaire d'un patrimoine génétique qui atteste de son origine africaine et d'une mémoire collective fondée sur son expérience de la traite esclavagiste et de l'exploitation » (2006b), refuse parfois elle-même de s'assimiler par ressentiment, par résistance ou pure défiance à l'État. Cet extrait de *La Voix des Nègres* en est un exemple :

[Q]uelques journaux français ont voulu, le 1er novembre dernier (le lendemain de notre assemblée générale), à tout prix, donner des renseignements (à leur façon) à leurs lecteurs sur ce qu'ils croyaient être notre comité. L'Écho de Paris s'est fait plus particulièrement remarquer ; ce journal nous gratifie d'un esprit de pur nationalisme français en publiant « Les nègres sont des Français et veulent servir la France ». Or rien n'est aussi faux que cette affirmation ! Les nègres ne sont d'aucune nationalité

européenne et ne veulent servir les intérêts d'aucun impérialisme contre ceux d'un autre  
(Reproduit dans Edwards, 2003 : 31).

Ainsi, il y a parmi cette population allochtone, un refus formel de se laisser définir comme Français ou Européens. Gueye indique que c'est là un aspect central lorsque l'on parle de diaspora d'étudier le rapport qu'elle entretient avec son territoire d'installation : « Ceci est un élément important d'analyse au regard des théories classiques qui ont montré que la référence à un pays, une patrie originelle à libérer ou à regagner un jour est un critère déterminant de définition de la diaspora » (Gueye, 2006b). Dans l'extrait, il apparaît indéniable que pour *La Voix des Nègres*, les « nègres » ne trouvent aucun intérêt au fait de se fondre dans une nation française ou européenne et non seulement cela mais ils sont « voués à réinvestir une patrie nègre momentanément sous l'occupation de puissances européennes » (2006b) donc toujours avec cette notion de retour en filigrane qui traverse la diaspora.

Or cet attachement fait parfois l'objet de vives critiques dans la société d'accueil (Dhume-Sonzogni, 2016). On reproche à ces immigrants et enfants d'immigrants un repli identitaire, un communautarisme, un manque d'ouverture, un manque d'effort d'intégration, une non-assimilation, un manque de loyauté également, autrement dit leur ancrage à la société d'accueil est jugé insuffisant, pas assez fort, pas assez prononcé ou pas sincère. Dans le contexte français, l'expression « Français de papier »<sup>16</sup> souvent reprise par la droite et l'extrême droite française traduit cette tension dans laquelle le statut de l'immigrant ou enfant d'immigrant est mis en cause. Derrière cette expression, les immigrants et enfants d'immigrants qu'on oppose aux Français dits

---

<sup>16</sup> [https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2022/article/2022/02/14/francais-de-papier-valerie-peccresse-reprend-le-refrain-de-l-extreme-droite\\_6113680\\_6059010.html](https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2022/article/2022/02/14/francais-de-papier-valerie-peccresse-reprend-le-refrain-de-l-extreme-droite_6113680_6059010.html)

« de souche », désignent des personnes de nationalité française dont la volonté de s'intégrer ou s'assimiler à la société française et à ses valeurs est mise en doute par une supposée absence de patriotisme. On leur reproche de profiter des avantages de la nationalité française sans toutefois manifester de réel « attachement sincère à leur pays d'accueil, sans se sentir honorés à l'idée d'intégrer la communauté nationale<sup>17</sup> » nous rapporte le sociologue français Geoffroy de Lagasnerie dans un article de *Libération*. Il explique que le gouvernement peut ajourner ou refuser une demande de naturalisation à un immigrant à cause de ce qu'il considère comme un « défaut d'assimilation » tant la crainte et même la « hantise » de naturaliser ce qui deviendra un « Français de papier » est présente chez les agents de l'État. Le concept en 2010 est repris par l'ancien président français Nicolas Sarkozy lors de son discours de Grenoble quand il évoque qu'« il est quand même invraisemblable que des jeunes gens de la deuxième, voire de la troisième génération, se sentent moins Français que leurs parents ou leurs grands-parents<sup>18</sup> ». Derrière ce discours de Nicolas Sarkozy se trouve l'idée d'une loyauté qui ferait défaut, d'une présence physique mais dont l'ancrage est quasiment inexistant ou insatisfaisant, une population pour laquelle la nationalité est moins un critère d'appartenance qu'un simple principe juridique donc une population qui est là sans être réellement ancrée à son territoire d'habitation et parfois même de naissance (ce qui rappelle le concept de double absence de Sayad). Ainsi le reproche de cette droite française ou tout du moins son interrogation repose sur le fait de voir ces enfants d'immigrants revendiquer une terre qui leur est lointaine (celle de leurs parents ou grands-parents) davantage que celle qui leur est immédiate, familière donc qu'elle devrait « naturellement » être amenée à clamer comme étant la leur. L'État et les populations indexées se rejettent mutuellement la responsabilité de ce paradoxe

---

<sup>17</sup> [https://www.liberation.fr/livres/2012/02/23/connaissance-d-une-nation\\_798001/](https://www.liberation.fr/livres/2012/02/23/connaissance-d-une-nation_798001/)

<sup>18</sup> <https://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2014/03/27/25001-20140327ARTFIG00084-le-discours-de-grenoble-de-nicolas-sarkozy.php>

mais les débats entourant cette catégorie de Français qui exprimerait un rejet sinon une défiance envers la France nous font revenir à la notion d'ancrage constitutive lorsque l'on parle de diasporas : à quel territoire une diaspora s'ancrante-t-elle, pas seulement physiquement mais symboliquement ? À quel territoire se sent-elle appartenir ou souhaite-t-elle appartenir ? À quels fantasmes sur l'ailleurs originel cela donne lieu ? D'où naît cette nécessité de s'ancrer à d'autres territoires que celui où elle se trouve et parfois même celui qui l'a fait naître ?

En effet, les théoriciens classiques de la diaspora montrent bien que le retour comme projet entretenu dans un imaginaire ou démarche réelle à entreprendre est un critère important de définition de la diaspora : « un lien très fort au passé ou une résistance à l'assimilation, maintenant ou à l'avenir, sont nécessaires pour qu'émerge une conscience diasporique » écrit Cohen (1997 : 24). Gueye nous dit ceci : « On est logiquement autorisé à déduire de cette proximité entre migration et diaspora que l'importance de la première dans une littérature donnée crée un intérêt pour la seconde. Le cas des sciences sociales françaises infirme cependant cette corrélation » (2006b). Il déplore le manque de recherche à ce sujet dans la sociologie française, dû à une approche qu'il considère « stato-centrée », c'est-à-dire qui part des discours et des archives produits par l'État pour étudier la migration. Ces chercheurs s'exposent alors à un risque différent de leurs homologues adeptes de l'approche par le bas. Il nous informe par exemple que le concept d'assimilation, central dans la littérature sociologique française sur la migration, a été en même temps un terme quasi invariant du discours politique donc il ne permet pas de comprendre comment les populations dont il est question se définissent elles-mêmes par rapport à l'État puisque c'est la vision de l'État qui est privilégiée. Gueye nous dit ainsi qu'il existe dans les sciences sociales françaises une réelle influence du discours de l'État sur la recherche et cela nuit aux recherches sur la diaspora. Un autre aspect est le concept de communauté dans les sciences sociales, il nous

apprend qu'il s'agit d'un « concept qui renvoie à une réalité sociale que l'État français a toujours récusée conformément à son idéologie assimilationniste » (Gueye, 2006b). En effet comment articuler une réelle réflexion sur le rapport à l'identité, le rapport au territoire si l'on s'interdit de prendre en compte la notion de discrimination raciale ? L'un des points de tension repose sur le discours de l'État républicain qui affirme l'égalité de tous ses citoyens mais Gueye explique que ce discours ou cette posture de l'État entre en conflit direct avec le lien communautaire constitutif des diasporas : « l'existence d'un lien communautaire concurrence et peut éventuellement prévaloir sur le lien politique national » (2006b). Ainsi, « reconnaître la diaspora dans le discours institutionnel si tant est que "dire, c'est faire", reviendrait pour l'État français à avouer la fin même du pouvoir d'"assimilation" qu'il s'est auto-attribué et celui du monopole de l'allégeance politique de ses citoyens » (2006b). Autrement dit, le champ scientifique français est largement influencé et reste partisan de la défense d'un universalisme considéré comme incompatible avec la reconnaissance et la visibilisation des diasporas noires en France. La préservation de la tradition universaliste française prévaut dans les sciences sociales françaises depuis le bannissement de la catégorie de race en réaction des chercheurs français au racisme scientifique ayant prévalu sous la IIIe République. Ainsi, si le rejet de l'idée de l'existence de la race en tant que catégorie biologique objective est retenu par Gueye comme positif, cela a donné lieu dans le discours d'État sur « sa négation comme construit social, et donc élément d'identification sociale présidant aux rapports sociaux entre groupes ou individus en société » (2006b). C'est ce qui donne lieu à des débats animés avec d'un côté les défenseurs de cette tradition, de l'autre des personnes qui les accusent d'être faussement « aveugles aux couleurs ». C'est par exemple la position de la journaliste française Rokhaya Diallo qui écrit dans *Slate* ceci : « Sur le plan biologique, il n'existe qu'une seule race mais notre histoire a construit des catégories raciales toujours opérantes aujourd'hui. C'est le

racisme qui fait exister les races et leur donne une existence non pas biologique mais sociale<sup>19</sup> ». Autrement dit, la disparition du concept de races sur le plan scientifique n'a pas fait disparaître le phénomène de racisme sur le plan social et ignorer d'abord cette question aboutit sur un déficit de réflexion sur la diaspora noire, sur sa façon de se définir, de se situer et les rapports qu'elle entretient avec son territoire. Les débats français entrent en contraste avec les débats sur le multiculturalisme aux États-Unis et révèlent certaines carences et marquent peut-être les limites pour la France à saisir sa propre population comme en témoignent les interrogations de l'ancien président français Nicolas Sarkozy sur les « Français de papier ».

Le sociologue Stéphane Dufoix propose de recourir à des définitions « post-modernes » des diasporas à l'usage d'un monde complexe et changeant (Dufoix, 2003). Alors que classiquement, l'émigrant vit son destin comme une « double absence », plus vraiment de là-bas ni vraiment encore d'ici, le regard post-moderne du migrant proposé par Dufoix vit son destin plutôt comme une « coprésence », à la fois ici et là-bas. Les nouvelles facilités de voyage et de communication permettent cette coprésence, cette mobilité, ces échanges, les sociétés ne sont ni figées ni délimitées par des frontières. Comme le mentionne Agnew, étudier les diasporas c'est précisément sortir du « piège territorial » qui consiste à situer une société seulement à l'intérieur d'un territoire délimité par des frontières (Agnew, 1994). Ainsi, plutôt que penser les migrants comme des individus qui, du fait de leur départ, se sont sédentarisés ailleurs et donc sont en rupture avec le territoire d'origine, Dufoix propose de les voir comme des nouveaux nomades, ce qui est pertinent dans le cadre d'études sur le développement.

---

<sup>19</sup> <https://www.slate.fr/story/181785/racisme-anti-blancs-blanchite-construction-politique-segregation-etats-unis-nazisme-juifs>

Les rapatriements de fonds soulagent la pauvreté et représentent une source importante de stabilité au niveau local que nous aborderons plus largement dans le Chapitre II mais ces envois de fonds acheminés vers l’Afrique sont un énième témoignage de ces liens affectifs que les diasporas contemporaines continuent d’entretenir et d’une rupture qui n’a jamais été totale. Ainsi, nous pensons que cette frange de la diaspora africaine peut servir de pont et d’allié pour l’Afrique. Sur le même modèle que certains pays asiatiques, notamment le modèle chinois, nous pensons que cette nouvelle diaspora devrait être ciblée pour le développement des stratégies face aux enjeux auxquels l’Afrique fait face.

### **1.3) LES MIGRANTS CIBLÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT**

Stéphane Dufoix (2003) s’intéresse à la « gestion de la distance » c’est-à-dire la manière dont les États se sont intéressés (ou désintéressés au moins dans un premier temps) à leurs ressortissants puisque la tendance actuelle est au renforcement des liens entre les États et les diasporas pour des raisons économiques, le plus souvent à l’initiative des premiers. L’ancien président sud-africain Thabo Mbeki a par exemple soutenu lors de la Conférence ministérielle africaine de la diaspora de 2007 l’affirmation suivante : « there is an urgent need for knowledge sharing and economic cooperation between Africa and the Diaspora » (Mbeki 2007). Ces efforts partent des relations sociales et du patriotisme des membres de la diaspora pour ensuite tenter de mettre en place des mesures incitatives susceptibles de l’encourager à participer résolument au renforcement des capacités nationales et institutionnelles avec la place accordée aux solidarités matérielles comme en témoignent les envois de fonds (abordés dans le chapitre suivant) qui montrent que le départ physique n’a jamais marqué une rupture totale avec le continent. Zimmermann (2017) étudie les

opportunités de la migration pour les pays en développement et considère les migrants comme acteurs ayant la capacité de stimuler le commerce, de faire des transferts de fonds, innovations, investissements et retour avec un capital humain, en suggérant la double nationalité et les contrats de migration circulaire comme instruments possibles. En effet, il explique que l'attache qu'entretiennent les migrants à l'égard de leur pays d'origine les pousse parfois à jouer le rôle de l'État national traditionnel et donc à combler ses lacunes. Là où l'État faillit, la diaspora intervient. Motivés par un altruisme, par un remboursement des coûts de la migration, par des épargnes pour des investissements, les migrants sont tout d'abord de très grands pourvoyeurs de fonds mais ce sont surtout les migrations de retour qui représentent selon lui un potentiel avec tout ce que le migrant a à apporter à son pays d'origine : capital humain, ressources financières, connaissances. Ils ont également le potentiel d'améliorer l'IDE car les entreprises peinent à investir dans certains pays africains, prises par l'incertitude, incertitude qui peut être compensée par la diaspora grâce à sa connaissance du terrain, de la langue etc.

Une fois que l'on a postulé que la diaspora privilégiée pour le développement se trouvait dans la migration, estimer la taille de cette diaspora reste une tâche compliquée par plusieurs facteurs tels que le lieu de naissance, moment de l'émigration, citoyenneté ainsi que les questions d'identité (Ionescu, 2006). Par exemple la définition du département américain utilise le lieu de naissance de la population née à l'étranger (Plaza, Ratha et al., 2011). Or, la plupart des pays de l'OCDE, le Japon, la République de Corée classent les immigrants en fonction de l'origine ethnique du parent, ce qui se traduit par des estimations plus élevées du stock d'immigrants par rapport à une classification basée sur le lieu de naissance. Également, les immigrants temporaires peuvent être considérés comme faisant partie de la diaspora mais peuvent ne pas être pris en compte dans les statistiques sur l'immigration. Les pays d'origine utilisent également différentes définitions de ce

qui constitue une diaspora. L'Inde utilise trois catégories : Indien non-résident, personne d'origine indienne et citoyen d'outre-mer de l'Inde (Plaza, Ratha et al., 2011). Les chercheurs Plaza et Ratha prennent le parti d'utiliser la définition restreinte du département américain de la diaspora en tant que population née à l'étranger donc des migrants de première génération en excluant de ce fait les enfants et petits-enfants même s'ils affirment que les conclusions tiennent malgré tout, quelle que soit la définition (Plaza, Ratha et al., 2011).

Malgré les différences, la plupart des définitions de la diaspora africaine dans la littérature sur la migration et le développement s'accordent sur deux choses. Premièrement, la diaspora africaine est située en dehors du continent, généralement dans plusieurs pays ou régions différents, mais principalement au Nord. Deuxièmement, l'appartenance à la diaspora africaine repose sur un intérêt ou une implication dans le développement de l'Afrique.

Ainsi les études se concentrent essentiellement sur les migrants vivant en Europe ou en Amérique du Nord alors que les migrations Sud-Sud démontrent des mouvements très importants et significatifs et ont un impact majeur sur le développement des pays d'origine et de destination (Plaza, Ratha et al., 2011). En effet, la majorité des flux migratoires sont des migrations Sud-Sud avec des pays hôtes comme la Côte d'Ivoire ou encore le Nigéria ou le Ghana en Afrique de l'Ouest, ou bien le Kenya en Afrique de l'Est sans oublier l'Afrique du Sud comme pôles d'attraction majeurs pour les migrants africains (Plaza, Ratha et al. 2011). Ils plaident donc pour une définition spatialement inclusive de la diaspora africaine qui englobe tous les migrants d'origine africaine ayant un intérêt lié au développement, où qu'ils vivent, à condition qu'ils soient en dehors de leur pays d'origine. Tout d'abord, conformément à l'argument général avancé ci-dessus à propos de la migration Sud-Sud, l'Afrique elle-même est la destination la plus importante des migrants

africains. Les principales destinations des migrants africains sont en Afrique elle-même devant l'Europe et l'Amérique du Nord<sup>20</sup>. De solides arguments peuvent être avancés en faveur d'un élargissement de la définition de la diaspora africaine pour inclure les migrants vivant en Afrique elle-même. Bakewell privilégie cette approche qui souligne les contributions de tous les migrants dans leur ensemble, considérant que différents types de diasporas ont des potentiels et des propensions différents à s'impliquer dans des activités de développement qui profitent à leurs pays d'origine (Bakewell, 2006).

Également par rapport aux diasporas Sud-Sud, le débat sur la migration et le développement avait initialement tendance à impliquer que le seul courant pertinent pour le développement de l'Afrique était la migration du Sud vers le Nord (Crush, 2006). Jonathan Crush, professeur de *Global Development Studies* à la Queen University de Kingston nous dit que la diaspora est généralement vue comme vivant en dehors du continent. Une ligne d'analyse soutenait que le Nord devrait encourager le développement économique dans les pays d'origine afin de réduire la pression migratoire de régions telles que l'Afrique (Bakewell 2013). Un autre cherchait à encourager la migration (de compétences) du Sud vers le Nord tout en évitant les accusations de promotion d'une « fuite des cerveaux » débilite en mettant l'accent sur les mécanismes de rétroaction positive de la diaspora en matière d'émigration (envois de fonds, investissements, transferts de connaissances, etc.) (Clemens 2007). La particularité de ce débat selon Bakewell est qu'il ignore la réalité de longue date selon laquelle la migration Sud-Sud est numériquement plus importante que la migration Sud-Nord et continue de croître en volume et en importance économique (Ratha et Shaw 2007). Au niveau global, la migration Sud-Sud a généré environ 45 pour cent du stock mondial

---

<sup>20</sup> <https://www.statista.com/statistics/1232898/main-destinations-of-african-migrants/>

actuel de migrants, contre seulement 37 pour cent pour la migration Sud-Nord. Il existe une incertitude considérable quant à la manière de configurer la migration Sud-Sud dans le débat mondial sur la migration et le développement (Bakewell 2009b). Selon Bakewell par exemple se concentrer sur les migrants exclusivement en dehors du continent africain et en particulier les plus éduqués d'entre eux n'a pas réellement de sens mais il ne considère pas cela comme surprenant : « these tend to be wealthier, better-educated and more organized groups » donc des diasporas avec un accès plus facile aux donateurs et aux représentants des gouvernements africains et aux groupes d'affaires à travers le monde (Bakewell, 2009a). Ainsi, si Bakewell reconnaît leur apport majeur, il considère cette approche comme élitiste, ignorant le nombre beaucoup plus important de migrants ordinaires dont les contributions « cachées » au développement restent largement méconnues et non enregistrées (sauf peut-être dans les statistiques globales des envois de fonds). Selon lui, il n'y a aucune raison que la diaspora africaine n'inclue pas tous les migrants qui entretiennent des liens avec l'Afrique, ainsi que les nombreux migrants africains qui vivent et travaillent dans d'autres pays africains (Bakewell 2008).

On l'aura compris, la première question se situe autour de la pertinence de porter un intérêt uniquement sur la diaspora présente dans les pays du Nord, ignorant ou minimisant au passage la majorité des migrants africains présents dans d'autres pays africains. Toutefois, même si l'on décide malgré tout de cibler cette diaspora présente à l'extérieur du continent, apparaît un deuxième point soulevé par Bakewell à savoir la pertinence de resserrer son objet d'étude sur une diaspora encore plus petite : la diaspora éduquée.

Plaza et Ratha expliquent qu'une bonne partie de la littérature sur les contributions de la diaspora se concentre sur les migrants qualifiés et comment le commerce, la technologie, la formation de

capital sont facilités par ceux qui ont un niveau élevé d'éducation mais indiquent que « both low-skilled and high-skilled diaspora members make contributions to their homeland ». Ainsi, deux approches distinctes ressortent sur les diasporas : une approche « inclusive » plaidant pour la prise en compte de tous les membres de la diaspora ayant migré en dehors ou à l'intérieur du continent, et ce indépendamment de leur niveau d'éducation et une deuxième approche émergente qui suggère que les diasporas qualifiées sont un réservoir de savoir important. Pour les partisans de la première approche, dans cette seconde approche se concentrant sur les membres hautement qualifiés, les contributions des peu qualifiés sont souvent minimisées et les migrants sont rarement vus comme une ressource pour le développement (Plaza, Ratha et al., 2011). Pire encore, ils sont souvent considérés comme une menace pour les pays de destination (d'accueil), comme une menace pour les intérêts des citoyens, en tant que preneurs d'emplois, porteurs de crime, consommateurs de biens rares, draineurs de richesses (2011). Ainsi la stigmatisation, le rejet, la xénophobie, l'exclusion sociale et les discriminations sont des conséquences de cette perception négative de ces migrants peu qualifiés.

Toutefois, malgré la pertinence des arguments de la première approche, ce travail de recherche s'intéresse essentiellement aux notions de *brain drain* et *brain gain*, c'est-à-dire ce que la fuite de capital humain coûte aux pays du Sud et ce que son retour peut leur apporter. Ainsi, l'approche ciblant en particulier les migrants qualifiés, susceptibles d'être mobilisés pour les transferts de technologie et de compétences à destination de leurs pays d'origine, présents dans les pays du Nord seront le profil qui nous intéressera. En effet lorsque l'on s'intéresse aux points de vue sur les effets financiers de l'émigration hautement qualifiée, le chercheur au Center for Global development Michael A. Clemens indique qu'une opinion courante ressort dans la littérature en sciences sociales selon laquelle l'émigration de professionnels formés dans le secteur public en provenance de pays

en développement fait perdre au pays d'origine le montant investi dans leur formation (Plaza, Ratha et al., 2011). De ce point de vue, la présence d'une diaspora qualifiée peut entraîner d'énormes coûts publics pour le pays d'origine et diverses propositions ont été avancées pour compenser ces coûts. Ces propositions comprennent des mesures visant à limiter l'émigration qualifiée, telles que des restrictions sur le recrutement international, des taxes sur les émigrants hautement qualifiés et des systèmes de compensation des gouvernements des pays de destination vers les gouvernements des pays d'origine.

Kirigia et coll. (2006) montrent par exemple que le public kenyan investit l'équivalent de 48 169 dollars américains dans la formation médicale de chaque médecin (une somme astronomique dans un pays où l'individu moyen gagne environ 1,30 dollars américains par jour) et que l'émigration d'un tel médecin fait perdre au pays cette somme en frais de formation médicale. Cela concorde avec d'autres estimations du coût de la formation d'un médecin dans plusieurs autres pays africains, généralement de 5 000 à 10 000 dollars par an de formation en médecine (Hagopian et al. 2005), normalement considérées comme représentant la perte publique résultant de l'émigration des médecins ainsi formés. De toute évidence, le départ d'un travailleur qualifié est la cause immédiate d'un changement dans le montant et la répartition des rendements de cet investissement. C'est aussi la cause immédiate d'une réduction des revenus provenant des impôts que cette personne aurait payés chez elle. Ainsi, de nombreux observateurs ont conclu que le départ d'une personne qualifiée constitue une perte massive de finances publiques pour le pays d'origine. Du côté asiatique, Desai et coll. (2009) affirment que l'émigration d'Indiens qualifiés fait perdre à l'Inde 2,5 pour cent de ses recettes fiscales. Certains sont allés plus loin et suggèrent que la valeur de la perte devrait être fixée bien au-dessus de tout coût direct de la formation publique, comme la valeur de ce que ce coût de formation aurait rapporté s'il avait été investi sur un compte bancaire (par exemple, Kirigia

et al. 2006), ou quel aurait été le coût de la formation de cette personne dans le pays de destination. Bhagwati (1976) a préconisé une taxe d'émigration sur les travailleurs hautement qualifiés qui conservent la citoyenneté du pays d'origine (bien qu'elle ne soit pas limitée aux travailleurs formés dans le secteur public), une proposition qui a quelque peu évolué depuis (Wilson, 2007). De nombreux décideurs politiques ont insisté pour que les pays en développement qui forment publiquement les professionnels qualifiés qui émigrent reçoivent une forme de compensation de la part des pays de destination, parmi les partisans de cette approche figurent l'ancienne présidente irlandaise Mary Robinson (McColl 2008).

En conclusion, la diaspora constitue effectivement dans sa globalité un atout majeur et ses membres peuvent être considérés comme des acteurs du développement mais tous ne représentent pas le même potentiel pour leur pays : « le poids de la diaspora est variable en fonction des acteurs » nous dit Pauline Rouillon (2014). Cela nous permet de définir ici deux concepts clés : le *brain drain* et le *brain gain* puisque l'enjeu central de ce travail est d'arriver à transformer une perte en opportunité pour les pays du Sud, ici d'Afrique. Il y a donc une pertinence à centrer ce travail sur les plus à mêmes d'investir les secteurs de pointe en injectant du capital humain dans leurs pays.

## **CHAPITRE II : RAPPROCHEMENT ENTRE AFRIQUE ET ASIE DANS LE COMPORTEMENT DE LEURS DIASPORAS RESPECTIVES**

Ce chapitre vise à analyser les comportements de deux diasporas - les diasporas africaines et asiatiques - déjà actives dans le développement de leurs pays d'origine. Nous verrons pourquoi les transferts de fonds représentent un enjeu de développement, quels sont ses effets et ses limites et comment et pourquoi les pays bénéficiaires de ces fonds ont tout intérêt à capitaliser sur l'intérêt de leur diaspora en la faisant contribuer autrement qu'en tant que simples émetteurs de fonds. Nous verrons également que le deuxième enjeu qui lie ces deux diasporas est celui de l'exode des cerveaux et pourquoi elle représente un défi pour les pays d'origine et est cruciale à intégrer dans les réflexions autour du développement. Cette partie servira de complément au chapitre précédent et permettra de comprendre l'intérêt des chercheurs pour les ressortissants éduqués et pourquoi c'est cette frange de la diaspora qui est retenue dans le cadre de cette recherche.

### **2.1) L'ENJEU DES TRANSFERTS DE FONDS**

Dans un contexte de mondialisation des marchés avec renforcement de la compétitivité et déterritorialisation accrue, la diaspora est envisagée comme une ressource au service de la puissance de l'État d'origine. Les approches sur le développement se tournent de plus en plus vers les diasporas comme forces extérieures de leurs pays d'origine, particulièrement ceux en voie de développement, ayant compris l'intérêt d'intégrer leurs nationaux présents à l'extérieur de leur territoire pour optimiser leur croissance économique. En effet, les diasporas constituent des formes de réseaux transnationaux comme en témoignent les envois de fonds s'élevant chaque année à des

milliards de dollars (Ratha and Shaw, 2007). Les liens entre cette diaspora et leurs pays d'origine, dont beaucoup sont sous-développés, restent soutenus et ce malgré les années passées dans leur pays d'accueil. Ces importantes sommes d'argent envoyées chaque année dans leur pays suppose que le maintien de ces liens représente une opportunité d'investir pour bâtir une stratégie de coopération.

Le témoignage le plus frappant du lien entre l'Afrique et sa diaspora reste les envois de fonds, des milliards de dollars envoyés chaque année vers l'Afrique à l'instar de leurs homologues asiatiques, ce qui permet de faire un premier lien entre le cas africain et le cas asiatique. La manière significative dont les diasporas s'impliquent déjà dans l'économie de leur pays d'origine passent par ces envois de fonds. À l'heure où l'Afrique est confrontée à un grave déficit de ressources pour financer son développement, les envois de fonds des migrants africains ont atteint des montants comparables à l'APD. Selon l'OCDE, le montant net de l'APD bilatéral accordé à l'Afrique et provenant des donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) s'est établi en 2008 à 26 milliards de dollars EU au total, dont 22,5 milliards de dollars EU au profit de l'Afrique subsaharienne (OSFU, 2011). Ce niveau d'APD en faveur de l'Afrique a été atteint à une période où le volume global de l'aide (établi à 119,8 milliards de dollars EU) avait été le plus élevé en dollars jamais enregistré<sup>21</sup>. Il semble également que les envois de fonds sont plus stables que les autres flux de capitaux et que les transferts de fonds des ménages ont un effet multiplicateur, ce qui jette les bases d'une réduction de la pauvreté plus pérenne, à condition que ces flux restent conséquents et durables et que les autres facteurs soient favorables au développement. Bien que l'on ignore le montant réel de ces flux de capitaux en faveur de l'Afrique en raison du volume élevé

---

<sup>21</sup> OCDE (2009). Total APD en 2008 : Niveau record de l'aide au développement en 2008, 30 mars 2009. <<https://www.lesechos.fr/2009/03/laide-au-developpement-a-atteint-un-record-en-2008-452439>>

des transferts informels, on estime que les 30 millions de migrants africains vivant en dehors de leurs pays ont transféré chez eux environ 40 milliards de dollars EU par an<sup>22</sup>.

L'une des raisons pour lesquelles il a semblé opportun de mettre la diaspora africaine en parallèle avec la diaspora asiatique repose sur certaines réalités similaires entre ces deux diasporas, parmi elles le fameux enjeu de transferts de fonds. On retrouve au sein des diasporas asiatiques les mêmes comportements ce qui interroge sur ce que les pays asiatiques ont entrepris par rapport à ces flux financiers qui circulent par milliards chaque année : est-ce que l'Asie s'est saisie de la question ? Si oui, comment ?

Les transferts de fonds provenant des membres des diasporas peuvent être définis comme l'ensemble des transferts monétaires qu'un migrant effectue vers son pays d'origine (Mouhoud, 2016). Un rôle de longue date et universellement accepté de la diaspora est celui de sa contribution économique. Installés dans le pays d'accueil, les migrants continuent d'accorder de l'importance aux solidarités matérielles qu'ils construisent à l'égard de leur famille restée au pays, phénomène que l'on observe tant pour les migrations africaines qu'asiatiques ou encore latino-américaines. Le projet migratoire est un projet individuel mais également souvent un projet familial. Les migrants l'ont souvent initialement fait porter par leurs proches qui les ont matériellement soutenus pour partir. Emmanuel Ma Mung dit que ce ne sont généralement pas les plus pauvres qui émigrent parce qu'il faut forcément un minimum de ressources pour préparer son départ, il s'agit donc souvent d'un investissement pour la famille d'envoyer un de leurs membres à l'étranger (Ma Mung, 1992). Jean-Pierre Guengant abonde dans son sens lorsqu'il observe que pour les pays les plus

---

<sup>22</sup> Fonds international pour le développement agricole (FIDA): Envois de fonds vers l'Afrique : Marchés de transferts de fonds, environnement favorable et perspectives [http://www.ifad.org/remittances/pub/money\\_africa.pdf](http://www.ifad.org/remittances/pub/money_africa.pdf)

démunis (le Tchad, par exemple), la présence de ces migrants en Europe est peu significative, ils auront tendance à émigrer vers leurs pays voisins, tandis que la présence de pays plus intermédiaires (pays du Maghreb par exemple) est plus significative dans les pays plus riches (Guengant, 2002). Ce qui suppose que pour émigrer d'un pays pauvre vers un pays riche, il faut disposer d'atouts et de connaissances : argent, minimum d'éducation et de santé etc. Ce faisant, lorsque les migrants s'installent dans le pays d'accueil, ils prennent le relais en envoyant régulièrement des fonds à leurs proches. Les autorités chinoises encouragent ces retours financiers parce qu'ils garantissent aux familles un revenu primaire ou un revenu complémentaire leur permettant de financer des frais de subsistance ou des frais de scolarité ou encore de santé. On estime que 70 millions de ménages asiatiques soit une famille sur dix en bénéficie<sup>23</sup>. Beaucoup dépendent de ces envois de fonds des migrants. On peut penser notamment au cas des travailleuses philippines dont la migration représente une réelle stratégie familiale (M.B. Asis, 2018). Les migrants représentent donc d'immenses pourvoyeurs de fonds, les faisant, de fait, contribuer au développement de leur pays d'origine.

Concernant les effets des envois de fonds, au niveau des ménages on constate que les bénéficiaires des fonds en Afrique avaient un niveau d'éducation plus élevé, avaient plus de chances de disposer d'un compte d'épargne sous une forme ou une autre et d'avoir plus d'économies que ceux qui ne recevaient pas de fonds de l'étranger. Ainsi, il ressort des résultats des recherches qu'environ 10 à 20% des 40 milliards de dollars EU de transferts de fonds vers l'Afrique sont épargnés ou investis<sup>24</sup>. De plus, il est prouvé qu'une augmentation de 10% des transferts de fonds officiels internationaux,

---

<sup>23</sup> FIDA, (2013) : Travailleurs migrants et transferts de fonds vers l'Asie, [https://www.ifad.org/documents/38714170/40194108/money\\_asia\\_f.pdf/20dd84c5-43ad-4eb9-8fef-e5057d61cb34](https://www.ifad.org/documents/38714170/40194108/money_asia_f.pdf/20dd84c5-43ad-4eb9-8fef-e5057d61cb34)

<sup>24</sup> FIDA, (2009) : Envois de fonds vers l'Afrique : Marchés de transferts de fonds, environnement favorable et perspectives [http://www.ifad.org/remittances/pub/money\\_africa.pdf](http://www.ifad.org/remittances/pub/money_africa.pdf)

en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) entraîne une baisse de 2,9 % du niveau de pauvreté (Anyanwu et Erhijakpor, 2010). Les envois de fonds soulagent donc la pauvreté mais soutiennent également les familles pendant les conflits nationaux, lorsque le paiement régulier des salaires est souvent interrompu. On peut citer l'exemple de la Sierra Leone pour laquelle les transferts sont restés une importante source de revenu pendant la guerre civile qui a sévi dans le pays (OSFU, 2011).

Toutefois, il est important de noter que les émigrés africains n'ont pas encore créé une véritable richesse comparé aux diasporas asiatiques. La diaspora chinoise serait créditée d'une richesse combinée d'environ 1,1 trillions de dollars EU (en 2006) (OSFU, 2011). En Indonésie par exemple, les Chinois d'outre-mer ne constituent que 2,5% de la population mais ils contrôlent plus de 70 % des richesses de ce pays (Young, Shih, 2003). Les Indiens résidant à l'étranger ont quant à eux généré un revenu annuel égal à environ 35% du PIB de l'Inde qui était de 1,16 trillions de dollars EU en 2008<sup>25</sup>. Cependant, en 2007, le montant total des envois de fonds vers la Chine était de 32,83 milliards de dollars EU, soit environ 25 dollars en moyenne par migrant ; les transferts vers l'Inde se sont élevés à 35,26 milliards de dollars EU, soit 30 dollars en moyenne par migrant alors que les transferts de fonds pour les migrants africains étaient de 26 dollars EU par tête<sup>26</sup>. La comparaison entre ces niveaux de transferts per capita entre migrants chinois, indiens et africains montre qu'avec le soutien approprié, les migrants africains peuvent contribuer au développement

---

<sup>25</sup> Indicateurs de la Banque mondiale (WDI), Banque mondiale, Washington, DC [En ligne] [http://www.google.com/publicdata?ds=wb-wdi&met=ny\\_gdp\\_mktp\\_cd&idim=country:IND&dl=en&hl=en&q=india's+gdp](http://www.google.com/publicdata?ds=wb-wdi&met=ny_gdp_mktp_cd&idim=country:IND&dl=en&hl=en&q=india's+gdp)

<sup>26</sup> <https://hdr.undp.org/system/files/documents/rapport-sur-le-developpement-humain-2009-francais.rapport-sur-le-developpement-humain-2009-francais>

économique de leur pays d'origine au moins de la même manière si ce n'est dans les mêmes proportions que leurs homologues asiatiques.

Ainsi les envois de fonds des migrants sont le lien le plus tangible et le moins controversé entre migration et développement (Ratha and Shaw 2007). Les envois de fonds ont tendance à être relativement stables et peuvent également se comporter de manière anticyclique par rapport au cycle économique du pays bénéficiaire. Les enquêtes indiquent que les parents et les amis envoient souvent plus de fonds en réponse à des chocs négatifs ou à un ralentissement général et que les choix de portefeuille des migrants plus aisés sont affectés par les mouvements des taux de change (Kuznetsov, 2006). Les transferts de fonds constituent également un soutien important pour la solvabilité d'un pays et peuvent améliorer l'accès aux marchés internationaux des capitaux (Kuznetsov, 2006). Les envois de fonds jouent un rôle important dans la réduction de l'incidence et de la gravité de la pauvreté en aidant les ménages à diversifier leurs sources de revenus tout en fournissant une source d'épargne et de capital pour l'investissement dont ils ont tant besoin. Les envois de fonds sont également associés à une augmentation des investissements des ménages dans l'éducation, l'entrepreneuriat et la santé, qui ont tous un rendement social élevé dans la plupart des circonstances (Kuznetsov, 2006).

Concernant les investissements par ménage, de nombreux migrants transfèrent des fonds aux ménages dans les pays d'origine à des fins d'investissement. Les données des enquêtes auprès des ménages révèlent que les ménages recevant des envois de fonds internationaux des pays de l'OCDE ont réalisé des investissements productifs dans l'équipement agricole, la construction d'une maison, d'une entreprise, l'achat de terres, l'amélioration de la ferme et d'autres investissements (Plaza, Ratha et al., 2011). Les ménages recevant des transferts d'autres pays africains investissent

également dans les activités commerciales, le logement et d'autres investissements. Osili (2004) utilise un ensemble de données du Nigéria pour analyser les investissements immobiliers des migrants dans leurs communautés d'origine. Elle constate que les migrants plus âgés sont plus susceptibles d'investir dans le logement dans leur ville natale et de consacrer une plus grande part du revenu du ménage à ces investissements dans le logement. Elle conclut : « housing investments may be the first stage of a broader investment relationship between migrants and their countries of origin » (Osili, 2004, p. 844). Les données d'enquête indiquent des schémas similaires d'investissements par les ménages recevant des transferts de l'étranger en Amérique latine (de Haas 2005), à la différence près que les migrants latino-américains et les membres de leur famille investissent également dans l'agriculture et d'autres entreprises privées. Les preuves des enquêtes auprès des ménages pour l'Afrique concernant l'investissement dans l'équipement agricole sont quelque peu limitées.

Les migrants africains présents dans d'autres pays africains créent de petites entreprises telles que des restaurants et des salons de beauté ou investissent dans le logement (Plaza, Ratha et al., 2011). Dans d'autres cas, la diaspora africaine a investi dans des activités du secteur de services telles que les entreprises d'import/export, les télécommunications et les entreprises de tourisme et de transport (par exemple, Celtel, Soudan ; Databank, Ghana ; Geometric Power Limited, Nigeria ; et Telyium, Sénégal) (2011).

On peut également mentionner l'apport d'envois de fonds collectifs. En effet, la diaspora africaine a commencé à apporter des ressources financières et non financières à ses pays d'origine, même si des investissements à grande échelle n'ont pas encore vu le jour. Des organisations ont été créées en Europe, aux États-Unis et dans certains pays africains, sur la base de liens religieux, ethniques

ou géographiques. Ces groupes comprennent des associations de villes natales (HTA), des associations ethniques, des associations d'anciens élèves, des associations religieuses, des associations professionnelles, des organisations non gouvernementales, des groupes d'investissement, des groupes de développement national, des groupes d'aide sociale et de réfugiés et des organisations virtuelles basées sur Internet (Orozco, 2003). Contrairement à des groupes similaires de diasporas asiatiques (en particulier philippines) et latino-américaines, on sait peu de choses sur la portée, l'échelle, les modèles et l'impact des associations de la diaspora africaine. Aucune donnée n'est collectée sur les contributions envoyées par les associations formelles de migrants et il n'existe aucune information sur les envois de fonds collectifs des immigrants sans papiers. Les HTA et autres associations bénévoles de migrants de la même zone géographique ont fourni des fonds substantiels à certaines communautés africaines, souvent autant voire plus, que le budget municipal destiné aux travaux publics, en particulier dans les villes peu peuplées (Orozco 2003).

Mais la contribution potentielle de la diaspora ne se limite pas à ces envois de fonds, elle va d'activités philanthropiques à l'échange de savoir, transfert de technologie et de compétences. La diaspora, selon la BAD ne doit pas servir uniquement de source de financement mais de partenaires au développement africain. La BAD considère qu'étant donné l'appui financier considérable de cette diaspora pour beaucoup de familles africaines, elle devrait être impliquée dans cette stratégie : « tout segment de la société qui, en tant que groupe [...] contribue annuellement à hauteur de 40 milliards de dollars à l'économie nationale a droit à une place à la table du développement » (OSFU, 2011).

Puisqu'effectivement, la nature de ces fonds ne suffit pas à penser un projet de développement au niveau macroéconomique. On peut également noter dans la littérature un manque de consensus quant aux effets de ces transferts pour les pays bénéficiaires. On peut l'expliquer notamment par la difficulté à évaluer quantitativement un effet net de ces transferts (Mouhoud, 2016). Au niveau microéconomique, les transferts permettent incontestablement une augmentation des revenus des ménages, c'est donc une source importante de stabilité économique et les pays ne pourraient s'en passer. Les rapatriements de fonds sont une source importante de devises étrangères pour la balance des paiements ainsi qu'un facteur non négligeable de stabilité, ils participent notamment à la formation du capital humain, stimulent les investissements et font reculer la pauvreté, surtout dans les ménages qui les reçoivent. Mais il est nécessaire de rappeler que les pays bénéficiaires doivent davantage renforcer leurs structures institutionnelles pour offrir la possibilité d'investir les fonds rapatriés de manière plus productive pour ainsi maximiser cette ressource qu'offre la diaspora notamment leurs compétences pour les plus qualifiés d'entre eux. Selon la BAD (2011), il est à la fois inexact et risqué de considérer que les envois de fonds sont l'élément le plus important d'une stratégie nationale de mobilisation de la diaspora.

En effet, ces flux dépendent de plusieurs facteurs, comme par exemple des changements intervenant dans la capacité de gain des migrants, l'attachement persistant des migrants à long terme à leur pays d'origine, le contrôle accru des transferts de fonds pour des raisons sécuritaires de par le monde et la nécessité d'appliquer des politiques strictes de lutte contre le blanchiment d'argent (Newland & Patrick, 2004). C'est tout le sens qu'il faut donner à l'expérience des Philippines. La stratégie de développement du gouvernement philippin n'est pas axée sur la Diaspora parce qu'elle met l'accent sur les migrants temporaires et non sur ses 2,5 millions de citoyens qui ont émigré définitivement (OSFU, 2011). Les politiques de l'État relatives aux

résidents d'outre-mer concentrent leurs efforts sur le placement et la protection des travailleurs temporaires ainsi qu'à maximiser leurs envois de fonds. Toutefois, la plupart des mécanismes mis en place à cet effet sont également mis à la disposition des résidents permanents des communautés des Philippines de l'étranger. Les politiques du gouvernement philippin semblent traiter de la même façon les contributions financières de la diaspora et celles des travailleurs temporaires, i.e. essentiellement comme des flux de revenu plutôt que des fonds potentiels de placement (OSFU, 2011). En tant que flux de revenu, les transferts de fonds soulagent directement la pauvreté, mais une stratégie visant à maximiser le potentiel de développement des communautés philippines établies à l'étranger pourrait avoir un impact plus durable sur la réduction de la pauvreté.

En effet, la diaspora s'est surtout impliquée dans des actions privées et individuelles ou en petits groupes. Selon la BAD, une stratégie visant à maximiser le potentiel de développement de la diaspora aurait un impact plus durable sur la réduction de la pauvreté. La pauvreté en Afrique pourra être réduite de manière significative en adoptant une approche plus holistique qui implique : « l'élaboration de politiques et le renforcement de mécanismes institutionnels, la mise en place de structures organisationnelles, le recours à des technologies de gestion des activités de la diaspora et l'adoption de mesures incitatives pour mobiliser la participation de la diaspora » (OSFU, 2011). Les mesures incitatives auxquelles la BAD fait référence sont au cœur de la collaboration Afrique-diaspora africaine car ce sont les mêmes raisons qui ont amené les immigrants à partir de leur pays d'origine qui pourraient les dissuader de vouloir s'impliquer dans son développement.

En conclusion, l'action de la diaspora africaine a été essentiellement une action privée, individuelle ou bien le fait de petits groupes, mais dans la plupart des cas une action informelle. Ce faisant, les migrants africains injectent des ressources financières et matérielles là où les populations en ont le

plus besoin – les ménages, en particulier au niveau des familles rurales, les pauvres en milieu urbain, et la prestation de services de base là où l’action des donateurs, davantage axée sur les gouvernements des pays et le secteur formel, ne descend pas effectivement jusqu’aux bénéficiaires. Ces flux d’argent soulagent donc bien la pauvreté. Toutefois, malgré le caractère positif de cette action pour le bien-être socio-économique individuel et familial, la mobilisation de l’expertise et des ressources financières de la diaspora autour d’objectifs de développement national n’a pas été faite suffisamment. Il est évident que les rapatriements de fonds sont une source importante voire essentielle de stabilité économique, mais il est aussi vrai qu’une telle action ne suffit pas pour transformer l’économie de manière significative. Si ses effets à échelle microéconomique sont incontestables, les transferts de fonds ne permettent pas d’établir une stratégie et une vision large et à long terme pour le développement. Pour qu’ils puissent servir à la croissance économique des pays, les pays bénéficiaires doivent davantage renforcer leurs structures institutionnelles pour investir ces fonds de manière plus productive et maximiser cette ressource. Ils devront aussi tirer profit d’un autre type de ressource que le capital économique, à savoir le capital humain.

## **2.2) L’EXODE DES CERVEAUX**

La diaspora africaine est composée d’émigrés aux profils sociologiques divers, allant de l’entrepreneur qui tient son commerce de produits « exotiques » au cadre dans la finance en passant par l’ingénieur, le médecin, la coiffeuse, l’auxiliaire de vie etc. Et si les transferts de fonds concernent l’ensemble de la diaspora, quel que soit le profil socioéconomique y compris la moins qualifiée et la moins fortunée, les membres ne représentent pas tous le même potentiel pour leur pays. Pauline Rouillon dit à ce propos que « le poids de la diaspora est variable en fonction des

acteurs » (Rouillon, 2014). Ainsi les membres de la diaspora ayant un niveau d'éducation susceptible d'être mis à la disposition des pays d'origine sont le profil ciblé lorsque l'on vise les transferts de compétences et de technologie. Par exemple, si l'on prend le cas de la Chine, malgré la grande diversité de profils, tous ne font pas, au même niveau, l'objet d'intérêt pour le gouvernement chinois, une attention particulière étant portée sur les élites intellectuelles qui composent ces diasporas.

La première difficulté rencontrée pour analyser ce phénomène migratoire est celle de l'identification des professions qui entrent dans la catégorie des « cerveaux ». Qu'est-ce qu'un cerveau ? Quelques auteurs se sont montrés en faveur d'une délimitation d'une catégorie dite « intellectuelle, scientifique et technique » ayant pour caractéristique commune le passage à l'université ou les établissements d'éducation supérieure (Gaillard & Gaillard, 1998). Sont inclus dans cette classification les étudiants partis dans les pays du Nord pour se former mais qui ont fini par s'y établir de façon permanente une fois leurs études terminées. C'est dans ce contexte que l'on peut utiliser le terme *brain drain* comme flux migratoires de chercheurs, de scientifiques ou de manière plus générale de personnes avec un haut niveau de qualification qui s'installent dans un pays davantage développé pour y trouver de meilleures conditions de vie, d'études, de travail ou de rémunération.

En effet, un facteur supplémentaire qui a augmenté la fuite des cadres africains hautement qualifiés est l'attrait des salaires plus élevés et de meilleures perspectives de carrière offertes dans les pays de l'OCDE aux migrants qui réussissent à s'intégrer dans l'économie de ces pays : « les meilleurs ingénieurs, techniciens, juristes, médecins, professeurs, chercheurs [...] africains quittent leur pays pour l'Europe et l'Amérique du Nord à la recherche d'un véritable statut, d'une reconnaissance de

la valeur de leurs capacités » (Assogba, 2002). Faire ses études à l'étranger afin d'obtenir des diplômes supérieurs a impulsé la fuite des cerveaux. À noter que si les migrations n'étaient que temporaires et que les retours se réalisaient, on ne parlerait pas de perte (*drain*) mais de *brain mobility* ou *brain circulation* qui pourrait être tout à fait positif pour les pays d'origine dans un contexte mondialisé avec une circulation accrue des hommes et des idées (Kuznetsov, 2005). Cependant, la migration s'inscrivant dans un marché où les talents se déplacent vers les lieux où ils seront le mieux utilisés et rémunérés, les migrants qualifiés se retrouvent à effectuer un calcul basique coût/bénéfices largement en la défaveur des pays d'origine. Tout naturellement, ils rechercheront de meilleures conditions de travail et de vie et de meilleurs revenus. Ainsi, si leur pays d'origine ne leur donne pas le cadre pour s'épanouir, il ne peut pas y avoir de retour de compétences, ce qui ici représente un échec pour ces pays qui auraient bénéficié de ces savoirs-là et au profit des seuls pays industrialisés à économie de marché. C'est ce qui a amené les chercheurs à réfléchir à des mesures pour stopper l'hémorragie de cerveaux du tiers-monde, l'idée de retour étant considérée comme le meilleur remède contre le *brain drain*, ayant le potentiel de favoriser le développement des pays du Sud. Hunger affirme que « l'idée de base de l'hypothèse du *brain gain* est que les élites intellectuelles et techniques du tiers monde qui ont immigré dans un pays industrialisé représentent une ressource potentielle pour le développement socio-économique de leur pays d'origine » (Hunger, 2002).

Les ouvriers qualifiés représentent une partie importante des migrants provenant des États fragiles de l'Afrique subsaharienne : les pourcentages de ces migrants qualifiés en l'an 2000 sont les suivants : Burundi, 51% ; République centrafricaine, 41% ; Tchad, 48% ; Côte d'Ivoire, 31% ; Djibouti, 38% ; Érythrée, 41% ; Guinée, 26% ; Liberia, 58% ; Sierra Leone, 50% ; Togo, 40% ; Zimbabwe, 55% ; etc. Il en résulte que près de 75% des migrants quittant les pays africains à

destination des pays de l'OCDE avaient achevé leurs études tertiaires, et « plus d'un tiers des ressources humaines hautement qualifiées de l'Afrique se trouve dans la diaspora » (OSFU, 2011, p. 4). Car si effectivement environ 2,2 millions de réfugiés africains vivent hors de leurs pays d'origine (souvent dans un pays voisin) des suites d'un conflit ou de catastrophes naturelles telles que la sécheresse, les personnes hautement qualifiées ont tendance à se réinstaller dans les pays de l'OCDE ou des pays de la région, plus stables économiquement, où elles peuvent continuer d'exercer leurs talents (OSFU, 2011).

De nombreuses statistiques font état des taux élevés de l'émigration des personnels de santé et de certains professionnels à travers tout le continent africain, au point que l'on peut noter, entre autres, que le nombre de docteurs d'origine éthiopienne exerçant à Chicago pourrait dépasser le nombre de ceux présents à Addis Abeba, ou que plus de la moitié du personnel universitaire nigérian serait employé en dehors du pays, et que les trois quarts des docteurs ghanéens et zimbabwéens quittent leurs pays quelques années à peine après avoir achevé leurs études de médecine<sup>27</sup>. Polzer (2008) rapporte qu'entre 1 et 1,5 million de Zimbabwéens environ, y compris des ouvriers qualifiés, se sont relocalisés en Afrique du Sud depuis 2000, début de la vague de migration actuelle ; d'autres experts estiment que ce chiffre pourrait même atteindre 5 millions. Cet exode massif des travailleurs du secteur de la santé au Ghana a entraîné des taux de vacances de 47 % et de 57%, respectivement, pour les postes de docteurs et d'infirmières en 2002 (Dovlo, 2003).

A titre d'illustration, les immigrants africains aux États-Unis ont tendance à avoir un niveau d'éducation supérieur à celui de l'immigrant moyen, dans la mesure où beaucoup d'entre eux y

---

<sup>27</sup> *Financial Times*, 16 Juillet 2004 : In: Organisation internationale pour les migrations (OIM), Rapport sur les migrations mondiales, 2005.

étaient allés pour poursuivre des études universitaires supérieures après avoir achevé leur premier cycle universitaire en Afrique. Parmi la population d'origine africaine âgée de 25 ans et plus, 86% ont avoué détenir un diplôme d'études secondaires ou d'études supérieures contre une proportion de 62% pour l'ensemble de la population immigrante d'origine étrangère ; et « environ 44% de l'ensemble des immigrants africains possèdent un diplôme d'études secondaires, soit un peu plus que les immigrants asiatiques (42.5%), presque deux fois plus que les américains blancs autochtones, et quatre fois plus que les africains-américains autochtones » (OSFU, 2011).

Plaza et Ratha (2011) abordent également la partie financière de ces pertes présumées en utilisant de nouvelles données sur les médecins africains en Amérique du Nord pour établir les faits suivants par rapport à la supposée perte financière que leur résidence à l'étranger impose à leur pays d'origine. Premièrement, la moitié de ces médecins a obtenu leur diplôme de médecine en dehors de leur pays d'origine. Deuxièmement, ceux qui sont formés dans leur pays d'origine ont généralement passé plus de cinq ans à rendre service dans ces pays avant de partir. Enfin, le médecin typique formé en Afrique et émigré de longue date en Amérique du Nord a reversé au moins environ deux fois le coût de sa formation médicale aux personnes de son pays d'origine. Ces faits suggèrent qu'il devrait y avoir un réexamen des recommandations politiques les plus courantes pour atténuer les effets financiers de l'émigration des personnes hautement qualifiées. De nombreux migrants qualifiés contribuent en envoyant des fonds collectifs pour construire des hôpitaux et en revenant pour des visites à court terme pour effectuer des opérations chirurgicales (Plaza, Ratha et al., 2011).

Le terme « réseaux de connaissances de la diaspora » est souvent utilisé par les spécialistes des sciences sociales pour désigner un grand nombre de « skilled personnel who migrate every year

from their home countries to join thousands and millions of their country-men and women residing in countries other than their own » (Mahroum, Eldridge et Daar, 2006 : 26). Il existe trois types de réseaux de connaissances de la diaspora :

- Des réseaux de scientifiques et de personnels de recherche et développement, qui fournissent des connaissances, une expertise en mentorat et des financements (capital-risque).
- Les réseaux professionnels et d'affaires, qui sont des réseaux régionaux ou locaux de membres qualifiés de la diaspora situés dans les grandes villes (Saxenian 2002a, 2002b). Arora et Gambardella (2005) et Commander et al. (2004) décrivent le rôle des diasporas dans l'industrie du logiciel. Les professionnels indiens ont par exemple contribué à promouvoir l'Inde en tant que destination d'externalisation. Les associations concernées fournissent une assistance technique et organisent des conférences, des forums d'investissement pour mettre en relation les investisseurs avec leurs homologues nationaux et des salons de recrutement. Les exemples africains incluent l'Association ghanéenne des médecins et dentistes du Royaume-Uni et l'Association des professionnels kenyans à Atlanta, en Géorgie.
- Les réseaux mondiaux de connaissances, qui sont des réseaux transnationaux reliant les régions du monde aux pays d'origine des diasporas. Plusieurs pays africains tentent d'organiser leurs diasporas afin de tirer davantage parti des nationaux de l'étranger. Les membres de la diaspora conservent parfois des résidences à la fois dans leur pays d'origine et dans leur pays de destination. Dans d'autres cas, les migrants ont une résidence principale à l'étranger mais retournent chaque année dans leur pays d'origine pour mener des activités spécifiques. Ces mouvements et échanges de connaissances et de compétences profitent à

ceux qui résident dans les pays d'origine (Easterly et Nyarko 2008). Accroître ces bénéfices nécessitera des efforts pour étudier les ressources humaines des diasporas, créer des réseaux actifs et développer des activités et des programmes spécifiques.

Une diaspora peut être une source importante et un facilitateur de recherche et d'innovations, de transfert de technologie et de développement de compétences. Le Japon, la République de Corée, la Chine et Taiwan sont des exemples d'économies qui se sont appuyées sur leurs diasporas comme sources de connaissances. Les gouvernements de ces économies ont encouragé le retour des étudiants formés à l'étranger ou ont établi des réseaux d'échange de connaissances avec eux (Pack et Page 1994). D'autres pays développés comptant d'importantes populations d'émigrants qualifiés ont également pu faire appel à leurs expatriés et développer une certaine forme de modèle mentor-parrain dans certains secteurs ou industries. L'implication de la diaspora dans les économies des pays d'origine peut prendre plusieurs formes (Kuznetsov 2006 ; Plaza 2008a) :

- Accords de licence pour faciliter le transfert de technologie et de savoir-faire entre les entreprises appartenant ou gérées par la diaspora dans les pays d'origine et de destination.
- Investissement direct dans des entreprises locales en coentreprise
- Les retombées des connaissances, comme lorsque les membres de la diaspora occupent des postes de direction dans des entreprises étrangères dans leur pays d'origine
- Implication dans des réseaux scientifiques ou professionnels qui promeuvent la recherche dans les pays de destination orientée vers les besoins des pays d'origine
- Retour temporaire ou virtuel, par le biais de visites prolongées ou de communications électroniques dans des domaines professionnels tels que la médecine et l'ingénierie.

L'idée n'est donc plus de garder les personnes qualifiées dans leur pays mais d'encourager les nationaux à l'étranger à participer au développement, tant dans leur pays qu'à l'étranger. Nous verrons dans la partie suivante comment la Chine s'évertue par multiples incitatifs à devenir un pôle d'attraction pour ses talents.

## **CHAPITRE III : EXEMPLES D'INITIATIVES DE MESURES INCITATIVES DE TRANSFERTS DE CONNAISSANCES**

Ce chapitre s'éloigne des diasporas africaines pour s'intéresser spécifiquement à ce qui a été entrepris dans les pays asiatiques dans leurs articulations, échanges et stratégies avec leurs ressortissants. La Chine sera étudiée, suivie de l'Inde, puis de la Corée du Sud et Taïwan. Qu'il s'agisse de transferts de connaissances et de technologie avec comme stratégie l'industrialisation, les investissements directs étrangers, nous verrons les différentes étapes dans les stratégies de ces gouvernements pour nous permettre d'analyser les différentes tentatives de ces pays de tirer profit de cet appui en capitalisant sur cette ressource que sont leurs diasporas respectives.

### **3.1) EXEMPLE DE LA CHINE**

L'expérience de la Chine souligne la nécessité d'une vision nationale cohérente et partagée autour de laquelle mobiliser la diaspora. Le gouvernement chinois a compris que ses ressortissants seraient des alliés essentiels dans la reconstruction, la modernisation et la construction de la nation<sup>28</sup>. On compte plus de 40 millions de Chinois à l'extérieur ; plus de 24 millions d'entre eux vivent en Asie du Sud-est (la majorité résidant notamment à Singapour, en Indonésie, en Thaïlande, en Malaisie, au Vietnam et aux Philippines), où ils constituent une partie essentielle du tissu économique et

---

<sup>28</sup> Yong Lin, directeur adjoint de l'institut chinois d'études ethniques, Fujian Academy of Social Sciences : Comment mobiliser les Chinois de l'extérieur pour le développement, à l'occasion d'un séminaire organisé par OSFU sur le thème : Mobiliser la diaspora africaine pour le renforcement des capacités et le développement : Accent sur les États fragiles lors des Assemblées annuelles 2010 de la BAD tenues à Abidjan, Côte d'Ivoire, 25 mai 2010.

contrôlent la richesse et les capitaux largement au profit de leur population (OSFU, 2011). Le gouvernement considère ces Chinois non pas comme une perte pour le pays, mais plutôt comme « l'ossature des forces amies de la Chine en Amérique et dans les autres pays développés, et également comme un moyen de renforcer la nation à travers le monde » (2011). Le gouvernement chinois a donc encouragé ces migrants à défendre les intérêts nationaux de la Chine partout où ils pourraient se retrouver.

Dès les années 1980, les Chinois de l'étranger se sont vu octroyer des facilités d'entrée et de sortie, et la politique du gouvernement chinois peut se résumer au slogan *hui guo fuwu*, « rentrer pour servir son pays ». Afin de bénéficier du savoir-faire et des compétences des Chinois formés à l'étranger, le gouvernement leur a accordé toute une série de facilités en termes de logement et d'emploi (Elie, Lieber & Lutringer, 2011). Cette politique, jugée comme n'étant pas assez incitative, a été supplantée par celle du *wei guo fuwu*, « servir son pays », sous-entendant par là qu'il y avait une multiplicité de manières de jouer un rôle dans le développement de la Chine autre qu'un retour physique. Des politiques ont donc été promulguées, et des instruments et des mesures d'incitation ont été mis en place de façon à permettre aux Chinois à l'extérieur de fonctionner comme une communauté soudée, capable de mobiliser des forces financières, politiques et diplomatiques, avec Beijing comme plaque tournante, plutôt que des individus dispersés dans le monde (Young, Shih, 2003). Des politiques favorables, notamment des mesures très incitatives en matière d'investissement ont été mises en place à tous les niveaux du gouvernement chinois pour attirer les capitaux de la diaspora. Les réformes économiques postérieures à 1978, dont une législation du travail souple, des procédures administratives efficaces, des incitations fiscales pour l'investissement et des investissements massifs dans l'infrastructure physique et sociale ont attiré la diaspora ainsi que des investisseurs non-chinois (OSFU, 2011). Prises ensemble, ces mesures ont

stimulé les flux d'IDE issus de la diaspora et accru les échanges bilatéraux entre les pays d'accueil et la mère patrie qu'est la Chine.

La Chine fournit également des bonnes pratiques en matière d'inversion de la fuite des cerveaux. Les dirigeants du pays sont conscients de l'importance de l'inversion du phénomène, la soutiennent de façon publique, et en font une composante importante d'une stratégie nationale de « construction du pays par la science et l'éducation » (*ke jiao xing guo*) (OSFU, 2011). Les universités et laboratoires de recherche relevant de l'Académie des sciences de Chine rivalisent entre elles pour attirer les talents rares. Depuis le début de l'année 2000, des prix décernés par le marché chinois aux personnes ou entités qui réussissent à opérer le transfert d'une nouvelle technologie dans le pays constituent un puissant moyen d'inverser la tendance de la fuite des cerveaux, et les universitaires et entrepreneurs chinois vivant à l'extérieur sont conscients des opportunités que cela peut offrir. Le gouvernement a créé des zones de développement de haute technologie et des parcs d'entreprise pour étudiants revenus de l'étranger afin de faire face à l'accroissement rapide de l'investissement de la part des Chinois de l'étranger. Le gouvernement encourage les jeunes diplômés à retourner en Chine, en leur offrant un traitement préférentiel en termes de stages, de rémunérations et d'incitations fiscales. Une politique baptisée : « financer les études à l'étranger, encourager le retour au pays, assurer la liberté de mouvement » a été adoptée afin d'encourager les Chinois à l'étranger ayant des relations professionnelles ou commerciales à la fois en Chine et à l'extérieur à régulièrement faire la navette entre les deux pays. Les universitaires et jeunes professionnels chinois à l'étranger se voient offrir l'occasion de contribuer au développement de leur pays d'origine à travers, par exemple, la coopération avec les instituts de recherche de Chine, des voyages de recherche, des conférences conjointes, des groupes spéciaux de discussions, l'acceptation d'emplois à mi-temps (OSFU, 2011).

C'est en Asie du Sud-Est que la diaspora chinoise est la plus présente et la plus influente (Malaisie, Thaïlande, Philippines, Indonésie). Le gouvernement chinois cherche à capter à la fois ces capitaux mais aussi le savoir-faire des migrants en poursuivant une politique incitative de retour. Par exemple, la Chine continue aujourd'hui de prendre de nombreuses mesures pour encourager sa diaspora à contribuer à l'investissement. On estime que les IDE de la diaspora chinoise représentent plus de 60 % du total des entrées d'IDE en Chine (Jaffrelot, Lequesne, 2009). La Chine est le deuxième pays, après les États-Unis, à en accueillir le plus au monde. Selon l'analyse des données du magazine Forbes par *The Economist*, en 2019, plus des trois quarts des 369 milliards de dollars de richesse des milliardaires d'Asie du Sud-Est étaient contrôlés par des *huaren*<sup>2930</sup>. Cette richesse provient majoritairement d'entreprises florissantes donc il est aisé de comprendre à quel point la mobilisation de cette diaspora fortunée est centrale pour qu'elle investisse massivement en Chine et contribue à son développement. Compte tenu de leurs nombreux effets directs et indirects sur l'économie nationale, les IDE introduisent des technologies nouvelles et modernes, offrent des débouchés commerciaux et des liens avec l'exportation tout en contribuant à améliorer le niveau de vie. Rappaport (2000) suggère que les IDE peuvent améliorer la productivité non seulement des entreprises qui reçoivent les investissements, mais aussi de toutes les entreprises des pays d'accueil, en raison des retombées technologiques. En effet, lorsqu'une entreprise d'un pays développé ouvre par exemple une filiale dans un pays en développement, il va y avoir un effet de transfert de technologie qui peut être fortement profitable au pays d'accueil.

---

<sup>29</sup> Terme mandarin désignant les Chinois d'outre-mer dorénavant citoyens d'autres pays

<sup>30</sup> « South-East Asian tycoons' high-wire act ». *The Economist*. 28 mai 2020, [en ligne] <http://www.economist.com/business/2020/05/28/south-east-asian-tycoons-high-wire-act>

En plus de vouloir capter les capitaux de sa diaspora, comme on l'a vu, la Chine tend à attirer vers elle ses savoirs. Prenons l'exemple des panneaux solaires dont la Chine est le premier producteur mondial : un facteur explicatif de la montée en puissance de la Chine dans l'industrie solaire photovoltaïque est le transfert des connaissances (De la Tour, Glachant et Meniere, 2010). Les entreprises chinoises ont bénéficié du savoir-faire d'une main d'œuvre qualifiée issue de la diaspora chinoise. Ainsi, le fondateur de Suntech, le premier producteur chinois de panneaux solaires, a fait ses études dans une université australienne et parmi les membres des comités de direction des trois plus grosses entreprises photovoltaïques chinoises, 61 % ont étudié ou travaillé hors de Chine (Rouillon, 2014).

Un autre exemple concerne le cas du programme *Shenzhou* qui est particulièrement éclairant pour comprendre le rôle que jouent les migrants chinois dans la transmission de savoir-faire et le transfert de technologies. En 1995, la Russie vend à la Chine des technologies aéronautiques et spatiales. Cela débouche sur un accord prévoyant le transfert de technologie du vaisseau spatial russe Soyouz à la Chine et la formation de futurs cosmonautes chinois par la Russie. Après leur formation au Centre d'entraînement des cosmonautes Wu Jie et Li Qinglong retournent en Chine où ils sont chargés d'entraîner les futurs astronautes chinois au Centre spatial de Jiuqan. Ce transfert de savoir-faire et d'information a permis aux autorités chinoises de lancer le Vaisseau Divin, le *Shenzhou 1* en 1999 (Rouillon, 2014). Ces cas, comme celui d'autres pays nouvellement industrialisés de la région, illustrent parfaitement le fait que le retour des élites est pour une large part lié au développement économique du pays, accompagné du développement d'un système national de recherche performant et qu'il est étroitement dépendant de la densité et de la qualité des échanges existant entre le pays d'origine et la diaspora scientifique expatriée. Ces retours

constituent pour le pays d'origine une réelle contribution au développement scientifique, technologique et industriel, notamment dans les domaines des nouvelles technologies.

Par ailleurs, le gouvernement chinois a octroyé des budgets importants à ses universités les plus prestigieuses pour concurrencer les universités étrangères notamment étasuniennes pour attirer de « nouveaux talents » donc la priorité a été de mettre en place un cadre favorable à la recherche qui puisse être attractif pour ceux qui résident à l'extérieur (Le Bail, Shen Wei, 2008). Le phénomène de renversement du courant et le retour des cerveaux fait depuis plusieurs années beaucoup parler en Chine. Le marché chinois de plus en plus attrayant pour des ingénieurs ou des chefs d'entreprise ainsi que la discrimination qu'ils peuvent être amenés à vivre dans les pays de résidence sont des facteurs qui pourraient expliquer qu'un nombre croissant d'émigrés décide de rentrer travailler en Chine. La mise en place de politiques attrayantes passe par exemple par des programmes attractifs pour les chercheurs. Au sein de la réforme de l'enseignement supérieur à la fin des années 1990 qui a eu pour objectif central de faire entrer les universités chinoises dans le palmarès des meilleures universités mondiales, le gouvernement a octroyé d'importants budgets à ses meilleures universités, telles que celles de Qinghua ou de Beida, à Pékin. Or 20 % des budgets accordés devaient être utilisés pour attirer de « nouveaux talents » de préférence venant de l'étranger (Le Bail, Shen Wei, 2008). La Chine a proposé des salaires attractifs, des visas à entrées multiples (au cas où un migrant aurait perdu la citoyenneté chinoise) et un accès aux devises. De nombreux programmes visant à encourager le retour n'ont toutefois rencontré qu'un succès limité et les études sur la migration de retour suggèrent « que ceux qui reviennent sont peut-être ceux qui ont eu des résultats relativement médiocres à l'étranger, tandis que ceux qui restent sont les meilleurs et les plus brillants » (Lodigiani 2009).

Contrairement à ce qu'affirme le discours entourant le retour de ces migrants hautement qualifiés, leurs convictions patriotiques ou sens d'une mission à accomplir pour le bien de la nation est à nuancer. Les principales motivations du retour en Chine seraient davantage d'ordre économique (Le Bail, Shen Wei, 2008). L'une des clés de la stratégie d'implantation des émigrés de retour serait d'introduire en Chine des technologies de pointe qui pourront bénéficier d'un marché très vaste et permettre de dégager d'importants profits. Les enquêtes mettent ainsi en évidence que la majorité des entreprises créées par des Chinois de retour ne visent pas le marché de l'exportation, mais le marché intérieur (Zweig, 2004 : 216). En effet, même si la technologie introduite via la création d'une entreprise en Chine n'est pas compétitive sur le marché international, elle peut permettre de dégager des bénéfices sur le marché intérieur. Certaines villes qui ont accordé des subventions importantes afin d'attirer des chefs d'entreprises venus de l'étranger ont ainsi parfois été déçues par les retombées en termes d'avancement technologique. L'équilibre géopolitique du pouvoir est en pleine transformation et la croissance de la Chine va avoir un impact sur l'économie mondiale. Or, la Chine a un atout dans ce processus : sa diaspora. Répartis dans un grand nombre de pays à l'étranger, les ressortissants d'outre-mer forment une ressource humaine essentielle. « Quelle que soit la motivation de leur retour – patriotisme, économique ou personnel – ils partagent tous une même mission, celle d'intégrer la Chine au système mondial » (Le Bail, Shen Wei, 2008). Les Chinois de retour sont un vecteur de modernisation de leur pays et un facteur en faveur de l'émergence d'une Chine comme acteur responsable sur la scène internationale.

Pour finir, signe de son attractivité grandissante, la Chine est en train de devenir un nouveau pôle d'attraction de la mobilité étudiante africaine. Là où les étudiants africains privilégiaient plutôt l'Europe ou l'Amérique du Nord et en particulier les anciennes puissances coloniales, la diaspora africaine se tourne de plus en plus vers la Chine pour aller étudier ou entreprendre (Bredeloup,

2014). Ils sont particulièrement présents à Guangzhou où une communauté africaine s'est formée. Depuis que la Chine est passée en tête des partenariats commerciaux du continent africain devant l'Europe et les États-Unis, de nouvelles opportunités professionnelles sont à envisager pour tous les Africains qui maîtriseront le mandarin. Les entreprises chinoises installées dans les villes africaines seront amenées dans les années à venir à recruter du personnel local en nombre croissant, si elles veulent poursuivre sans heurts leur expansion territoriale (Bredeloup, 2014). L'essor des entreprises chinoises sur le sol africain ouvre également de nouvelles perspectives de travail pour les Africains déjà formés en Chine et réinstallés en Afrique. À l'évidence, cette stratégie d'expansion culturelle séduit largement les élites africaines qui entendent jouer des concurrences entre les puissances mondiales pour tirer au mieux leur épingle du jeu. Cette volonté de construire des ponts entre les deux continents qui avait déjà été signalée (Bodomo, 2010), tend à se systématiser et à s'étendre à toutes les sphères d'activités.

### **3.2) EXEMPLE DE L'INDE**

En 2000, les obligations « India Millennium Deposits » levèrent un montant additionnel de 5,5 milliards de dollars EU (OSFU, 2011). Sans disposer d'une stratégie d'ensemble sur la diaspora, le gouvernement indien offre une panoplie d'incitations pour mobiliser la participation de la diaspora, à qui il accorde le statut appelé communément « Indien non-résident » (NRI). En effet, à la différence de la Chine, l'Inde ne dispose pas de stratégie globale en matière de mobilisation de la diaspora ; il n'existe que des initiatives sporadiques et le gouvernement offre des incitations à la diaspora afin de lui permettre de faire des contributions, par exemple des retours sur

investissement<sup>31</sup>. Cette situation pourrait être en passe de changer : en 2000, le gouvernement indien a chargé un Comité de haut niveau de réfléchir sur le rôle potentiel des NRI dans le développement, en vue de l'élaboration d'une politique. Le comité a publié son rapport en janvier 2002 et recommandé un « nouveau cadre politique pour la création d'un environnement plus favorable en Inde à la mobilisation de ces ressources humaines de valeur inestimable<sup>32</sup> ». L'essentiel de l'analyse a porté sur les raisons pour lesquelles les flux d'IDE et autres flux commerciaux issus de la diaspora indienne ont été faibles comparativement à la Chine en particulier. Les Indiens à l'extérieur génèrent un revenu annuel égal à 35 % du PIB de l'Inde (équivalant à près de 406 milliards de dollars du PIB de l'Inde en 2008, qui était de 1,16 milliards de dollars), mais n'ont contribué que moins de 10% du volume modeste d'IDE en faveur de l'Inde, qui s'élève à 3,55 milliards (OSFU, 2011). La contribution des Chinois de l'extérieur en revanche représente la moitié des flux d'IDE de l'ordre de 48 milliards de dollars enregistrés par la Chine en 2002. L'Inde, parce qu'elle ne dispose pas de politique particulière pour mobiliser la diaspora, limite la capacité de ses expatriés à investir dans leur pays.

Cela dit, avec les mesures mises en place par le gouvernement, et l'esprit de patriotisme aidant, l'Inde a émis et écoulé des obligations d'une échéance de cinq ans, d'une valeur de 4,2 milliards de dollars ciblant la diaspora, dans l'espace de deux semaines, peu après les premiers essais nucléaires du pays en 1998 qui ont lui ont valu des sanctions internationales<sup>33</sup>. Le succès de

---

<sup>31</sup> Anup Pujari, co-secrétaire, Département des affaires économiques, ministère des Finances, Gouvernement de l'Inde : parlant des Contributions de la diaspora au développement de l'Inde, dans le cadre d'un séminaire organisé par OSFU sur le thème Mobiliser la diaspora africaine pour le renforcement des capacités et le développement : Accent sur les États fragiles, en marge des Assemblées annuelles 2010 de la BAD à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

<sup>32</sup> Newland, K., et E. Patrick : "Au-delà des transferts : Rôle de la diaspora dans la réduction de la pauvreté dans les pays d'origine", Migration Policy Institute, Washington D.C. USA, Juillet 2004, p.6-7

<sup>33</sup> Somini Sengupta, "L'Inde fait appel à sa diaspora," New York Times, 19 août 1998.

l'émission de ces obligations a encouragé le gouvernement à émettre une autre série d'obligations en 2000 (les dépôts du millénaire de l'Inde), qui ont permis de lever un montant additionnel de 5,5 milliards de dollars. Le gouvernement a reconnu que le patriotisme seul ne saurait permettre la mobilisation des fonds ciblés ; il a donc pris des mesures d'incitation, notamment un taux d'intérêt de deux points de pourcentage supérieurs en dollars au taux du marché obligataire des États-Unis, avec option de rachat en dollars EU ou en mark allemand, une obligation garantie par la Banque nationale de l'Inde, assortie d'une exonération des taxes indiennes (OSFU, 2011). En outre, l'Inde a émis ces obligations, qui ciblaient spécifiquement les NRI, à coup de campagnes commerciales intensives aux États-Unis et en Europe.

### **3.3) EXEMPLE DE LA CORÉE ET DE TAIÏWAN**

L'expérience de la Corée montre également que la mise en place d'un environnement favorable combinée à une vision nationale partagée entre le gouvernement et la diaspora peut transformer les économies. Bien que la diaspora ait les moyens et le désir de prendre part au développement national, les PMR doivent s'efforcer de fixer des objectifs qui soient attrayants pour la diaspora. À titre d'exemple, la Corée du Sud a élaboré une vision nationale partagée autour de l'industrialisation du pays, l'a traduite par le slogan « nous pouvons bien vivre, nous aussi » et a mobilisé ses troupes amies (la diaspora) autour du projet<sup>34</sup>. En traçant sa propre voie pour la reconstruction nationale, la Corée a ainsi pris conscience, dans les années 1960, qu'une stratégie

---

<sup>34</sup> Seung-Hun Chun, Président de l'Institut coréen d'études sur le développement, a fait un exposé sur Les contributions de la diaspora à l'industrialisation de la Corée du Sud en marge d'un séminaire organisé par OSFU sur le thème : Mobiliser la diaspora africaine pour le renforcement des capacités et le développement : le cas des États fragiles à l'occasion des Assemblées annuelles 2010 de la BAD tenues à Abidjan, Côte d'Ivoire.

axée sur l'industrialisation était la voie la plus plausible à emprunter pour éliminer la pauvreté et créer la prospérité économique à long terme. L'une des pierres angulaires de cette stratégie a consisté à utiliser sa diaspora résidant au Japon comme ses troupes amies ou ses partenaires pour investir dans le complexe technologique dont la construction était prévue à Séoul. À l'origine, le complexe visait initialement à attirer exclusivement les investisseurs et industriels japonais mais ces derniers étant réticents, les investissements réalisés par la diaspora et la perspective de voir les prix fonciers augmenter ont par la suite conduit à la technologie et aux investissements que la Corée recherchait (OSFU, 2011). Tout porte à croire que ces mesures proactives ont contribué à transformer l'économie coréenne, à partir de 1961 environ, en une économie exportatrice de vaisseaux, d'automobiles et de communications sans fil aujourd'hui.

Cette mesure, conjuguée à d'autres, a permis de transformer l'économie coréenne d'une économie de niveau primaire (stade où sont restées la plupart des économies africaines ou ont rétrogradé) à une économie impulsée par des procédés industriels (OSFU, 2011). L'économie coréenne a évolué d'un système qui exportait du poisson, du contreplaqué, pour passer, autour de 1961, à une économie qui exporte des navires, des véhicules automobiles, et des systèmes de communication sans fil en 2009 ; d'une économie qui importait des minéraux, du carburant, des machines et équipements électriques d'une valeur estimée à près de 344 millions de dollars à une économie qui importe près de 323 milliards de dollars des mêmes catégories de matières premières ; et d'une balance des paiements négative de 311 millions de dollars à un chiffre positif de près de 40,5 milliards de dollars (OSFU, 2011).

Et enfin, un autre exemple pertinent se trouve du côté taïwanais avec l'Initiative du parc industriel de Hsinchu, qui, rien qu'en 2000, a attiré plus de 5 000 scientifiques (Saxenian 2002a, 2002b, 2006).

Les parcs technologiques contribuent à l'inversion de la fuite des cerveaux : les parcs de science et de technologie figurent en bonne place au nombre de l'infrastructure et des mesures d'incitation des pouvoirs publics pour attirer les professionnels hautement qualifiés de la diaspora et des investissements de la part des émigrés pour l'industrialisation. La création du parc technologique part du principe que « les personnes créatives, hautement qualifiées travaillent et vivent mieux lorsqu'elles sont entourées de leurs pairs »<sup>35</sup>. Les migrants hautement qualifiés rechignent souvent à retourner à des endroits où ils ne trouvent pas leurs homologues ; la réponse de Taiwan à ce défi a été de subventionner la formation d'une communauté de personnes bien instruites au sein du parc industriel à vocation scientifique de Hsinchu (Chang, 1992). Il en a résulté une masse critique de personnes créatives, de formation occidentale, qui ont été en mesure de transférer considérablement les connaissances pour accélérer l'industrialisation de la Taiwan. Cette démarche a en effet connu du succès en raison de l'existence d'une perspective politique et économique déjà positive et d'une demande réelle des compétences des migrants de retour (Newland et Patrick, 2004, p. 15). Aux fins du regroupement de ces experts, le gouvernement a créé une base de données, assuré le suivi des migrants qualifiés et examiné l'adéquation entre leur profil et les offres d'emploi au pays ; des rapports annuels sur les postes à pourvoir à Taiwan ont fait l'objet de larges diffusions à l'extérieur. Des scientifiques, professionnels et techniciens hautement qualifiés ont été systématiquement encouragés à retourner à Taiwan pour enseigner et établir des réseaux avec leurs homologues, les autorités officielles et les investisseurs taïwanais (OSFU, 2011).

---

<sup>35</sup> O'Neil, K. (2003). *Brain drain and gain: The case of Taiwan*, Migration Policy Institute, Washington, DC, [Online] <<https://www.migrationpolicy.org/article/brain-drain-and-gain-case-taiwan>>

En conclusion, lorsque l'on parle de mobilisation des professionnels hautement qualifiés de la diaspora pour la construction de l'État, les pays qui ont de bonnes pratiques en la matière disposent d'instruments explicites pour attirer des professionnels hautement qualifiés de la diaspora au sein des institutions de leurs pays d'origine : la Corée, par exemple, a mis en place des cadres de recherche de haute qualité, un système de rémunération et de primes à l'image des pays avancés. L'Inde offre également des incitations qui ont contribué à l'établissement de filiales des multinationales et à la création de coentreprises entre des multinationales et les entreprises indiennes. Ces opérations ont été souvent pilotées par des scientifiques qui ont émigré et sont par la suite retournés dans leur pays d'origine pour lancer des entreprises d'ingénierie informationnelle et de biotechnologie, entre autres (OSFU, 2011).

## **CHAPITRE IV : LEÇONS, TRANSPOSABILITÉ DANS LE CONTEXTE AFRICAIN, LIMITES DE L'ÉTAT-NATION ET ALTERNATIVES**

Ce chapitre revient sur les leçons qui peuvent être tirées par les États africains à l'issue des mesures passées en revue dans le chapitre précédent. Nous évaluerons ici les limites de transposabilité d'un tel modèle et les défis proprement africains essentiellement en matière de gouvernance et de l'importance du rôle que l'État décide de jouer pour attirer sa diaspora, attirer des IDE et créer un environnement favorable pour construire autour d'une vision commune. La Banque Africaine de Développement, dans son rapport de 2011, formule plusieurs recommandations afin de faciliter en tant qu'institution une coopération optimale. Nous reviendrons sur les points principaux.

### **4.1) LES INITIATIVES DU CÔTÉ AFRICAIN**

Quelques enseignements précieux peuvent être tirés des initiatives prises par les pays asiatiques dans ce domaine dans l'idée que le *policy learning* pousse les États africains à s'inspirer de ce qui a été fait ailleurs dans ce domaine.

À la fin des années 1990, l'approche sur les diasporas et le développement a changé pour encourager la migration circulaire, le codéveloppement, la réintégration des travailleurs temporaires dans leur pays d'origine et le retour des migrants qualifiés en Afrique (Plaza, Ratha et al., 2011). Par exemple, l'accord de gestion concertée des migrations entre la France et le Sénégal

visé le retour volontaire des médecins et autres professionnels de santé en France en leur offrant du matériel de recherche ou la perspective de nominations universitaires conjointes<sup>36</sup>. En outre, les nouveaux accords de partenariat pour la mobilité établissent également des programmes de migration circulaire pour la formation professionnelle et les missions d'experts des membres de la diaspora. Il existe également quelques petites initiatives pilotes qui invitent les membres de la diaspora à donner des cours dans des universités africaines (Easterly et Nyarko 2008).

La question de citoyenneté double ou multiple est mentionnée comme un enjeu important dans les articulations entre l'Afrique et sa diaspora. La possession d'une double ou de plusieurs nationalités constitue un lien important entre les diasporas et leur pays d'origine (Ionescu, 2006). Cela peut améliorer à la fois les liens d'une diaspora avec son pays d'origine et son intégration dans le pays de destination. Les droits de citoyenneté et de résidence sont des déterminants importants de la participation d'une diaspora au commerce, aux investissements et au transfert de technologie avec son pays d'origine (Cheran, 2003), et facilitent les déplacements et la possession de terres. Les pays d'origine qui autorisent la double nationalité en bénéficient également car leurs migrants sont alors plus disposés à adopter la citoyenneté du pays d'accueil, ce qui peut améliorer leurs revenus et donc leur capacité à envoyer des fonds et à investir dans le pays d'origine. Par exemple, les immigrants de certains pays qui ont autorisé la double nationalité dans les années 1990 et 2000 (Brésil, Colombie, Costa Rica, République dominicaine et Équateur) ont connu une augmentation de leurs revenus aux États-Unis (Mazzolari 2007), parce qu'ils ont acquis un statut légal et peuvent avoir accès à de meilleurs emplois. Les conclusions de Mazzolari indiquent que les immigrants

---

<sup>36</sup> Sénat, Le Co-développement à l'essai, Travaux Parlementaires, Rapports d'information <https://www.senat.fr/rap/r06-417/r06-417.html>

originaires de pays ayant obtenu la double nationalité dans les années 1990 ont connu une augmentation de 3,6 pour cent de leur probabilité de travailler à temps plein par rapport aux autres groupes d'immigrants d'Amérique latine. Ils ont également connu des gains de revenus relatifs et ont moins dépendu de l'aide sociale (Mazzolari 2007). Les pays de destination peuvent également bénéficier de la double citoyenneté, ce qui peut contribuer à favoriser l'assimilation de leurs immigrants. De leur côté, les pays d'origine ont accru leur acceptation de la double nationalité. Dans certains cas, l'acceptation de telles lois s'est faite sous la pression de groupes de la diaspora (par exemple en Inde et au Kenya<sup>37</sup>). Certains pays se sont toutefois historiquement opposés au statut de double nationalité (par exemple la plupart des anciennes républiques soviétiques). Environ la moitié des pays africains disposant d'informations disponibles autorisent la double nationalité<sup>38</sup>. On s'intéresse également de plus en plus à l'octroi de la double nationalité aux enfants ou petits-enfants de migrants, afin d'encourager leurs liens avec les pays d'origine. Mais les gains potentiels pour les pays d'origine sont limités car la double nationalité n'est de toute façon pas autorisée dans de nombreux pays de destination.

Chiswick (1978) a été le premier à montrer un impact positif de la naturalisation sur les revenus. Des études récentes montrent que l'intégration des migrants dans les pays de destination amplifie leur implication dans le développement de leur pays d'origine (de Haas 2006). Les études réalisées au Canada et aux États-Unis semblent soutenir l'existence d'une prime à la citoyenneté pour les deux pays, tandis que les études européennes montrent des résultats mitigés (Bevelander et Pendakur 2011). Selon Cheran (2003), le statut des membres de la diaspora est pertinent et les droits de citoyenneté ou de résidence sont importants pour déterminer leur participation au

---

<sup>37</sup> <http://edition.cnn.com/2010/WORLD/africa/08/05/kenya.elections/index.html>

<sup>38</sup> <https://www.jeuneafrique.com/mag/284412/societe/double-nationalite-pays-africains-lautorise/>

commerce, aux investissements et au transfert de connaissances. Certains pays d'origine n'autorisent pas la double nationalité mais proposent des systèmes de carte d'identité dans les pays de destination. Dans certains cas, ces cartes accordent des droits de visa aux diasporas. Par exemple, l'Éthiopie, l'Inde et le Mexique proposent des cartes d'identité spéciales qui confèrent aux migrants des droits spécifiques (Plaza, Ratha et al., 2011). Le Mexique délivre une « matricula consulaire » aux Mexicains vivant aux États-Unis pour identification, tandis que l'Inde délivre une « carte de personne d'origine indienne » permettant l'entrée sans visa pendant la période de validité. Le gouvernement éthiopien a promulgué une loi en 2002 autorisant les migrants éthiopiens ayant une citoyenneté étrangère à être traités comme des nationaux s'ils sont titulaires d'une « carte de personne d'origine éthiopienne », connue localement sous le nom de « carte jaune ». La carte jaune confère à son titulaire la plupart des droits et privilèges d'un citoyen éthiopien, tels que l'entrée en Éthiopie sans visa, le droit de posséder une propriété résidentielle et le droit de vivre et de travailler dans le pays sans permis supplémentaire. Mais les détenteurs de la carte jaune ne peuvent pas voter, être élus à des fonctions politiques ou être employés dans la défense nationale, la sécurité ou les affaires étrangères (Federal Negarit Gazeta, 2002).

Concernant le rôle des ambassades dans l'habilitation des diasporas, les auteurs Plaza et Ratha (2011) ont mené 48 entretiens avec des responsables gouvernementaux et des diplomates d'ambassades à Londres, Paris, Pretoria et Washington DC pour comprendre le rôle que jouent les ambassades pour permettre à leurs diasporas d'apporter une contribution économique à leur pays. Les entretiens ont révélé qu'il existe peu de différences entre les ambassades, qu'elles soient de pays développés ou en développement à cet égard, et que la plupart des pays d'origine n'ont qu'un engagement limité avec la diaspora, bien que certaines ambassades mettent en œuvre des initiatives pour atteindre leur diaspora. Les ambassades fournissent des services consulaires (par exemple,

renouvellement de passeports, visas, services notariaux) à leur communauté d'expatriés mais fournissent peu d'informations sur les opportunités commerciales et d'investissement. Certaines des difficultés auxquelles les ambassades sont confrontées pour atteindre leurs diasporas comprennent les points suivants : un manque de coordination entre les départements, notamment entre l'ambassade et les bureaux consulaires, un manque d'informations adéquates sur le nombre de migrants dans une diaspora (d'autant plus que l'enregistrement est facultatif). Ils notent également comme faiblesse le fait que les migrants provenant de pays politiquement instables sont moins susceptibles que ceux provenant de pays stables de s'adresser à l'ambassade. Enfin, ils rapportent aussi un personnel inadéquat dédié au travail avec la diaspora et la nécessité de renforcer les capacités pour que les ambassades puissent atteindre leurs diasporas et faciliter les investissements, le commerce et les transferts de compétences (Plaza 2009a).

Compte tenu des taux d'expatriation élevés des professionnels africains et de ses effets néfastes sur les capacités institutionnelles et les prestations de services publics, une injection massive de capital humain pourrait s'avérer nécessaire pour reconstruire les États fragiles sur une base suffisamment solide (OSFU, 2011). Le TOKTEN et autres programmes similaires qui reposent presque entièrement sur le rapatriement physique d'un petit nombre de professionnels de la diaspora ne peuvent pas répondre aux besoins des PMR<sup>39</sup>. Un rapport de l'OCDE, sur la base d'une analyse de l'utilisation de la diaspora pour assurer la prestation de services publics dans quatre États fragiles ou sortant de conflit dans le monde (Soudan du Sud, Haïti, Afghanistan et Timor-Leste) révèle que

---

<sup>39</sup> Gouvernement du Liberia, Agence de la Fonction publique : Politique et cadre de mise en œuvre de la Haute Fonction Publique, Avril 2008 : Pour répondre dans l'immédiat à la crise de capacités au Liberia, le gouvernement, avec l'appui du PNUD, de la Banque mondiale, de l'USAID et d'autres donateurs bilatéraux, a créé un Service de Cadres Supérieurs (Senior Executive Service, SES) composé de cadres issus essentiellement de la diaspora, très compétents, techniquement qualifiés et très motivés sur le plan professionnel. Le programme SES devait faire partie de la réforme de la fonction publique, aux fins de renforcer les capacités de l'État et de promouvoir le code de conduite de la fonction publique, sur la base d'une approche de la fonction publique axée sur les résultats.

le déploiement d'un petit nombre d'experts de la diaspora dans leurs pays d'origine n'a produit jusqu'ici qu'un minimum de transfert de connaissances<sup>40</sup>. Ainsi, selon l'étude qui s'est penchée sur le Soudan du Sud, parmi les États fragiles, en se basant sur un seul programme (TOKTEN), les résultats indiquent que le programme n'a transféré que 42 experts vers le Soudan du Sud. De plus, ces volontaires sont intervenus dans différents secteurs au Nord comme au Soudan du Sud. D'autres informations (non publiées) signalent que certains des participants au TOKTEN du projet Soudan du Sud auraient aimé rester plus longtemps, mais que le « projet a pris fin » (ou que la période de financement était finie). Autre lacune identifiée dans le programme, le fait de ne pas exhorter plus explicitement les experts à transférer leurs compétences dans l'environnement institutionnel. Aussi, « globalement, l'investissement de la communauté internationale des donateurs dans les programmes de mobilisation au retour est relativement faible ». Mais le rapport observe également qu'il est « impératif de se demander comment plutôt que si les donateurs devraient contribuer aux programmes de mobilisation au retour », ce qui implique la nécessité de trouver d'autres instruments pour mobiliser la participation des professionnels hautement qualifiés de la diaspora au renforcement des capacités dans leurs pays d'origine.

Cependant, globalement, moins d'informations sont disponibles sur les politiques africaines visant à encourager le retour. Une étude sur les migrants de retour en Côte d'Ivoire et au Ghana a révélé que les politiques qui favorisent les rapatriés plutôt que ceux qui n'ont jamais quitté le pays sont susceptibles d'être contre-productives et de susciter du ressentiment (Amassari 2006). L'expérience de nombreuses initiatives gouvernementales mises en œuvre par des pays en voie de

---

<sup>40</sup> OCDE, Comité de direction, Partenariat pour la gouvernance démocratique : Utilisation de la diaspora dans des fonctions qui incombent aux pouvoirs publics dans des situations post-conflit ou de fragiles (projet de document de recherche), Partie III, 15 déc. 2009, Paris.

développement d’Afrique, d’Asie et d’Amérique latine (par exemple le Mexique, le Pakistan, le Pérou et la Turquie) a démontré qu’il est difficile de promouvoir le retour, et en particulier le retour permanent. Certains rapatriés n’ont pas pu réintégrer les marchés du travail locaux à un niveau adapté à leurs compétences et connaissances. Par exemple, le manque de laboratoires et d’équipements fait qu’il est difficile pour les scientifiques et les chercheurs de se tenir au courant des derniers développements scientifiques dans le monde. Certains membres de la diaspora peuvent revenir avec des attentes irréalistes ou avoir du mal à se réadapter aux normes locales (Plaza, Ratha et al. 2011).

Concernant les incitations au retour offertes par les pays d’accueil des migrants, depuis les années 1970, certains pays européens (l’Allemagne depuis 1972, les Pays-Bas depuis 1975, la France depuis 1977 et l’Espagne depuis 2008)<sup>41</sup> ont encouragé la migration de retour en fournissant de l’argent aux immigrants et en finançant des projets visant à employer les rapatriés (Constant et Massey 2002). Mais peu de migrants y ont participé et la plupart des projets n’ont pas abouti. Par exemple, la plupart des projets entrepris par le Programme Développement Local Migration pour employer des rapatriés maliens et sénégalais n’ont pas pu être pérennisés sur le long terme (Lacroix, 2003). L’hypothèse selon laquelle les migrants rentreraient définitivement chez eux et créeraient de nouvelles entreprises ne s’est pas non plus avérée exacte. Plusieurs politiques de pays développés ont été trop étroitement conditionnées au retour permanent des migrants ou ont supposé que tous les migrants étaient des entrepreneurs. Le nouvel accent est davantage mis sur la mobilité des migrants, ce qui implique un retour virtuel, à court terme et permanent, mais donne également

---

<sup>41</sup> <https://blogs.worldbank.org/peoplemove/volunteers-wanted-will-spain-successfully-entice-unemployed-migrants-to-leave>

la liberté aux individus de la diaspora de rentrer chez eux et de retourner dans leur pays d'accueil sans perdre leur statut juridique ou leur citoyenneté.

#### **4.2) L'ENJEU DE GOUVERNANCE**

Nous l'avons vu avec l'enjeu du retour, la contribution de la diaspora, en particulier la plus qualifiée, peut aussi bien être économique (avec les IDE) que faciliter des transferts de connaissances et de compétences, ce qui pourrait avoir un impact non négligeable sur le développement, surtout dans des secteurs insuffisamment desservis sur le plan institutionnel (comme la santé, secteur touché par de grosses faiblesses institutionnelles). Cependant, l'enjeu de gouvernance est central, la place que l'État décide de prendre dans le projet de développement reste prépondérante. Des pays africains comme le Rwanda ou le Botswana sont des exemples de bonne gouvernance en Afrique mais ce phénomène est loin d'être généralisé sur tout le continent<sup>42</sup>. Or, il revient aux pouvoirs publics de s'imposer en disposant d'un environnement favorable et en mettant en place des mesures incitatives pour encourager les travailleurs les plus qualifiés à revenir mettre leurs compétences et savoir-faire au profit du développement de leur pays d'origine. En d'autres termes, les facteurs politiques, sociaux et autres facteurs contextuels jouent un rôle important, non seulement dans la décision de retourner dans le pays d'origine, mais aussi dans la décision d'y investir. Jacques Gaillard et Anne-Marie Gaillard (1998) montrent que la perception du phénomène de fuite de cerveaux a évolué dès lors que l'on a pris conscience que les expatriés formaient, au moins potentiellement, des diasporas scientifiques et techniques susceptibles d'être mobilisées au

---

<sup>42</sup> Guo, J. (10 Février 2010) Comment l'Afrique est en train de devenir une nouvelle Asie ? Newsweek <<http://www.newsweek.com/id/233501>> ; Publié le 19 Fév. 2010 (Edition de la Revue datée du 1er mars 2010)

profit de leur pays d'origine. Ils expliquent que la constitution de telles diasporas œuvrant dans l'intérêt de leur pays d'origine passe par un certain nombre de conditions telles que le sort réservé par chaque pays à cette élite intellectuelle et que toutes ces conditions nécessitent à la fois une volonté politique et une capacité administrative loin d'être remplies par l'ensemble des pays en développement, notamment en Afrique : « le retour, nous l'avons vu, est une politique qui ne se réalise efficacement que dans des pays dont le développement de l'économie et du système national de recherche présente suffisamment de similitudes avec ceux des pays de résidence des expatriés pour que cela constitue une incitation suffisante à la réalisation du retour » (Gaillard & Gaillard, 1998).

Parmi les facteurs d'attraction avérés, on peut citer la demande de main-d'œuvre qualifiée à l'étranger comme par exemple la demande de personnel médical au Royaume-Uni et dans d'autres pays de l'OCDE (OSFU, 2011). Aussi, les professionnels africains ont-ils tiré profit de la mobilité internationale de la main d'œuvre pour exercer leurs talents dans les pays africains plus stables économiquement ou alors tentent leur chance à l'extérieur du continent. Autrement dit, ce n'est pas simplement la gouvernance en Afrique qui a fait fuir les cerveaux africains mais de meilleures opportunités dans les pays du Nord qui les ont attirés et qu'ils sont allés poursuivre. Puisqu'effectivement un autre facteur qui a accéléré la fuite des cadres africains hautement qualifiés est l'attrait de salaires plus élevés et de meilleures perspectives de carrière offertes dans les pays de l'OCDE aux migrants qui réussissent à s'intégrer dans l'économie de ces pays. Toutefois, pour nuancer ce propos, il est également fait état du nombre important de professionnels originaires des pays du Sud global, formés dans leurs pays et qui, arrivés dans les pays du Nord, occupent des postes nettement en deçà de leurs qualifications. C'est le cas, par exemple, de docteurs des hôpitaux qui se convertissent en chauffeurs de taxi professionnels (OSFU, 2011). L'astreinte

de certains migrants aux emplois les plus précaires et dévalorisés socialement est à mettre en parallèle avec le processus de déclassement (déqualification par rapport à leur formation dans leur pays d'origine) que subissent beaucoup de migrants lorsqu'ils arrivent dans les pays du Nord où leurs acquis ne sont pas toujours reconnus et où l'accès à l'emploi peut être limité et contraignant (FNUAP, 2006). On retrouve alors une division à la fois sexuelle et raciale du travail, avec une surreprésentation d'immigrants dans certains secteurs comme le « care », services domestiques, les métiers dans le bâtiment et travaux publics (Charles, Galerand, 2017). Cela tend à nuancer l'opposition généralement établie entre société de départ et d'arrivée dans laquelle l'immigration suppose que le processus migratoire marque automatiquement un passage vers plus d'émancipation pour le migrant là où le FNUAP alerte sur la vulnérabilité accrue de certains migrants dont les métiers plus ou moins protégés mettent à mal leur quête d'autonomie. C'est ce que l'anthropologue française Nasima Moujoud qualifie d'approche « évolutionniste » (Moujoud, 2008) dans les études sur les migrations qui tendent à percevoir le processus migratoire comme une amélioration de la condition de l'immigrant en omettant ou minimisant la précarité qu'il peut rencontrer sur sa terre d'accueil. Cela est un phénomène bien étudié dans les études sur les migrations et constitue un enjeu en soi à traiter pour les pays du Nord par rapport à la reproduction d'inégalités sur leur sol.

Il n'en reste pas moins que l'attractivité des pays du Nord, le fait d'étudier à l'étranger pour obtenir des diplômes supérieurs encourage fortement la fuite des cerveaux. De nombreux experts africains ayant émigré dans les pays développés, pour des raisons de mauvaise gouvernance ou l'éclatement d'un conflit, ne retournent pas dans leur pays d'origine une fois le diplôme obtenu, surtout lorsque la faillite du pays d'origine est due à la mauvaise gouvernance politique et/ou économique. Il y a en effet une forte corrélation entre la propension au retour après les études à l'étranger et les conditions qui prévalent dans le pays d'origine (OSFU, 2011). Le taux d'expatriation des étudiants

demeure exceptionnellement élevé dans les pays d'Afrique subsaharienne à l'exception de l'Afrique du Sud. La situation est différente dans d'autres régions du monde en voie de développement, y compris le Maghreb, l'Asie, l'Amérique latine et le Proche Orient où la proportion d'étudiants qui partent à l'étranger pour étudier se stabilise, voire même diminue en raison du développement considérable de l'enseignement supérieur dans ces pays au cours des deux dernières décennies (Docquier et Marfouk, 2005). Docquier et Marfouk font ainsi remarquer que la fuite des cerveaux est actuellement plus accentuée qu'elle ne l'était deux ou trois décennies auparavant. Même si de nombreux gouvernements africains se sont tournés ces dernières années vers leurs diasporas en tant que partenaires, ils n'ont en général pas intégré les préoccupations de migration et de développement dans leurs stratégies globales de développement.

La mauvaise gouvernance en Afrique et donc les carences structurelles que cela amène constituent selon la BAD la raison principale du départ massif de ses ressortissants vers les pays du Nord. Toujours selon la BAD, les États africains doivent faire de réels efforts pour améliorer leur système de gouvernance politique, financière et économique s'ils veulent attirer la diaspora chez eux puisque c'est « l'incertitude, la faiblesse ou l'inexistence d'institutions qui rend difficile pour la diaspora de choisir entre investir dans ces pays et choisir une retraite et une épargne sécurisées dans la partie du monde bien plus sûre où elle réside » (OSFU, 2011). Ainsi, la mise en place d'un environnement favorable vise à mobiliser davantage la diaspora pour un appui solidaire aux objectifs prioritaires du développement national. Parmi les composantes de cet environnement, on peut citer, entre autres : encourager les investissements, établir des relations économiques et sociales, accélérer les réformes structurelles et prendre des mesures incitatives.

Des discussions ont été tenues aux Assemblées annuelles de 2010 du Groupe de la BAD à l'occasion desquelles OSFU a organisé un forum multi-acteurs de consultation et de partage de savoir intitulé « Mobiliser la diaspora africaine pour le renforcement institutionnel et le développement : le cas des États fragiles » (OSFU, 2011). D'importantes présentations ont été faites à ce forum par des représentants officiels de la Chine, de la République de Corée et de l'Inde, pays réputés pour leur expérience dans la mobilisation de l'expertise et des ressources de leur diaspora pour réaliser des progrès impressionnants en matière de croissance économique et de transformations sociales. Les principales conclusions du Forum ont amené la BAD à reconnaître ces deux conditions essentielles pour attirer cette diaspora africaine et réduire à terme les écarts de richesses Nord-Sud :

- Premièrement, la création d'un environnement favorable constituait une condition sine qua non pour réussir à mobiliser la diaspora. La nécessité pour les États de créer un contexte socio-politique favorable est donc une condition essentielle. Or la BAD affirme que les conditions ne sont pas réunies dans la conjoncture actuelle et les principales causes de la fuite de cerveaux reposent sur la mauvaise gouvernance : « partout en Afrique, la médiocrité de l'environnement politique, économique et social a exacerbé l'exode des cerveaux lequel, à son tour, a aggravé les lacunes institutionnelles et provoqué la faillite de l'État » (OSFU, 2011). En effet, lorsque l'on reprend l'historique de ces six dernières décennies, il apparaît légitime de se poser la question du rôle des États dans cette perte massive. En accédant à l'indépendance, la BAD nous informe que nombre de pays africains se sont attelés à bâtir une nation, créant à cet effet des institutions qui ont servi de creuset à la plupart des dirigeants africains actuels et des professionnels et experts de haut niveau (2011). Toutefois, ces institutions de première génération ont été affaiblies par la mauvaise

gouvernance politique et économique de la fin des années 1970 et la rigueur des réformes économiques des années 1980 à 1990 qui ont fait fuir la main-d'œuvre qualifiée et émergente. Par la suite est survenu l'éclatement de graves conflits dans de nombreux pays de la région qui eurent pour effet d'affaiblir davantage ces institutions et de pousser au départ d'encore plus de professionnels, tout en faisant fuir les industries et les investisseurs étrangers (2011). Globalement, la fuite des cerveaux de l'Afrique subsaharienne s'est établie à près d'un million de personnes ayant poursuivi des études de niveau tertiaire jusqu'à l'an 2000, année pour laquelle on dispose des données statistiques les plus récentes et les plus analysées en détail (Easterly & Nyarko, 2008). L'exode des cerveaux dans les pays africains, en particulier les États fragiles et en proie à un conflit, peut être attribué à une combinaison de facteurs d'attraction et de facteurs de répulsion tels que la mauvaise gouvernance politique et économique, un conflit en cours, ou encore le désir de poursuivre des études supérieures à l'étranger (OSFU, 2011).

- Deuxièmement, les gouvernements et leur diaspora devraient partager la même vision pour le développement national : « la force de ces coopératives réside tout d'abord dans une vision et des objectifs partagés entre le gouvernement et sa diaspora » (OSFU, 2011), puis dans des politiques, structures administratives et mesures incitatives visant à mobiliser toutes les ressources que la diaspora peut apporter à son pays (son expertise notamment par une stratégie de retour des cerveaux, ses investissements, ses réseaux professionnels). Si l'on se base sur l'expérience de la Chine, de la Corée du Sud, de Taïwan et de l'Inde dans la façon dont les apports de leurs diasporas ont contribué à transformer leurs économies nationales, les gouvernements africains pourraient prendre exemple et tendre à reconnaître l'importance de leur nouvelle diaspora à l'étranger. En effet, les communautés chinoises,

coréennes et indiennes ont été proclamées champions du transfert de savoir, d'IDE, de capitaux et de compétences vers leurs pays d'origine, ce qui a fortement contribué à l'industrialisation rapide que ces pays ont connue (Hugo, 2003). Si nous nous penchons sur l'émergence sud-coréenne, nous pouvons constater que la mise en place d'un environnement favorable ainsi qu'une vision nationale commune par rapport à la direction que l'État doit prendre, qui dans le cas de la Corée du sud a été l'industrialisation du pays, peut transformer l'économie nationale. L'expérience chinoise montre également l'importance de partager une vision nationale cohérente et réaliste autour de laquelle mobiliser sa diaspora (OSFU, 2011). La Chine a fait des émigrés chinois des alliés essentiels à sa reconstruction et à sa modernisation. La stratégie chinoise a été de considérer ses ressortissants, non pas comme une perte mais comme des forces amies qui défendent les intérêts nationaux de la Chine à travers le monde. Dans cette perspective, la diaspora chinoise n'est pas perçue comme des individus dispersés mais une communauté soudée de ressortissants chinois, à même de mobiliser des forces financières politiques et diplomatiques, ce qui est un paradigme radicalement différent. Ainsi ces exemples de mobilisations réussies devraient faire prendre conscience à l'Afrique de l'urgence de déployer des stratégies allant dans le sens de la prospérité économique africaine.

En conclusion, la capacité limitée des structures étatiques en Afrique est sans doute, pour de nombreux pays, la principale contrainte entravant une approche plus stratégique et systématique visant à renforcer la contribution de la diaspora africaine au développement du continent. Cela nécessite un État raisonnablement bien organisé pour impliquer efficacement sa diaspora dans l'obtention de résultats en matière de développement.

#### **4.3) LIMITES DU FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL, RECOMMANDATIONS**

Le chapitre précédent s'est concentré sur le rôle des gouvernants africains (qui portent toujours la responsabilité première du développement national) dans le renforcement des contributions de la diaspora africaine au développement puisque la diaspora africaine s'identifie fortement à l'État-nation comme principal point d'entrée vers le développement (Bruneau, 2009). En effet, les mutations profondes et flux transnationaux consistent en l'affaiblissement de l'État-nation mais pas à sa disparition. Pour certains, il s'agit d'une identité nationale, ethnique ou régionale infranationale (ou même d'une identité de genre ou professionnelle). Pour d'autres, c'est à l'Afrique dans son ensemble qu'ils se rapportent. Selon la BAD, l'UA dispose donc d'un avantage comparatif pour structurer la relation symbolique et symbiotique entre l'Afrique et ses diverses diasporas (OSFU, 2011). Le rôle des organismes régionaux tels que l'UA et même des communautés économiques régionales (CER) reste crucial : « À un niveau plus pratique, l'UA pourrait et devrait faire davantage pour contribuer à améliorer les normes de gouvernance démocratique sur l'ensemble du continent » (OSFU, 2011). Bien que tous les pays africains aient le droit d'être membres de l'UA sur la simple base de leur position géographique, selon la BAD, l'UA pourrait associer ce niveau de base à des niveaux d'adhésion plus nuancés et gradués, basés, par exemple, sur l'engagement d'un pays envers des principes tels que des élections libres et équitables, la limitation du nombre de mandats élus et le respect de l'État de droit : « cela pourrait grandement contribuer à l'établissement d'une relation plus directe entre l'UA et les citoyens d'Afrique et de la diaspora » (OSFU, 2011).

La BAD se propose par ailleurs d'« entreprendre les études nécessaires en vue d'identifier le rôle facilitateur et de catalyseur » qu'elle peut jouer en mettant en relation les gouvernements, avec leurs diasporas, rappelant cependant qu'il revient aux gouvernements africains de « jouer le rôle de chefs de file pendant que la Banque et les autres partenaires extérieurs apporteront leur appui » (OSFU, 2011). Elle se dit disposée à apporter un appui technique et financier aux PMR désireux de mettre en place un environnement favorable à la mobilisation des ressources de la diaspora en élaborant des structures et mécanismes efficaces de transition économique et se dit prête à utiliser ses instruments de garantie des investissements pour stimuler la participation financière de la diaspora au développement de l'entreprise et à la croissance du secteur privé dans la région. Des experts hautement qualifiés de la diaspora pourraient être recrutés sans qu'il ne soit nécessaire de les relocaliser physiquement, en les considérant comme des réseaux plutôt que des entités individuelles et en leur permettant d'assurer des prestations de services par interaction virtuelle, ce qui reste la piste la plus réaliste actuellement.

Selon la BAD, pour mobiliser les investissements et l'entrepreneuriat de la diaspora pour le développement du secteur privé, les PMR doivent prendre les mesures innovantes idoines en matière de mobilisation de ressources et de promotion du secteur privé aux fins de remettre leur économie sur des bases solides et s'affranchir de l'aide de la FEF (Facilités en faveur des États fragiles). La diaspora africaine a historiquement contribué à la création de micro, petites et moyennes entreprises, souvent gérées par la famille en Afrique (OSFU, 2011). Certaines de ces entreprises ont pu être créées sans une bonne étude de marché préalable ; la gestion en est confiée aux membres de la famille qui n'ont pas forcément les compétences managériales requises ; le financement et les risques sont supportés exclusivement par le membre de la diaspora sans aucun accès à un crédit ou à des garanties financières ; il se peut que la plupart des ressources en capital

aient pu être dilapidées. Tous ces facteurs risques existent parce qu'il s'agirait de barrières informelles qui pourraient être atténuées par le fait d'être pris en charge et accompagné, financé par une institution comme la BAD. Toutefois, la lenteur bureaucratique, les difficultés pour obtenir un financement, les procédures longues sont autant de contraintes qui font de la BAD, un partenaire trop institutionnel, trop formel et inaccessible lorsque l'on s'intéresse à des alternatives à faire appel à l'État pour se saisir de la question.

La diaspora contribue également à l'essor du secteur privé et à l'expansion de la chaîne des valeurs. Les membres de la diaspora sont intervenus activement dans la création de petites entreprises, en particulier dans les secteurs de l'agro-business, l'import-export, le transport et la construction de nouvelles maisons qui a eu des retombées certaines sur l'industrie locale de l'immobilier et de l'artisanat en termes de briqueterie, maçonnerie et charpenterie, toutes activités génératrices de revenu et d'emplois pour les jeunes (OSFU, 2011). Les progrès récents accomplis par l'entrepreneuriat partout en Afrique ont été attribués en partie à la diaspora : « À l'instar des vagues d'expatriés retournés en Chine et en Inde dans les années 1990 pour créer des entreprises qui, à leur tour, ont attiré encore plus de compétences et de capitaux extérieurs, tout indique à présent que l'entrepreneuriat de la diaspora africaine contribuera à transformer radicalement le continent dans la mesure où certains pays africains économiquement plus solides tels que le Ghana, le Botswana et l'Afrique du Sud, assistent actuellement à un phénomène sans précédent de retour des cerveaux<sup>43</sup> ». Outre les investissements directs dans des petites fermes familiales dans les PMR, la préférence exprimée par la diaspora pour la nourriture de son terroir ou nourriture ethnique tout en vivant à l'étranger a suscité la multiplication de magasins de produits alimentaires ethniques à tous

---

<sup>43</sup> Guo, J. (10 Février 2010) Comment l'Afrique est en train de devenir une nouvelle Asie ? Newsweek <<http://www.newsweek.com/id/233501>> ; Publié le 19 Fév. 2010 (Edition de la Revue datée du 1er mars 2010)

les endroits où sont concentrés des groupes significatifs de migrants. Cette demande de produits alimentaires ethniques a pu contribuer à améliorer activités de transformation alimentaire, d'emballage et de commercialisation. De même l'inspection des importations de produits alimentaires dans les pays de résidence de la diaspora améliore aussi la sécurité et la qualité des produits alimentaires vendus dans les PMR.

La diaspora s'est également impliquée dans le développement communautaire : Les émigrés africains sont engagés dans des activités philanthropiques dans leurs communautés d'origine, souvent à travers leurs associations de résidents (HTAs). Ils font appel à leurs valeurs fondamentales de solidarité sociale pour rassembler des ressources destinées à la construction d'infrastructures de base et à la prestation de services publics (écoles et structures de formation, matériel et équipements pour la santé et accès à l'eau et l'électricité) (Orozco, 2003).

Enfin, la BAD finit sur des recommandations, parmi elles celle d'apporter un appui technique et financier aux PMR volontaires en guidant les initiatives de mobilisation de la diaspora africaine entreprises par les pays et les partenaires au développement. Elle insiste également sur la nécessité d'adopter des stratégies globales au lieu de projets ad hoc et donc d'avoir une approche plus « systémique » pour mobiliser la participation de la diaspora en raison des lourdes contraintes pesant sur les PMR/CER en termes de capacité et de ressources. Sur ce point, la BAD dit pouvoir aider les PMR et leurs diasporas à établir un consensus sur des priorités de développement partagées autour desquelles optimiser l'expertise et les ressources de la diaspora sous la forme de partenariats diaspora-public-privé, et créer l'environnement favorable à cet effet via des forums consultatifs impliquant toutes les parties prenantes pourront être organisés pour soutenir la mise en œuvre de projets. Un autre point important revient sur la nécessité de mobiliser les experts sans les

contraindre de les relocaliser physiquement mais en les considérant comme des « réseaux plutôt que des entités individuelles et en leur permettant d'assurer des prestations de services par interaction virtuelle » (OSFU, 2011). Enfin, le dernier point concerne le fait de mobiliser l'investissement et mettre à profit l'esprit d'entreprise de la diaspora pour le développement du secteur privé. Selon elle, les pays d'origine de la diaspora vivant dans les pays membres de l'OCDE doivent stimuler et valoriser l'entreprenariat pour « pénétrer le marché international », en les utilisant par exemple comme des intermédiaires entre le secteur privé dans le pays d'accueil et des partenaires potentiels dans leurs pays d'origine. Les expatriés ayant un pied dans chaque pays se sont souvent avérés d'excellents ambassadeurs pour promouvoir les intérêts nationaux et de valables négociateurs entre les entreprises dans les deux pays. Kugler et Rapoport (2005) montrent que les flux de main-d'œuvre peuvent conduire à la formation de réseaux d'entreprises, et que la migration peut en effet faciliter les flux d'IDE. Javorcik et al. (2011) ont également montré que les réseaux de la diaspora peuvent avoir une incidence positive sur les flux d'IDE issus de leur pays de résidence vers le pays d'origine, par le biais des mécanismes de partage d'informations et d'exécution des contrats.

Les résultats d'une enquête sur l'industrie du logiciel en Inde indiquaient que 14 % des entreprises bénéficiaient d'investissement de la part des Indiens à l'étranger ; dans 25% de ces cas, ils représentaient plus de 50% des nouveaux investissements. La Chine a également connu beaucoup de succès dans la mobilisation des investissements des Chinois à l'étranger en faveur de la Chine continentale : près de 70 % de l'IDE enregistré par le pays ces deux dernières décennies proviennent des Chinois à l'étranger, y compris de Hong Kong et de la Chine-Taiwan, dont le transfert d'industries à forte intensité de main-d'œuvre aux zones économiques spéciales sur la

partie continentale dans les années 1980 constituait un aspect caractéristique de la période de réforme économique de Deng Xiaoping.

Javorcik et al (2011) ont montré l'ampleur de l'incidence économique de la présence des migrants aux États-Unis sur l'augmentation du volume des flux d'IDE en faveur de leurs pays d'origine ; cet impact va croissant selon que les migrants sont plus qualifiés, avec au minimum un niveau d'études supérieures comme base : 1% d'augmentation de l'effectif des migrants entraîne 0,3 % de hausse du stock des IDE (OSFU, 2011). Des données indiquent également un effet positif des immigrants sur les échanges avec leurs pays d'origine. Ce constat s'explique par le fait que les transactions internationales sont entravées par des barrières commerciales tant informelles que formelles, comme les coûts de transport et les tarifs. Certaines des barrières informelles ont trait à l'accès à l'information, par exemple les opportunités commerciales potentielles, et l'exécution des contrats à travers les frontières. Ces barrières informelles pourraient être levées par la présence de personnes issues du même groupe ethnique de part et d'autre de la frontière, dans la mesure où leur maîtrise de la langue et connaissance parfaite du pays étranger peut permettre de sensiblement réduire les coûts de communication. Ces migrants constituent également des sources auprès desquelles obtenir des informations inestimables sur la structure du marché, les préférences des consommateurs, l'éthique des affaires et les codes de commerce dans les deux économies. Ils peuvent en outre aider à réduire les coûts de négociation et d'exécution d'un contrat grâce à leurs relations, leurs capacités de création de réseaux et leur connaissance du système juridique local. Essentiellement, les réseaux commerciaux et sociaux qui sont à cheval sur les frontières nationales peuvent aider à surmonter plusieurs obstacles contractuels et informationnels, ainsi qu'à améliorer des transactions internationales mutuellement avantageuses.

Enfin dernière recommandation qui mise davantage sur les initiatives de la société civile et sur sa capacité d'organisation en vue d'un objectif commun (vision partagée) est celle de capitaliser les œuvres de bienfaisance sociale de la diaspora. Selon la BAD (2011), les associations des membres de la diaspora ressortissants de la même localité (HTA) constituent également un point d'entrée pour la mobilisation des migrants en vue de participer à l'investissement collectif dans le développement de l'infrastructure communautaire. Au « Mexique, par exemple, le gouvernement dispose d'un programme dit « 3 x 1 » dans le cadre duquel des projets de développement appuyés par les HTA font l'objet de partage de coûts avec les autorités fédérales, étatiques et locales du Mexique » (Fleischner, Hippel et Barton, 2009) et en Chine, les contributions de la diaspora aux initiatives de développement social sont mobilisées par différents niveaux du gouvernement à hauteur de 60% de cofinancement (Young, et Shih, 2003).

## CONCLUSION GÉNÉRALE

La dispersion qu'implique le phénomène diasporique crée parfois une relation complexe entre la diaspora et son territoire d'origine. Pourtant, on a pu le voir avec la diaspora « contemporaine » que beaucoup de ses membres maintiennent un attachement culturel et sentimental et des liens étroits avec leur pays d'origine. Mais outre la dimension affective, la diaspora africaine issue des migrations contemporaines est déjà très impliquée comme en témoigne l'enjeu des transferts de fonds. Toutefois, ce que nous rapportent des institutions telles que la Banque africaine de développement ou encore la Banque Mondiale, est l'idée que la diaspora ne peut pas se limiter à être une simple source de financement pour ces pays bénéficiaires, elle doit jouer un rôle plus grand, de partenaire au développement de leur pays d'origine. Selon la BAD, il y a donc lieu d'établir de toute urgence des liens plus solides entre les PMR et la diaspora africaine car « tout segment de la société qui, en tant que groupe, est l'incarnation d'une portion significative des capacités intellectuelles de la région et contribue annuellement à hauteur de 40 milliards de dollars à l'économie nationale a droit à une place à la table du développement » (OSFU, 2011). C'est le changement de paradigme, effectué il y a des décennies par la Chine que doit effectuer l'Afrique. Par conséquent, aucun effort n'est à ménager pour aider les gouvernements africains et la diaspora à jouer le rôle de chefs de file pendant que la BAD et autres partenaires extérieurs s'engagent à apporter leur appui en tant que catalyseurs.

La contribution de cette diaspora peut aussi bien être économique (avec les IDE) que faciliter, lorsqu'elle possède les qualifications recherchées et même convoitées, un transfert de connaissances et de compétences, ce qui peut avoir un impact non négligeable sur le développement de ces États.

L'objet de cette recherche était d'investiguer comment un pays était arrivé à créer des conditions de retour par des incitatifs multiples et illustrer les résultats encourageants sur lesquels cette collaboration avait pu aboutir, le but étant de voir en la diaspora, qu'elle soit africaine ou asiatique, un potentiel de développement et tirer des leçons pour que l'Afrique puisse elle aussi, mettre à profit ses atouts extérieurs pour devenir plus compétitive et aider à combler certaines carences.

Est ressorti de l'ensemble des recherches, la centralité de l'enjeu de gouvernance pour mettre cela en place. La place et le rôle que décide d'assumer l'État sont prépondérants et les résultats sont largement inégaux au sein du continent même. Un pays comme le Rwanda, par exemple, connaît une croissance économique prometteuse menée par un chef d'État, Paul Kagamé, qui a entrepris d'une main de fer depuis la vingtaine d'années qu'il est au pouvoir, une transition économique forte qui entend remettre sur pied son pays dans un contexte post-génocide (Révillon, 2014). Pourtant, il est intéressant de noter que le Rwanda n'est pas gouverné par un démocrate à proprement parlé. La même observation peut être faite pour le cas de la République populaire de Chine qui n'est pas une démocratie, ce qui ne semble pas constituer un frein à l'expansion de sa puissance. Cela amène à supposer qu'il s'agit moins du régime politique que de volonté politique de l'État concerné ce qui amène à nuancer le postulat selon lequel la démocratie représenterait une condition sine qua non pour le développement – développement économique tout du moins puisque de solides arguments peuvent être avancés pour défendre la thèse selon laquelle un régime politique démocratique est une condition essentielle pour poser un cadre favorable au respect des droits sociaux (Marchesin, 2004) – comme le montre l'exemple de la Chine. Ce qui semble faire la différence sur le plan économique en revanche repose sur l'efficacité d'un État-nation qui se saisit de la question de son développement et offre des stratégies allant dans ce sens. Les chercheurs s'accordent à dire qu'il revient aux pouvoirs publics de s'imposer en mettant en place un

environnement favorable ainsi que des mesures incitatives pour encourager les travailleurs les plus qualifiés à revenir mettre leurs compétences et savoir-faire au profit du développement de leur État d'origine.

Pour toutes ces raisons, cette recherche a ciblé les migrants les plus qualifiés précisément parce qu'outre le transfert de compétences, la question du retour s'accompagne généralement de la création d'emploi et de richesse, ce qui n'est pas le cas lors du retour de travailleurs migrants moins qualifiés, d'où le fait que la Chine ait elle-même privilégié un profil particulier de sa diaspora. Les résultats de cette recherche montrent toutefois que la constitution de telles diasporas œuvrant dans l'intérêt de leur pays d'origine passe par un certain nombre de conditions telles que le sort réservé par chaque pays à cette élite et que toutes ces conditions nécessitent à la fois une volonté politique et une capacité administrative loin d'être remplies par l'ensemble des pays en voie de développement notamment ici dans le cas de l'Afrique. Cela vient confirmer l'hypothèse de départ qui était de diriger la responsabilité sur les gouvernants puisque dans le contexte africain, on retrouve beaucoup d'intellectuels désireux de retourner chez eux, suggérant qu'il ne s'agit pas tant d'un problème de demande du côté de la diaspora mais d'offre du côté des gouvernants. Or s'ils n'ont rien à leur offrir en retour, sans volonté politique forte pour appuyer cette demande, ce potentiel restera inexploité alors qu'une réorientation de la capacité de travail de cette diaspora désireuse de s'investir chez elle est un investissement durable et inestimable en termes de rentabilité, de ressources humaines et d'accroissement de flux financiers. Comme nous l'avons vu, du chemin reste encore à parcourir pour convaincre les membres de la diaspora africaine qu'une bonne qualité de vie et de travail est aujourd'hui possible dans leur pays d'origine.

L'objet de ce travail n'était pas de combler des lacunes puisque la diaspora en tant qu'objet d'étude a été très documentée. En revanche, l'enjeu a été d'arriver à proposer un rapprochement entre deux cas d'étude à savoir les diasporas africaines et asiatiques qui ont rarement été directement mis en parallèle. En basant cette recherche sur les travaux faits sur les diasporas asiatiques et africaines, l'objectif était de voir de façon assez exploratoire jusqu'où il était pertinent de faire des rapprochements entre ces deux diasporas, en quoi elles se ressemblent et peuvent apprendre l'une de l'autre et en quoi ces modèles sont éloignés et ne sont pas forcément transposables.

Le *policy learning* présent en politiques publiques permet de voir qu'il est possible pour les États de se tourner vers ce que les autres États ont fait ou entrepris pour s'en inspirer (par effet domino) ou au contraire servir de contre-exemple. Cela s'est vu pendant le début de la pandémie Covid-19 avec l'exemple de l'Italie où tous les autres pays ont appris de la mauvaise gestion de l'Italie (réponse tardive ayant provoqué une hécatombe) pour ne pas se retrouver à leur tour dans une situation similaire<sup>44</sup>. La notion d'apprentissage semble être fondamentale, d'où la pertinence d'entreprendre une approche comparée entre l'exemple africain et asiatique. Comprendre ce qui a fonctionné ailleurs est d'autant plus pertinent lorsqu'il s'agit de transfert de connaissances Sud-Sud puisque les États ont tendance à se comparer entre pays plus ou moins similaires (qui leur ressemblent) (Stone, 1999). Ainsi, le démarrage d'un État en voie de développement comme l'Inde par exemple, qui a également un passé colonial et une indépendance relativement récente est d'autant plus pertinente à mettre en relation avec le passé colonial et la situation à la fois économique et sociohistorique des pays africains d'où le rapprochement entre Asie et Afrique. Cela

---

<sup>44</sup> Pisano, Gary P., Raffaella Sadun, and Michele Zanini. "[Lessons from Italy's Response to Coronavirus.](#)" HO5ITU. Harvard Business Review (website) (March 27, 2020).

est plus pertinent que faire une approche comparée avec la France ou le Canada qui peuvent sembler inaccessibles en termes de rattrapage économique et qui peuvent pousser les États africains à ne pas vouloir impulser de changement chez eux et sombrer dans une forme d'afro-pessimisme, c'est-à-dire le pessimisme concernant le sort du continent africain. Au contraire, par l'apprentissage, les États peuvent être davantage portés sur le dynamisme et les nombreuses ressources à leur disposition notamment avec l'aide d'une diaspora désireuse de vouloir s'impliquer dans le développement du continent. Le *policy learning* nous apprend qu'il est possible pour un État de s'inspirer d'un autre État, apprendre de lui, comprendre ce qui marche chez lui et par la suite, par émulation, chercher à améliorer ses propres politiques chez lui. La notion d'apprentissage apparaît d'autant plus pertinente lorsque l'on parle de diaspora puisque la diaspora est par définition dispersée aux quatre coins du monde. Or, ce que la diaspora peut apporter en termes d'influences, de connaissances, de stratégies qu'elle aura vues en dehors du continent et qu'elle peut ramener sur son continent d'origine en vue de son développement est d'une grande valeur. Créer un pont à partir d'expériences et de perspectives venant d'ailleurs et analyser comment traduire cela en coopération semble être un sujet encore peu abordé dans les études sur la diaspora. Ainsi pour des pays africains jeunes où tout reste encore à mettre en place, commencer par s'intéresser de plus près à des exemples qui ont fait leur preuve semble être un point de départ nécessaire.

## BIBLIOGRAPHIE

- African Union. (2005). *Report of the Meeting of Experts from Member States on the Definition of the African Diaspora*. <https://archives.au.int/handle/123456789/4391>
- Agnew, J. (1994). The territorial trap : The geographical assumptions of international relations theory. *Review of International Political Economy*, 1(1), 53-80.  
<https://doi.org/10.1080/09692299408434268>
- Ammassari, S. (2004). From nation-building to entrepreneurship : The impact of élite return migrants in Côte d'Ivoire and Ghana. *Population, Space and Place*, 10(2), 133-154.  
<https://doi.org/10.1002/psp.319>
- Anyanwu, J. C., & Erhijakpor, A. E. O. (2010). Do International Remittances Affect Poverty in Africa?\*. *African Development Review*, 22(1), 51-91.  
<https://doi.org/10.1111/j.1467-8268.2009.00228.x>
- Arora, A., & Gambardella, A. (2005). The Globalization of the Software Industry : Perspectives and Opportunities for Developed and Developing Countries. *Innovation Policy and the Economy*, 5, 1-32. <https://doi.org/10.1086/ipe.5.25056169>
- Assogba, Y. A. (2002). *Et si les Africains de la diaspora étaient des acteurs du développement de l'Afrique ?* Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités.
- Bakewell, O. (2008). In Search of the Diasporas within Africa A la recherche des diasporas à l'intérieur de l'Afrique. *African diaspora*, 1(1-2), 5-27.
- Bakewell, O. (2009). *Which diaspora for whose development? : Some critical questions about the roles of African diaspora organizations as development actors*. Danish Institute for International Studies (DIIS).
- Bakewell, O. (2013). 'Keeping them in their place' : The ambivalent relationship between development and migration in Africa. In *Globalisation and Migration* (p. 112-129). Routledge.
- Bakewell, O., de Haas, H., Castles, S., Vezzoli, S., & Jónsson, G. (2009). *South-South migration and human development : Reflection on African experiences*.
- Baraka, I. A. (1963). *Blues people : Negro music in white America*. (No Title).

- Barou, J. (2010). Immigrés africains en France et au Royaume-Uni : Quels liens avec l'Afrique ? *Hommes & migrations*, 1286-1287, 110-123. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.1733>
- Bevelander, P., & Pendakur, R. (2011). Citizenship, Co-ethnic Populations, and Employment Probabilities of Immigrants in Sweden. *Journal of International Migration and Integration*. <https://doi.org/10.1007/s12134-011-0212-6>
- Bhagwati, J. N. (1976). Taxing the Brain Drain. *Challenge*, 19(3), 34-38. <https://doi.org/10.1080/05775132.1976.11470220>
- Black, R., Koser, K., Munk, K., Atfield, G., D'Onofrio, L., & Tiemoko, R. (2004). Understanding voluntary return. *Home Office Online Report*, 50(04).
- Blyden, E. W., & Lynch, H. R. (1971). Black spokesman : Selected published writings of Edward Wilmot Blyden.
- Bodomo, A. (2010). The African trading community in Guangzhou : An emerging bridge for Africa–China relations. *The China Quarterly*, 203, 693-707.
- Boukari-Yabara, A. (2017). *Africa Unite !: Une histoire du panafricanisme*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bouka.2017.01>
- Bredeloup, S. (2014). Pluralité des parcours des étudiants ouest-africains en Chine. *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 13, 139-165.
- Bruneau, M. (2004). *Diasporas et espaces transnationaux*. Anthropos-Economica.
- Bruneau, M. (2006). Les territoires de l'identité et la mémoire collective en diaspora. *Espace géographique*, 35(4), 328. <https://doi.org/10.3917/eg.354.0328>
- Bruneau, M. (2009). Pour une approche de la territorialité internationale : Les notions de diaspora et de communauté transnationale. *ARAb, Chadia et al. Les circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines*. Paris: Armand Colin, 29-42.
- Canuto, O., & Rafter, D. (2011). Migration and remittances. Factbook 2011. *The World Bank*. <https://pdfs.semanticscholar.org/82fe/40d9acb6328ee23f39592754f0ba7928d0a9.pdf>
- Chang, S. L. (1992). Causes of brain drain and solutions : The Taiwan experience. *Studies In Comparative International Development*, 27(1), 27-43. <https://doi.org/10.1007/BF02687103>

- Charles, A., & Galerand, E. (2017). Du travail ménager au service domestique, de l'emploi féminin au travail militant : Critiques féministes en évolution. *Recherches féministes*, 30(2), 1. <https://doi.org/10.7202/1043919ar>
- Chauvet, L., Gubert, F., & Mesplé-Somps 1, S. (2009). Les transferts des migrants sont-ils plus efficaces que l'aide pour améliorer la santé des enfants? Une évaluation économétrique sur des données inter et intra-pays. *Revue d'économie du développement*, 4, 041-080.
- Cheran, R. (2003). Diaspora circulation and transnationalism as agents for change in the post conflict zones of Sri Lanka. *Policy paper submitted to the Berghof Foundation for Conflict Management, Berlin, Germany.*  
[https://www.researchgate.net/profile/Cheran-Rudhramoorthy/publication/237468566\\_Diaspora\\_Circulation\\_and\\_Transnationalism\\_as\\_Agents\\_for\\_Change\\_in\\_the\\_Post\\_Conflict\\_Zones\\_of\\_Sri\\_Lanka/links/5f5fe211299b1d43c04de54/Diaspora-Circulation-and-Transnationalism-as-Agents-for-Change-in-the-Post-Conflict-Zones-of-Sri-Lanka.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Cheran-Rudhramoorthy/publication/237468566_Diaspora_Circulation_and_Transnationalism_as_Agents_for_Change_in_the_Post_Conflict_Zones_of_Sri_Lanka/links/5f5fe211299b1d43c04de54/Diaspora-Circulation-and-Transnationalism-as-Agents-for-Change-in-the-Post-Conflict-Zones-of-Sri-Lanka.pdf)
- Chiswick, B. R. (1978). The Effect of Americanization on Earnings of Immigrants. *Journal of Political Economy*, 86(5), 897-921.
- Clemens, M. A. (2007). Do visas kill? Health effects of African health professional emigration. *Center for Global Development Working Paper*, 114.  
[https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=980332](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=980332)
- Coates, Ta-Nehisi. (2015). *Between the world and me*. Text publishing.
- Cohen, R. (2008). *Global Diasporas* (0 éd.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203928943>
- Commander, S. J., Chanda, R., Kangasniemi, M., & Winters, L. A. (2004). Must skilled migration be a brain drain? Evidence from the Indian software industry. *Evidence from the Indian Software Industry (December 2004)*. [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=632349](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=632349)
- Connor, P. (2011). Religion as resource : Religion and immigrant economic incorporation. *Social Science Research*, 40(5), 1350-1361.
- Constant, A., & Massey, D. S. (2002). Return Migration by German Guestworkers : Neoclassical versus New Economic Theories. *International Migration*, 40(4), 5-38. <https://doi.org/10.1111/1468-2435.00204>

- Crush, J. (2006). *The International Migration and Development Debate : The Implications for Canada. Report for Citizenship and Immigration Canada and Canadian International Development Agency, Ottawa.*
- De Haas, H. (2005). International migration, remittances and development : Myths and facts. *Third World Quarterly*, 26(8), 1269-1284. <https://doi.org/10.1080/01436590500336757>
- De Haas, H. (2006). Engaging diasporas. *How Governments and Development Agencies can support Diaspora Involvement in the Development of Origin Countries. A Study for Oxfam Novib. Den Haag.* <https://www.issuelab.org/resources/13733/13733.pdf>
- de la Tour, A., Glachant, M., & Mènière, Y. (2010). Innovation et transfert de technologie : Le cas de l'industrie photovoltaïque en Chine. *World Intellectual Property Congress*, 3-6. <https://www.aippi.fr/upload/Prix%20AIPPI/2010-11-16-delatour-glachant-meniere.pdf>
- Desai, M. A., Kapur, D., McHale, J., & Rogers, K. (2009). The fiscal impact of high-skilled emigration : Flows of Indians to the US. *Journal of Development Economics*, 88(1), 32-44.
- Dhume-Sonzogni, F. (2016). Communautarisme. *Enquête sur une chimère du nationalisme français, Paris, Demopolis*, 23-27.
- Docquier, F., Lohest, O., & Marfouk, A. (2005). *Brain drain in developing regions (1990-2000).* [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=761624](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=761624)
- Dolman, B. (2008). Migration, trade and investment. *Productivity Commission, Canberra, Staff Working Paper.* [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=1154910](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1154910)
- Dovlo, D. (2003). The brain drain and retention of health professionals in Africa. *A case study prepared for a regional training conference on Improving Tertiary education in Sub-Saharan Africa: Things That Work*, 23-25. <http://library.health.go.ug/sites/default/files/resources/The%20Brain%20drain%20and%20Retention%20of%20health%20Professionals%20in%20Africa.pdf>
- Dufoix, S. (2003). *Les Diasporas.* Paris : Presses universitaires de France, coll. "Que sais-je", 3683, 127.
- Easterly, W., & Nyarko, Y. (2008). Is the brain drain good for Africa? *Brookings Global Economy and Development Working Paper*, 19. [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=1121853](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1121853)
- Edwards, B. H. (2003). *The Practice of Diaspora : Literature, Translation, and the Rise of Black Internationalism.* Harvard University Press. <https://doi.org/10.4159/9780674034426>

- Elie, J., Lieber, M., & Lutringer, C. (2011). Migration et développement : Les politiques de la Chine et de l'Inde à l'égard de leurs communautés d'outre-mer. *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement*, 2, Article 2. <https://doi.org/10.4000/poldev.710>
- Federal Negarit Gazeta of the Federal Democratic Republic of Ethiopia. (2002). « Proclamation No. 270/202. Providing Foreign Nationals of Ethiopian Origin with Certain Rights to Be Exercised in Their Country of Origin Proclamation ». Addis Ababa. February 3, p. 170.
- Fertel, R. T. (2013). 'Everybody Seemed Willing to Help' : The Picayune Creole Cook Book as Battleground, 1900-2008. *The larder: Food studies methods from the American south*, 10-31.
- Fleischner, J. (2009). *Homebound Security : Migrant Support for Improved Public Safety in Conflict-Prone Settings*. CSIS.
- Gaillard, J., & Gaillard, A. M. (1998). Fuite des cerveaux, retours et diasporas. *FUTURIBLES-PARIS-*, 25-50.
- Geithner, P. F., Johnson, P. D., Chen, L. C., & Initiative, G. E. (2004). Diaspora philanthropy and equitable development in China and India.
- Gould, D. M. (1990). *Immigrant links to the home country : Implications for trade, welfare and factor returns*. University of California, Los Angeles.  
<https://search.proquest.com/openview/59caf01f12d0f0cca44647af61b9271b/1?pq-origsite=gscholar&cbl=18750&diss=y>
- Gould, D. M. (1994). Immigrant links to the home country : Empirical implications for US bilateral trade flows. *The Review of Economics and Statistics*, 302-316.
- Guengant, J.-P. (2002). Quel lien entre migrations internationales et développement? *Projet*, 272(1), 72-81.
- Gueye, A. (2006a). Figures et expériences diasporiques. *Revue européenne des migrations internationales*, 22(1), 7-9. <https://doi.org/10.4000/remi.2711>
- Gueye, A. (2006b). De la diaspora noire : Enseignements du contexte français. *Revue européenne des migrations internationales*, 22(1), 11-33. <https://doi.org/10.4000/remi.2710>
- Hagopian, A., Ofosu, A., Fatusi, A., Biritwum, R., Essel, A., Hart, L. G., & Watts, C. (2005). The flight of physicians from West Africa : Views of African physicians and implications for policy. *Social science & medicine*, 61(8), 1750-1760.

- Hugo, G. (2003). *Migration and development : A perspective from Asia*. [https://publications.iom.int/system/files/pdf/mrs\\_14\\_2003.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/mrs_14_2003.pdf)
- Hunger, U. (2002). *The " Brain Gain " Hypothesis : Third World Elites in Industrialized Countries and Socioeconomic Development in their Home Country*. <https://escholarship.org/content/qt9jh5k800/qt9jh5k800.pdf>
- Ionescu, D. (2006). *Engaging diasporas as development partners for home and destination countries : Challenges for policymakers*. United Nations. <https://www.un-ilibrary.org/content/books/9789213630181>
- Jaffrelot, C., & Lequesne, C. (2009). *L'Enjeu mondial. Les migrations*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques. <https://sciencespo.hal.science/hal-01357970/>
- Javorcik, B. S., Özden, Ç., Spatareanu, M., & Neagu, C. (2011). Migrant networks and foreign direct investment. *Journal of development economics*, 94(2), 231-241.
- Kawashima, S. (2019). Xi Jinping's Diplomatic Philosophy and Vision for International Order : Continuity and Change from the Hu Jintao Era. *Asia-Pacific Review*, 26(1), 121-145. <https://doi.org/10.1080/13439006.2019.1652426>
- Ketkar, S. L., & Dora, M. K. (2009). Wealth of Recent Immigrants to the United States. *International Conference on Diaspora for Development, World Bank, Washington, DC, July*, 13-14.
- Kirigia, J. M., Gbary, A. R., Muthuri, L. K., Nyoni, J., & Seddoh, A. (2006). The cost of health professionals' brain drain in Kenya. *BMC Health Services Research*, 6(1), 89. <https://doi.org/10.1186/1472-6963-6-89>
- Kugler, M., & Rapoport, H. (2005). Skilled emigration, business networks and foreign direct investment. *Business Networks and Foreign Direct Investment (April 2005)*. [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=710923](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=710923)
- Kuznetsov, Y. (2005). From brain drain to brain circulation : Emerging policy agenda. *Presentation to the Office of Policy and Strategy at US Citizenship and Immigration Services*.
- Kuznetsov, Y. (2006). *Diaspora networks and the international migration of skills : How countries can draw on their talent abroad*. World Bank Publications.
- Lacroix, T. (2003). *Espace transnational et territoires. Les réseaux marocains du développement* [PhD Thesis, Université de Poitiers]. <https://theses.hal.science/tel-00819508/>

- Le Bail, H., & Shen, W. (2008). Le retour des «cerveaux» en Chine : Quel impact socio-politique. *Asie. Visions*, 11.  
[https://www.researchgate.net/profile/Le-Bail-Helene/publication/228376159\\_Le\\_retour\\_des\\_cerveaux\\_en\\_Chine\\_quel\\_impact\\_socio-politique/links/55d43bb608aec1b0429f4a78/Le-retour-des-cerveaux-en-Chine-quel-impact-socio-politique.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Le-Bail-Helene/publication/228376159_Le_retour_des_cerveaux_en_Chine_quel_impact_socio-politique/links/55d43bb608aec1b0429f4a78/Le-retour-des-cerveaux-en-Chine-quel-impact-socio-politique.pdf)
- Lessault, D., & Beauchemin, C. (2009). Les migrations d’Afrique subsaharienne en Europe : Un essor encore limité: *Population & Sociétés*, N° 452(1), 1-4. <https://doi.org/10.3917/popsoc.452.0001>
- Light, I., Zhou, M., & Kim, R. (2002). Transnationalism and American Exports in an English-Speaking World. *International Migration Review*, 36(3), 702-725. <https://doi.org/10.1111/j.1747-7379.2002.tb00101.x>
- Lodigiani, E. (2009). *Diaspora externalities as a cornerstone of the new brain drain literature*. UCL. [https://www.researchgate.net/publication/46473573\\_Diaspora\\_Externalities\\_as\\_a\\_Cornerstone\\_of\\_the\\_New\\_Brain\\_Drain\\_Literature](https://www.researchgate.net/publication/46473573_Diaspora_Externalities_as_a_Cornerstone_of_the_New_Brain_Drain_Literature)
- Ma Mung, E. (1992). Dispositif économique et ressources spatiales : Éléments d’une économie de diaspora. *Revue européenne des migrations internationales*, 8(3), 175-193.
- Mahroum, S., Eldridge, C., & Daar, A. S. (2006). Transnational diaspora options : How developing countries could benefit from their emigrant populations. *International Journal on Multicultural Societies*, 8(1), 25-42.
- Marchesin, P. (2004). Démocratie et développement. *Revue Tiers Monde*, 179(3), 487. <https://doi.org/10.3917/rtm.179.0487>
- Mazzolari, F. (2007). „Dual Citizenship Rights : Do They Make More and Better Citizens?“ (August 2007). *University of California at Irvine and IZA Discussion Paper*, 3008.
- M.B. Asis, M. (2018). Aperçu de la migration internationale philippine. *Migrations Société*, N° 172(2), 13. <https://doi.org/10.3917/migra.172.0015>
- Mbeki, T. (2007). Address at the AU-African Diaspora Ministerial Conference. *Gallagher Estate, Midrand, South Africa, November, 16*.
- McColl, K. (2008). Robinson’s crusade. *BMJ. British medical journal (International ed.)*, 337(7676), 960-961.

- Meintel, D., & Gélinas, C. (2012). Introduction : Nouveaux regards sur la religion et l'intégration. *Diversité urbaine*, 12(2), 5-12.
- Mouhoud, E. M. (2016). Les transferts d'épargne des migrants vers les pays d'origine : Un enjeu économique pour le développement : *Revue d'économie financière*, n° 122(2), 223-238. <https://doi.org/10.3917/ecofi.122.0223>
- Moujoud, N. (2008). Effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe. Au-delà des visions binaires. *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, 16, 57-79.
- Nathan, R. (1996). Taiwan's technocrats stoke the economy. *Nature*, 383(6595), 12-12.
- N'Diaye, T. (2010). La formation de la diaspora noire dans le monde et son héritage africain. *Africultures*, 3, 210-219.
- Newland, K., & Patrick, E. (2004). Beyond remittances : The role of Diaspora in poverty reduction in their countries of origin, a scoping study by the Migration Policy Institute for the Department of International Development. *Migration Policy Institute*. [https://www.migrationpolicy.org/pubs/Beyond\\_Remittances\\_0704.pdf](https://www.migrationpolicy.org/pubs/Beyond_Remittances_0704.pdf)
- Orozco, M. (2003). *The impact of migration in the Caribbean and Central American region*. Focal. [http://meme.phpwebhosting.com/~migracion/rimd/documentos\\_miembros/19447manuel\\_orozco\\_1.pdf](http://meme.phpwebhosting.com/~migracion/rimd/documentos_miembros/19447manuel_orozco_1.pdf)
- Osili, U. O. (2004). Migrants and Housing Investments : Theory and Evidence from Nigeria. *Economic Development and Cultural Change*, 52(4), 821-849. <https://doi.org/10.1086/420903>
- Pack, H., & Page Jr, J. M. (1994). Accumulation, exports, and growth in the high-performing Asian economies. *Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy*, 40, 199-235. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/0167223194900086>
- Plaza, S. (2008). Mobilizing the Diaspora : Creating an enabling environment for trade, investment, knowledge transfer and enterprise development. *Africa's finances: the contribution of remittances*, 27(56), 27-56.
- Plaza, S. (2009). Promoting diaspora linkages : The role of embassies. *Conference on Diaspora and Development*, July, 14.
- Plaza, S., & Ratha, D. (2011). *Diaspora for development in Africa*. World Bank Publications.

- Polzer, T. (2008). *South African government and civil society responses to Zimbabwean migration*. <https://www.africportal.org/publications/south-african-government-and-civil-society-responses-to-zimbabwean-migration-2/>
- Rappaport, J. (2000). How does openness to capital flows affect growth? *FRB of Kansas City Research Working Paper No. 00-11*. [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=272432](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=272432)
- Ratha, D., & Mohapatra, S. (2011). *Preliminary estimates of diaspora savings*. <https://citeseerx.ist.psu.edu/document?repid=rep1&type=pdf&doi=4b057b1306b1d3dca5c03356c55ee95b90255206>
- Ratha, D., & Shaw, W. (2007). *South-South migration and remittances*. World Bank Publications.
- Révillon, J. (2014). Le Rwanda, un modèle économique ? *Les Cahiers d'Afrique de l'Est/The East African Review*, 48, 51-66.
- Rouillon, P. (2014). La Chine d'outre-mer : Une diaspora d'influence ? *Cargo Marine.-Paris: Centre d'études stratégiques de la marine*, 4, 526.
- Royoux, M. (2013). Les migrations africaines en France, une histoire connectée. *Genèses*, 92(3), 177. <https://doi.org/10.3917/gen.092.0177>
- Safran, W. (1991). Diasporas in Modern Societies : Myths of Homeland and Return. *Diaspora: A Journal of Transnational Studies*, 1(1), 83-99. <https://doi.org/10.1353/dsp.1991.0004>
- Saxenian, A. (2002a). Brain circulation. How high-skill immigration makes everyone better off. *Brookings Review*, 20(1), 28-31.
- Saxenian, A. (2002b). The Silicon Valley Connection : Transnational Networks and Regional Development in Taiwan, China and India. *Science, Technology and Society*, 7(1), 117-149. <https://doi.org/10.1177/097172180200700106>
- Saxenian, A. (2006). *The new argonauts : Regional advantage in a global economy*. Harvard University Press.
- Sayad, A. (2016). *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Média Diffusion.
- Sheffer, G. (1993). *Ethnic diasporas : A threat to their hosts?* International Migration and Security. Boulder: Westview Press.

- Singh, N., & Koiri, P. (2018). Migration, diaspora and development : Impressions from India. *Journal of Enterprising Communities: People and Places in the Global Economy*, 12(4), 472-487. <https://doi.org/10.1108/JEC-12-2016-0044>
- Sørensen, N. N. (2007). Living across worlds : Diaspora, development and transnational engagement.
- Soumahoro, M. (2019). L'Afrique envisagée depuis sa diaspora des Amériques : Nationalisme noir, « retour », « séparatisme » et P(p)anafricanisme chez les populations afro-descendantes des Amériques (19e-20e siècles). *Tumultes*, n°52(1), 155. <https://doi.org/10.3917/tumu.052.0155>
- Soumahoro, M. (2020). *Le triangle et l'hexagone : Réflexions sur une identité noire*. La Découverte.
- Stone, D. (1999). Learning Lessons and Transferring Policy across Time, Space and Disciplines. *Politics*, 19(1), 51-59. <https://doi.org/10.1111/1467-9256.00086>
- UNFPA, A. (2006). Passage to Hope, women and international migration. *State of World Population*.
- Van Hear, N., Pieke, F., & Vertovec, S. (2004). The contribution of UK-based diasporas to development and poverty reduction. *University of Oxford, COMPAS*. [https://www.compas.ox.ac.uk/wp-content/uploads/ER-2004-Diasporas\\_UK\\_Poverty\\_Reduction\\_DfID.pdf](https://www.compas.ox.ac.uk/wp-content/uploads/ER-2004-Diasporas_UK_Poverty_Reduction_DfID.pdf)
- Vice-Presidency Operations, I. I. (s. d.). Of the Fragile States Unit (OSFU)(ND). *The Role of the Diaspora in Nation Building: Lessons for Fragile and Post-Conflict Countries in Africa*. Publication of African Development Bank.
- Wilson, J. D. (2007). Taxing the brain drain : A reassessment of the Bhagwati proposal. In *Trade, globalization and poverty* (p. 270-278). Routledge.
- World Bank. (2008). *The African Union and World Bank : Mobilizing the African Diaspora*. World Bank Washington, DC.
- Young, N., & Shih, J. (2003). The Chinese diaspora and philanthropy. *Harvard University Global Equity Initiative*, 3. <https://www.issuelab.org/resources/13675/13675.pdf>
- Zimmermann, K. F. (2017). La migration en faveur du développement : Des défis aux opportunités. *Revue d'économie du développement*, 1, 13-30.
- Zweig, D., Changgui, C., & Rosen, S. (2004). Globalization and transnational human capital : Overseas and returnee scholars to China. *The China Quarterly*, 179, 735-757.